

Animation des documents d'objectifs des sites Natura 2000

FR1100796 « Forêt de Rambouillet »

FR1100803 « Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yveline »

FR1112011 « Massif de Rambouillet et zones humides proches »

Rapport 2015



Parc
naturel
régional
de la Haute Vallée
de Chevreuse

île de France

**Prestation pour le compte
du Parc naturel**



Crédits photographiques couverture

*PNRHVC : O. Marchal (lande sèche et
Fluteau nageant) – F. Hardy (Aulnaie
marécageuse)
Arie de Knijff (pic)*

Direction, coordination

François Hardy (PNR)

**Rédaction des éléments du
rapport**

Valérie Delage (ONF)

**Rédaction plan prévisionnel
2016 :**

François Hardy

Olivier Marchal (PNR)

Grégory Patek (PNR)

Valérie Delage

Assemblage et mise en page

François Hardy

SOMMAIRE

Préambule	4
1 - Amélioration des connaissances : structuration des données existante.....	5
2 - Synthèse détaillée de tous les contrats Natura 2000 réalisés depuis l'origine du site....	9
3 - Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences pour les manifestations sportives.....	112
4 - Organisation d'une journée régionale sur Natura 2000.....	152
5 - Suivi de la mise en œuvre du DOCOB et bilans annuels.....	156
6 - Programme prévisionnel d'action 2016.....	165

PREAMBULE

Le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse est la structure porteuse en charge de l'animation des sites Natura 2000 depuis le 2 janvier 2015 (validation par l'Etat du comité de pilotage du 17/10/2014). Le PNR prend ainsi le relai des services de l'Etat qui conduisait cette mission depuis la création des 3 sites Natura 2000. Les sites étant en grande majorité constitués de terrains domaniaux, le Parc travaillera de façon évidente en étroite association avec l'Office National des Forêts, gestionnaire des terrains. Pour mener à bien sa mission le PNR est éligible au dispositif financier de l'Europe (Fond Européen Agricole pour le Développement Rural) et de l'Etat (type d'opération 7.6.1 «animation des documents de gestion des sites Natura 2000» du programme de développement rural 2014-2020 de la Région Île-de-France). Les actions à présenter au titre de ce programme peuvent être directement conduites par le Parc en régie, et ou en sous-traitance à un prestataire. La DRIEE a informé le PNR que toute sous-traitance présentée en demande de subvention relevait de la commande publique et était par conséquent soumise aux règles du code des marchés publics. Il est précisé que cela s'applique également à l'ONF.

La mission du Parc naturel a pour objet d'assurer la mise en œuvre des actions des documents d'objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000 **FR1100796 « Forêt de Rambouillet », FR1100803 « Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yveline », et FR1112011 « Massif de Rambouillet et zones humides proches »** avec l'objectif de permettre le maintien dans un bon état de conservation ou la restauration des espèces et habitats ayant justifié la désignation des sites. Les actions de cette mission peuvent être priorisées en fonction des enjeux locaux identifiés dans les DOCOB, de leur faisabilité et de l'historique d'animation des sites.

Les principales missions du PNR sont :

- l'amélioration des connaissances et du suivi scientifique des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ;
- la mise en œuvre des actions prévues dans les DOCOB, notamment à travers la contractualisation ;
- la mise en œuvre des actions non contractuelles proposées par les DOCOB ;
- l'assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences ;
- des actions de communication, de sensibilisation et d'information ;
- le soutien à l'articulation de Natura avec les autres politiques publiques ;
- la gestion administrative, financière et l'animation de la gouvernance des sites ;
- les mises à jour juridiques, économiques et techniques des DOCOB ;
- le suivi de la mise en œuvre des DOCOB ;
- l'évaluation annuelle de la mise en œuvre des DOCOB.

La première mission subventionnée au Parc naturel pour l'année 2015 avait principalement pour objet la réalisation d'un état des lieux ou bilan de l'ensemble des données existantes concernant les 3 sites Natura 2000 depuis leur création :

1. Structuration des données existantes.
2. Synthèse détaillée de tous les contrats Natura 2000 réalisés depuis l'origine du site.
3. Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences pour les manifestations sportives.
4. Suivi de la mise en œuvre du DOCOB et bilans annuels.

Ce bilan aujourd'hui réalisé par l'ONF permet de proposer un plan d'action pluriannuel et en particulier pour l'année 2016.

1 – AMELIORATION DES CONNAISSANCES : STRUCTURATION DES DONNEES EXISTANTES.

La structure porteuse doit disposer d'une vision claire et exhaustive de l'ensemble des données existantes concernant les 3 sites Natura 2000. Ces données sont de différentes natures (liste non exhaustive) :

- naturaliste (données brutes et de synthèses sur tout support, y compris SIG),
- géographique et géomatique (cartographies sur tout support, y compris SIG),
- rédactionnelle (rapports, synthèses, notes, etc.),
- économique (budgets, bilans, subventions, etc.),
- d'activité : travaux prévisionnels, travaux réalisés, communication, animation,
- sociétale : rapport aux usagers, aux élus ; aux partenaires institutionnels, techniques, financiers et scientifiques.

Le prestataire a été chargé de **conduire un travail d'inventaire** de toutes les données existantes et de **proposer**, en collaboration avec la structure porteuse, une **structuration de ces données** dans le but de pouvoir réaliser un **bilan complet** du dispositif Natura 2000 sur ces 3 sites depuis leur classement. Ce travail d'état des lieux servira ensuite notamment à proposer, dans la continuité mais hors de la présente mission, un programme d'action de compléments et d'amélioration des connaissances et de mise en œuvre d'outils de pilotage et de gestion (SIG, tableaux de bord, etc.).

Le détail de ce bilan comprend les éléments suivants :

Nature des données	Données brutes	Données de synthèse	Données SIG	Support papier	Support SIG/base de données/informatique	Données budgétaires	Bilans	Prévisionnels	Réalisés
Naturaliste	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Géographique	x	x	x	x	x				
Rédactionnelle		x		x	x		x		
Economique	x	x	x	x	x	x	x	x	x
D'activité	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Sociétale	x	x	x	x	x				

L'ONF a conduit un travail d'inventaire de toutes les données existantes en lien direct avec Natura 2000 et proposera, en collaboration avec la structure porteuse, une structuration de ces données dans le but de pouvoir réaliser un bilan complet du dispositif Natura 2000 sur ces 3 sites depuis leur classement.

Dans le cadre restreint de la présente mission, ce travail porte uniquement sur les données produites lors de l'élaboration des documents d'objectifs.

Ce travail d'état des lieux servira notamment à proposer, dans la continuité mais hors de la présente mission, un programme d'action de compléments et d'amélioration des connaissances et de mise en œuvre d'outils de pilotage et de gestion (SIG, tableaux de bord, etc.). Il pourra également, dans le cadre de missions ultérieures, être étendu aux données concernant les sites Natura 2000 mais non produites dans le cadre du document d'objectifs (ex. : données relatives aux réserves biologiques).

Le détail de ce bilan figure dans les tableaux ci-après, organisés selon les spécifications du cahier des charges.

- Sur fond orange : éléments concernant uniquement les sites en ZSC (« Forêt de Rambouillet » et « Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yveline ») et leur document d'objectifs commun, approuvé en 2007

- Sur fond bleu : éléments concernant uniquement le site en ZPS (« Massif de Rambouillet et zones humides proches ») et son document d'objectifs approuvé en 2013

- Sur fond blanc : éléments communs aux 3 sites et aux 2 docob.

Surlignés en jaune : données non retrouvées à ce jour, recherche en cours du premier trimestre 2016.

Nature des données	Données brutes		Données de synthèse		Données SIG		Support papier	Support SIG/base de données/informatique	
		Format		Format		Format	NB : seules sont indiquées ici les données qui existent <u>uniquement</u> sous forme papier		Format
Naturaliste	2005 : Relevés floristiques réalisés pour la cartographie des habitats naturels (cf. docob, II.2.2 p.17)	Excel	2005 : Relevés floristiques classés et rattachés aux habitats de la Directive	Excel				Base de Données Naturalistes (BDN) de l'ONF : base nationale géoréférencée, dans laquelle les observations naturalistes et résultats de suivis des espèces sont saisis (intégrés à la base seulement après validation par les experts nationaux). Par convention ONF / CBNBP, intègre également la base de données « Flora ». La répartition des espèces d'intérêt communautaire actuellement connue par l'ONF peut être obtenue par intersection entre le périmètre des ZSC et les données disponibles par espèce	Base de données nationale géoréférencée, en ligne sur l'intranet ONF
	2005 : données brutes de localisation des espèces d'intérêt communautaire, dont résultats de pêche électrique pour la Lamproie de Planer (pour les autres espèces : utilisation de données existantes)	Word / Excel	2011 : Synthèse des statuts et effectifs des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire, hors espèces « cibles » (docob ZPS, tableau en annexe T6)	Excel					
	2009 : Inventaires bibliographiques (CORIF + CERF) : données d'inventaires (1994-2008) sur les communes de la ZPS, pour les espèces d'intérêt communautaire	Excel	2012 : fiches de synthèse pour les 13 espèces « cibles » (docob ZPS, annexes T7.1 à T7.13)	Word (fiche par fiche, intégrées photos et cartes en JPEG)					
	2009 : Résultats des inventaires complémentaires de terrain sur les espèces « cibles » (+ rapport d'inventaire format word)	Excel							
Géographique			2006 : Docb ZSC, annexes cartographiques n°3 à 10.8	PDF	2006 : Docb ZSC, données utilisées pour production des annexes cartographiques n°3 à 9 : pour mémoire, données non produites dans le cadre du docob : - périmètres règlementaires (producteur : services de l'Etat) - données produites dans le cadre de l'aménagement de la forêt de Rambouillet 2006-2025 : parcellaire forestier, lots de chasse, géologie, périmètre des réserves biologiques, îlots de vieux bois. Ces données ont été actualisées dans le modificatif d'aménagement 2016-2025	ArcGis	Plans de localisation des actions intégrés aux demandes de contrat		
			2006 : Docb ZSC, cartes de situation des habitats naturels (II.2.4 pp.17-59)	PDF JPEG ??	2006 : Docb ZSC, tables SIG utilisées pour production de la cartographie des habitats (annexes cartographiques n°10.1 à 10.8 et cartes de situation)				
			2006 : Docb ZSC, cartes de distribution des espèces d'intérêt communautaire (II.3.3, pp.61-95)	JPEG	Pas de donnée SIG, cartes produites avec logiciel de dessin sur base des données géographiques brutes figurant dans le texte du docob				
			2012 : carte de distribution sur la ZPS, étendue à la parcelle, pour chacune des 13 espèces « cibles » (docob ZPS, annexes T7.1 à T7.13)	JPEG	Docb ZPS, tables SIG utilisées pour production des cartes C1, C3.1 et C3.2				
			2012 : docob ZPS, annexes cartographiques (C1 à C3.2, soit 4 cartes)	PDF	Docb ZPS, tables SIG utilisées pour production des cartes C1, C3.1 et C3.2 Tables SIG utilisées pour carte C2 non produites dans le cadre du docob : - périmètres règlementaires (producteur : services de l'Etat) - données produites pour l'aménagement de la forêt de Rambouillet 2006-2025 : parcellaire forestier, périmètre des réserves biologiques. Ces données ont été actualisées dans le modificatif d'aménagement 2016-2025	ArcGis			
			Août 2009 : Répartition des espèces-cibles par parcelle forestière (toutes forêts) et par étang, en présence / absence	Excel					
Rédactionnelle	Comptes-rendus des réunions du comité scientifique des réserves de Rambouillet. Le comité a été régulièrement consulté au cours de l'élaboration des docob (6 comptes-rendus par an)	Word	2006 : Document d'objectifs ZSC	Word (document complet avec cartes et photos insérées en JPEG sauf annexes cartographiques) PDF (document complet)					
			2012 : Document d'objectifs ZPS						
			2012 : Docob ZPS Tableau 11 : mesures de gestion : - annexes T 11F.1 à T11F4, T 11E.1 à	Word Vérif si T11					

			T11E5, T 11T.1 à T11T3: fiches actions par milieux - annexe T 11 : CHARTE <u>Tableaux absents de la version finale du docob (imprimée et consultable sur site internet DRIEE)</u>	validée dans les copils Prévenir DDT (quelle version mise à consultation public?) Vérif si T11 présente dans les CD-ROM diffusés (bureau Christine)		
Economique	Pas de donnée brute collectée dans le cadre du docob ZSC. Utilisation des données de synthèse de l'aménagement		ZSC : Données de synthèse produites dans le cadre de l'aménagement de la forêt de Rambouillet 2006-2025 (cf. docob, I.3, pp.7-10)	Word	Voir plus haut (données géographiques)	
	Données brutes collectées dans le docob ZPS, essentiellement qualitatives (échanges en groupes de travail). Présentation dans les données de synthèse du docob. Utilisation des données de synthèse de l'aménagement + baux de chasse en forêt domaniale		ZPS : données de synthèse dans le docob, pp.17-23, avec tableaux	Word	Voir plus haut (données géographiques)	
D'activité						
Sociétale	Idem données économiques		Idem données économiques		Voir plus haut (données géographiques)	

2 – SYNTHÈSE DÉTAILLÉE DE TOUS LES CONTRATS NATURA 2000 RÉALISÉS DEPUIS L'ORIGINE DU SITE

L'Etat demande à la structure porteuse un bilan détaillé des quatre contrats Natura 2000 passés entre 2008 et 2013. Le prestataire a **produit le bilan détaillé de ces contrats** avec pour chaque action prévue au contrat :

- les objectifs initiaux,
- les actions et budgets prévisionnels,
- les actions et budgets réalisés (y compris détail des travaux),
- si prévus initialement, les indicateurs et leurs valeurs cibles de chaque action, un bilan rédactionnel de synthèse qui permette d'explicitier les aléas ou les évolutions des travaux.

Quatre contrats Natura 2000 ont été passés depuis l'approbation du premier document d'objectifs :

- contrat non agricole non forestier n° 323 08 D 078 000002 du 28/12/2007
- contrat forestier n° 227 08 D 078 000001 du 09/02/2009
- contrat non agricole non forestier n° 323 08 D 078 000003 du 09/02/2009
- contrat non agricole non forestier n° 323 11 D 078 000001 du 21/12/2011

Le bilan détaillé de ces contrats figure dans les documents annexés :

Nature du document	Format	Nom fichier
Bilan chiffré détaillé des contrats, action par action	Excel	Bilan_contratsNatura2000
Bilan qualitatif : dossiers photographiques <ul style="list-style-type: none">- 1 dossier pour le contrat du 28/12/2007- 1 dossier commun aux 2 contrats du 09/02/2009- 1 dossier pour le contrat du 21/12/2011	PDF	- Bilanphoto_contrat_323_08D078_00002 - Bilanphoto_contrats_227_08D078_00001_et_323_08D078_00003 - Photos_contratNatura2000_323_11D078_00001
Plan de localisation indicative des actions, à l'échelle de la forêt de Rambouillet	PDF	Plan_situation_contratsNatura2000

Le bilan chiffré appelle les commentaires suivants :

- Indicateurs : en l'absence d'indicateurs définis dans les contrats, ont été indiqués dans le tableau les « points de contrôle » des fiches action Natura 2000. La valeur réalisée de cet indicateur ne peut donc être mentionnée que si le dossier a fait l'objet d'un contrôle par l'ASP (Agence de Suivi des Paiements), ce qui est le cas d'un seul contrat à ce jour. L'ensemble des dossiers ont toutefois fait l'objet d'une visite sur place par les services de l'Etat (DDT – Direction Départementale des Territoires) à l'issue de la demande de paiement du solde.
- Le coût des travaux réalisés ne correspond pas forcément au coût réellement supporté par le programme Natura 2000, dans la mesure où, d'une part, certains abattements ont pu être réalisés après contrôle, d'autre part, certaines demandes de paiement n'ont pas tenu compte de la totalité des coûts (notamment en cas de dépassement du budget prévisionnel sur une ligne).

La ventilation des différents abattements n'a pas pu pour être réalisée dans le délai imparti, elle pourra l'être ultérieurement si jugée nécessaire.

- Les coûts indiqués en tant que « études et frais d'expert » correspondent aux montants prévus dans les contrats (prévisionnel) ou indiqués dans les demandes de paiement (réalisé). Ils sont généralement plafonnés à 5% du montant des travaux. Le contrat qui n'en fait pas état est celui pour lequel ces frais n'étaient pas prévus dans le contrat et donc n'ont pas fait l'objet d'une demande de paiement.

A ces remarques près, le bilan quantitatif nous permet de dégager les analyses suivantes :

Le montant total des travaux réalisés sur les 4 contrats est de **117.042 € HT**. La répartition par contrat figure dans le tableau, mais nous pouvons également utiliser d'autres clés de répartition :

➤ **Répartition du montant des travaux réalisés par site :**

Site Natura 2000	Coût total réalisé - Travaux en € HT	En %
FR 1100796 « Forêt de Rambouillet »	88 630	76%
FR 1100803 « Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yveline »	28 412	24%
Total général	117 042	100%

➤ **Répartition du montant des travaux réalisés par code action Natura 2000¹ :**

Code action	Coût total réalisé - Travaux en € HT	En %
F227 02 - Création ou rétablissement de mares forestières	17 010	14,5%
A323 01 P - Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage	59 112	50,5%
A323 05 R - Entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	34 500	29,5%
A323 07 P - Décapage ou étrépage de petites placettes en vue de développer des communautés pionnières d'habitats hygrophiles	3 540	3,0%
A323 12 P - Curages locaux des canaux et fossés en zones humides	480	0,4%
A323 14 P - Restauration des ouvrages de petite hydraulique	2 400	2,1%
Total général	117 042	100,0%

➤ **Répartition du montant des travaux réalisés par action du document d'objectifs :**

Action du docob (cf. fiches actions, pp. 137 à 144)	Coût total réalisé -	En %
---	----------------------	------

¹ Les codes des actions sont ceux de la Circulaire ministérielle du 27 avril 2012 « relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000 majoritairement terrestres en application des articles R.414-8 à 18 du code de l'environnement » (fiche annexe n°3)

	Travaux en € HT	
2 : Entretien et restauration de landes	93 612	80,0%
4 : Entretien et restauration de milieux tourbeux	4 020	3,4%
5 : Entretien et restauration de ruisseaux et collecteurs (eaux courantes)	2 400	2,1%
6 : Entretien et restauration de mares	17 010	14,5%
Total général	117 042	100,0%

Conclusions concernant les landes :

Les analyses montrent que le poste de restauration et d'entretien des landes sèches ou humides est le plus important, en termes de coûts, sur l'ensemble des contrats. Les landes sont également les seuls milieux ayant bénéficié, sur la période considérée, d'un deuxième passage en entretien : sur les 11 hectares de landes restaurées, réparties sur 9 sites, seul un site de 2 hectares n'a pas eu besoin d'entretien.

Dans le détail, la dynamique d'embroussaillage des landes s'est montrée très variable à l'issue du premier passage en restauration :

- Certains sites étaient peu ou moyennement embroussaillés : outre la lande sèche de la parcelle 14.09 qui n'a pas demandé d'entretien, les landes sèches des parcelles 25.11 et 12, 09.36 et 09.35 (partie Ouest) étaient encore modérément colonisées par les pins et les bouleaux, ainsi que la lande humide de la parcelle 02.18. Le site de la parcelle 01.33 (partie Sud) était moyennement colonisé par ces recrûs naturels mais menacé d'envahissement par le raisin d'Amérique (*Phytolacca americana*) qui nécessitera une surveillance particulière : le nombre de pieds étant encore limité au moment de l'intervention l'action de lutte paraît pertinente.
- D'autres sites étaient très fortement recolonisés par les recrûs ligneux : sites situés dans l'Est du massif (parcelles en 24^{ème} division), parcelle 01.33 partie Nord (forte recolonisation par les pins, au point que l'on peut s'interroger sur l'avenir de la lande à cet endroit), parcelle 02.22 (bouleaux) et parcelle 09.35 (partie Est, bouleaux)

Le succès des opérations de restauration de lande paraît donc lié à un certain nombre de facteurs tels que :

- la surface de lande d'un seul tenant et sa forme (les surfaces plus grandes et les formes plus compactes paraissant plus favorables)
- la présence de semenciers adultes à proximité
- probablement des facteurs édaphiques (piste à creuser ?)

Certaines landes ayant fait l'objet de contrats, parmi les plus représentatives, ont été visitées par le Conservatoire Botanique du Bassin Parisien en 2015, dans le cadre de son étude sur les landes des sites Natura 2000 en Ile-de-France. Les résultats de cette étude pourraient être riches d'enseignements pour la poursuite des opérations de ce type.

Suivi

Au-delà des indicateurs de réalisation, le document d'objectifs définit divers indicateurs de suivi (cf. IV.3, pages 145-147). Ces suivis n'étant *a priori* pas éligibles au titre des contrats Natura 2000, ils ont pu néanmoins dans certains cas être réalisés à l'occasion des suivis d'espèces dans les réserves biologiques dirigées : c'est le cas pour *Luronium natans*, *Triturus cristatus* ou *Coenagrion mercuriale*. L'extraction de résultats de ces suivis à travers le prisme des contrats serait intéressante, mais probablement compliquée – elle pourrait faire l'objet d'une action d'animation future, si jugée utile.

Les habitats naturels n'ont pas fait l'objet d'un suivi spécifique avec protocole de relevé floristique, mais souvent d'une évaluation « à dire d'expert » au travers de la programmation des travaux et des visites du comité scientifique des réserves

Gouvernance du DOCOB

Enfin, on peut remarquer que les seules actions contractualisées ont concerné jusqu'à présent des sites désignés en tant que ZSC, et sur ceux-ci uniquement la forêt domaniale de Rambouillet (qui concentre la majorité du foncier des 2 sites). Le document d'objectifs de la ZPS a été approuvé plus récemment (juin 2013), un des prochains enjeux sera le développement de la contractualisation au titre de la ZPS

N° contrat	Code site	Complément désignation	Parcelle forestière	Code action Natura 2000	Réf. action docob (pp.137-144)	Habitat concerné	Objectif initial	Prévisionnel		Coût prévisionnel		Réalisé		Coût réalisé		Indicateur (si prévu initialement)		Commentaires			
								Nature action prévue	Quantité prévue	Période prévue	Travaux en € HT	Etude et frais d'expert en € HT	Nature action réalisée	Quantité réalisée	Période effective	Travaux en € HT	Etude et frais d'expert en € HT		Indicateur	Valeur cible	Valeur réalisée
non agricole non forestier n° 323 08 D 078 000002 du 28/12/2007	FR 1100796	S1	parcelles 09.35 et 09.36	Ancien code correspondant actuellement à A32301P (Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage)	2	4030 - Landes sèches européennes	Restauration de landes sèches sur des secteurs fortement ouverts par la tempête de 1999	- Enlèvement ligneux par coupe ou débroussaillage avec exportation - Traitement des rémanents évacués par broyage - Rajustement de la lande par broyage de la callune si nécessaire	5,00 ha	03/2008 à 12/2008	25 800,00 €	1 290,00 €	2,70 ha	12/2009 à 11/2010	0,00 €	2 340,73 €	Surfaces travaillées (contrôle par l'ASP avec GPS)	5,00 ha	5,19 ha	Contrôle ASP 2012, avec GPS permettant des mesures plus précises que celles réalisées par FONF : surface réalisée mesurée différente	
	FR 1100796	S2	parcelle 01.33											2	4030 - Landes sèches européennes						4,00 ha
													nov-09	10 640,00 €							
													Total	Total	39 170,00 €	2 340,73 €					

forestier n° 227 08 D 078 000001 du 09/02/2009	FR 1100796	P1	01.07 01.08	F227 02 : Création ou rétablissement de mares forestières	6	3110 : Eaux stagnantes à végétation oligotrophique 3150 : Plan d'eau eutrophe	Restauration de 2 mares proches lacs AD (BA22), en cours de comblement et colonisés par les ligneux	- curage / débroussaillage / reprofilage avec dépôt produits à proximité mise en lumière par abattage ligneux avec exportation	2 U	2009	5 000,00 €	209,03 €	2 U	3 860,00 €	2 340,73 €													
	FR 1100796	P2	02.06																	1831 : <i>Luronium natans</i>	Restauration de la mare du Haut Beussart, en cours de comblement, pour retrouver un faciès favorable à <i>Luronium natans</i>	- curage pente douce avec export produits surcreusement localisé	1 U	2009	1 500,00 €	62,71 €	1 U	750,00 €
	FR 1100796	P3	11.02																	1831 : <i>Luronium natans</i>	Restauration de la mare du Roi, en cours de comblement et colonisé par les ligneux, pour retrouver un faciès favorable à <i>Luronium natans</i>	- curage / débroussaillage / reprofilage avec dépôt produits à proximité mise en lumière par abattage ligneux avec exportation connexion fossé d'infiltration	1 U	2009	5 200,00 €	217,39 €	1 U	6 370,00 €
	FR 1100796	P4	12.20																	1831 : <i>Luronium natans</i>	Restauration de la mare du Haut Beussart, en cours de comblement, pour retrouver un faciès favorable à <i>Luronium natans</i>	- débroussaillage / reprofilage de 2 tronçons de berges avec dépôt produits à proximité mise en lumière par élagage	1 U	2009	1 000,00 €	41,81 €	1 U	1 180,00 €
	FR1100803	P5	24.08																	1831 : <i>Luronium natans</i>	Restauration de la mare du Roi, en cours de comblement et colonisé par les ligneux, pour retrouver un faciès favorable à <i>Luronium natans</i>	- curage / débroussaillage / reprofilage avec dépôt produits à proximité mise en lumière par abattage ligneux avec exportation	1 U	2009	1 050,00 €	41,81 €	1 U	650,00 €
	FR1100803	P6	28.10																	1166 : <i>Triturus cristatus</i>	Restauration d'un comarac de 3 mares à Bois Basseau (BB 67.78 et 83)	- curage / débroussaillage / reprofilage avec dépôt produits à proximité mise en lumière par abattage ligneux avec exportation	3 U	2009	6 300,00 €	263,38 €	3 U	4 200,00 €
													Total	Total	20 050,00 €	836,13 €												

non agricole non forestier n° 323 08 D 078 000003 du 09/02/2009	FR 1100796	S1	02.22	A32301P - Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage	2	4030 - Landes sèches européennes	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage	- Abattage manuel ligneux (jeunes pins et bouleaux) avec exportation par broyage et mise en tas à proximité de la zone travaillée	0,50 ha	2009	1 980,00 €	0	0,50 ha	2 220,00 €	0															
	FR 1100796	S1	02.18																4010 - Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i>	idem précédente + bouchage manuel fossés drainants	0,50 ha	2009	1 810,00 €	0	0,50 ha	1 370,00 €				
	FR 1100796	S2	25.11 et 25.12																4030 - Landes sèches européennes 4010 - Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i>	- Abattage manuel ligneux (jeunes pins et bouleaux) avec exportation par mise en andains à proximité zone travaillée	4,00 ha	2009	4 290,00 €	0	4,00 ha	Hiver 2010 / 2011	4 290,00 €	0		
	FR 1100796	S3	14.09																4030 - Landes sèches européennes	- Abattage manuel ligneux (jeunes pins et bouleaux) avec exportation par mise en andains à proximité zone travaillée + Broyage localisé callune pour rajustement	1,00 ha	2009	2 070,00 €	0	2,00 ha		1 370,00 €	0		
	FR1100803	S4	24.04, 24.05, et 24.06																4030 - Landes sèches européennes	Chantier lourd de restauration de landes par débroussaillage	- Abattage manuel ligneux (jeunes pins et bouleaux) avec exportation par mise en andains à proximité zone travaillée	3,00 ha	2009	5 695,00 €	0	3,00 ha		5 346,00 €		
	FR1100803	S4	24.11, 24.12 et 24.14																4030 - Landes sèches européennes	Chantier lourd de restauration de landes par débroussaillage	idem précédente	3,00 ha	2009	5 695,00 €	0	3,00 ha		5 346,00 €	- €	
	FR 1100796	L1	25.11																1044 - <i>Coenagrion mercuriale</i> - Agrion de Mercure (facies lotique)	Mise en lumière et curage localisé du fossé pour le rendre plus favorable à l'espèce	- Abattage de ligneux, mise en tas des produits à proximité Curage, décapage des berges	150 ml	2009	675,00 €	0	150 ml		480,00 €	0	
																			A32314 P - Restauration petite hydraulique	Recréer des zones de développement favorable à <i>Coenagrion mercuriale</i> dans les rus en voie de comblement et/ou colonisés par des ligneux	- Remplacement du passage buse - Installation de 6 puits en bois en travers du fossé	150 ml	2009	1 240,00 €	0	150 ml		2 400,00 €	0	
	FR 1100796	P1	14.02 14.03																A32307P - Décapage ou ébréage de petites plaquettes en vue de développer des communautés pionnières	7110 - Tourbières hautes actives 715D - Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion	Recréer dans des tourbières et bas-marais en voie de fermeture des conditions favorables au développement de communautés d'hautes tourbeux et à certaines espèces qui leur sont inféodées	- Enlèvement d'une plaquette en milieu tourbeux, à la pelle mécanique, avec dépôt des produits à proximité - Création de gouttes (micro-mares < 3 m²)	2 U	2009	700,00 €	0	2 U		1 090,00 €	
	FR 1100796	P1	09.31 (dans la parcelle n°1 et le long de la RP des Barlets)																7110 - Tourbières hautes actives 715D - Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion	Dans la parcelle : enlèvement d'une plaquette en milieu tourbeux, à la pelle mécanique, avec dépôt des produits à proximité RP des Barlets - Curage tronçon de fossé tourbeux avec dépôt des produits à proximité	2 U	2009	1 350,00 €	0	2 U		1 900,00 €			
FR1100803	P2	28.16	7230 - Bas-marais neutro- alcalins			1 U	2009	700,00 €	0	1 U		550,00 €																		
													Total	Total	26 205,00 €	0														

non agricole non forestier n° 323 11 D 078 000001 du 21/12/2011	FR 1100796	S1	parcelles 01.33, 09.35 et 09.36	A32305R - Entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	2	4030 - Landes sèches européennes	Entretien milieux ouverts (landes) restaurés lors des contrats précédents	Débroussaillage manuel avec export	9,00 ha	01/2012 à 12/2014 (2 interventions)	36 000,00 €	1 800,00 €	9,00 ha	11/2014 (1 intervention)	13 300,00 €	1 698,52 €	Surfaces travaillées (contrôle par l'ASP avec GPS)	9,00 ha													
	FR 1100796	S2	parcelles 02.18, 02.22, 25.11 et 25.12																	4030 - Landes sèches européennes 4020* - Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i>	Entretien milieux ouverts (landes) restaurés lors des contrats précédents	Débroussaillage manuel avec export	6,00 ha	01/2012 à 12/2014 (1 intervention)	11 000,00 €	550,00 €	5,00 ha	12/2014 (1 intervention)	7 600,00 €	6,00 ha	Nécessaire seulement sur les surfaces préalablement travaillées, soit 5ha (3ha sur les parcelles 25.11 et 25.12, 0,5ha sur la 02.18 et 0,5ha sur la 02.22)
	FR1100803	S3	parcelles 24.04, 24.05, 24.06, 24.11, 24.12 et 24.14																	4030 - Landes sèches européennes	Entretien milieux ouverts (landes) restaurés lors des contrats précédents	Débroussaillage manuel avec export	6,00 ha	01/2012 à 12/2014 (1 intervention)	12 000,00 €	600,00 €	6,00 ha	01/2015 à 02/2015 (1 intervention)	12 320,00 €	6,00 ha	
	FR 1100796	S4	parcelle 01.33																	4030 - Landes sèches européennes	Entretien complémentaire de lande : élimination du ruisseau d'Amérique	Arrachage manuel avec export	4,00 ha	01/2012 à 12/2014 (8 interventions)	16 000,00 €	800,00 €	2,60 ha	09/2014 (1 intervention)	1 280,00 €	4,00 ha	Réalisé seulement sur 2,60 ha car le ruisseau d'Amérique n'était présent que sur la partie Sud de la parcelle
													Total	Total	75 000,00 €	3 750,00 €															

**TRAVAUX SUR LES SITES NATURA 2000
de la forêt domaniale de Rambouillet.**



**FORET DOMANIALE DE RAMBOUILLET : SITE NATURA 2000
TRAVAUX DE RECONSTITUTION DE LANDES**

DEVIS 1

Parcelle 2.22

Restauration localisée de lande sèche par extraction de ligneux (jeunes pins et bouleaux) avec exportation des produits à proximité de la zone travaillée.

Nature des travaux	Quantité / unité	Coût unitaire	Montant HT
Abattage de jeunes bouleaux	0,5 hectare	500	1000
Broyage et Mise en tas des produits à proximité	0,5 hectare	610	1220
Montant total HT			2220

Parcelle 2.18

Restauration localisée de lande humide par extraction de ligneux (jeunes pins et bouleaux) avec exportation des produits à proximité de la zone travaillée.

Nature des travaux	Quantité / unité	Coût unitaire	Montant HT
Abattage de jeunes bouleaux ,	0,5 hectare	250	500
Broyage et Mise en tas des produits à proximité	0,5 hectare	500	1000
Bouchage manuel de fossés drainants	2 U	35	70
Montant total HT			1570

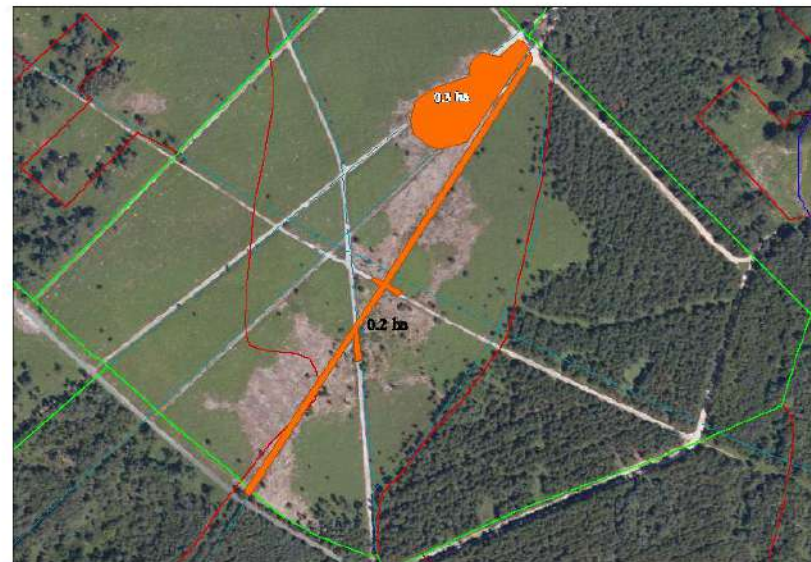
Montant total HT :3790..... euros

Signature et cachet de l'entreprise

TVA ...19,6...% :...742,84..... euros

Montant total TTC :.....4532.84..... euros

Le23 novembre...2010

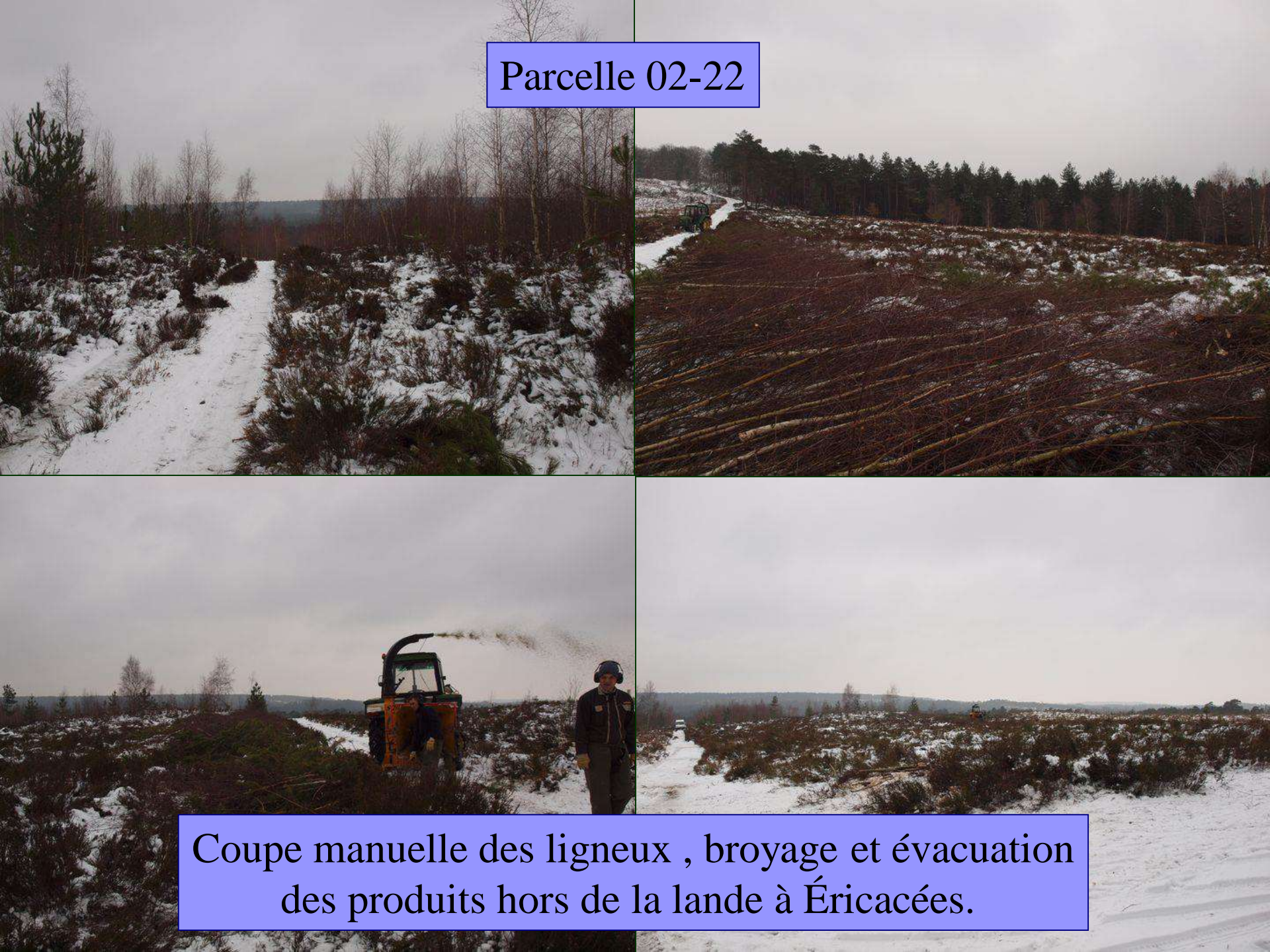


Parcelle 02-22



Parcelle 02-18

Parcelle 02-22



Coupe manuelle des ligneux , broyage et évacuation des produits hors de la lande à Éricacées.

Parcelle 02-18



Coupe manuelle et exportation des ligneux.



Conservation de milieux tourbeux par bouchage de fossés à l'aval de la parcelle 02-18 permettant la stagnation de l'eau.



Installation de plusieurs barrages à l'aide de piquets façonnés sur place.

Natura 2000: Restauration des landes parcelles 25.11 & 12

(cf *DocOb*)

PARCELLES 25.11 ET 25.12

GESTION DE CONSERVATION ET DE RESTAURATION DE FACIES LANDICOLES SECS ET HUMIDES : HABITATS 4010 ET 4030



ght IGN - Projection Lambert II étendu / NTF



Landes sèches et humides

Plus ou moins envahies par des semis de pins et bouleaux , sur trouée tempête avec rémanents de chablis ou sous boisement de bouleaux.

Entretien régulier ou restauration des faciès landicoles par coupe des recrues ligneux avec mise en tas des rémanents.

Les bouleaux adultes (présents surtout en contexte humide) sont à conserver.

Légende :

 Lande humide

 Lande sèche

Légende :

 Lande sèche

**FORET DOMANIALE DE RAMBOUILLET : SITE NATURA 2000
TRAVAUX DE RECONSTITUTION DE LANDES**

DEVIS 2

Parcelles 25.11 & 12

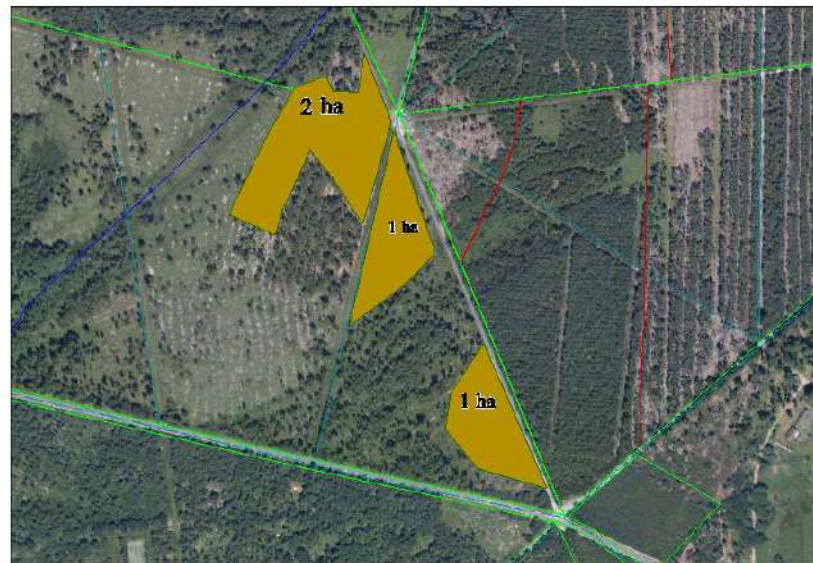
Restauration localisée de lande sèche et lande humide par extraction de ligneux (jeunes pins et bouleaux) avec exportation des produits et rémanents tempête à proximité de la zone travaillée.

Les bouleaux adultes sont à conserver

Nature des travaux	Quantité / unité	Coût unitaire	Montant HT
Abattage de bouleaux et jeunes pins	4 hectares	822.5	3290
Mise en tas des produits à proximité	4 hectares	250	1000
Montant total HT			4290
TVA ...19,6...%			840,84
Montant total TTC :			5130.84

Signature et cachet de l'entreprise

Le20 Novembre.....2009




Les 3 secteurs concernés par les travaux.




Natura 2000: Restauration des landes parcelles 25.11 & 12


(cf *DocOb*)




Avant intervention , le type de peuplement présent



Coupes et mis en tas



Reprise des produits, broyage et évacuation



Aspect après les opérations

Natura 2000: Restauration du ru parcelle 25.11 (*Coenagrion mercuriale*)

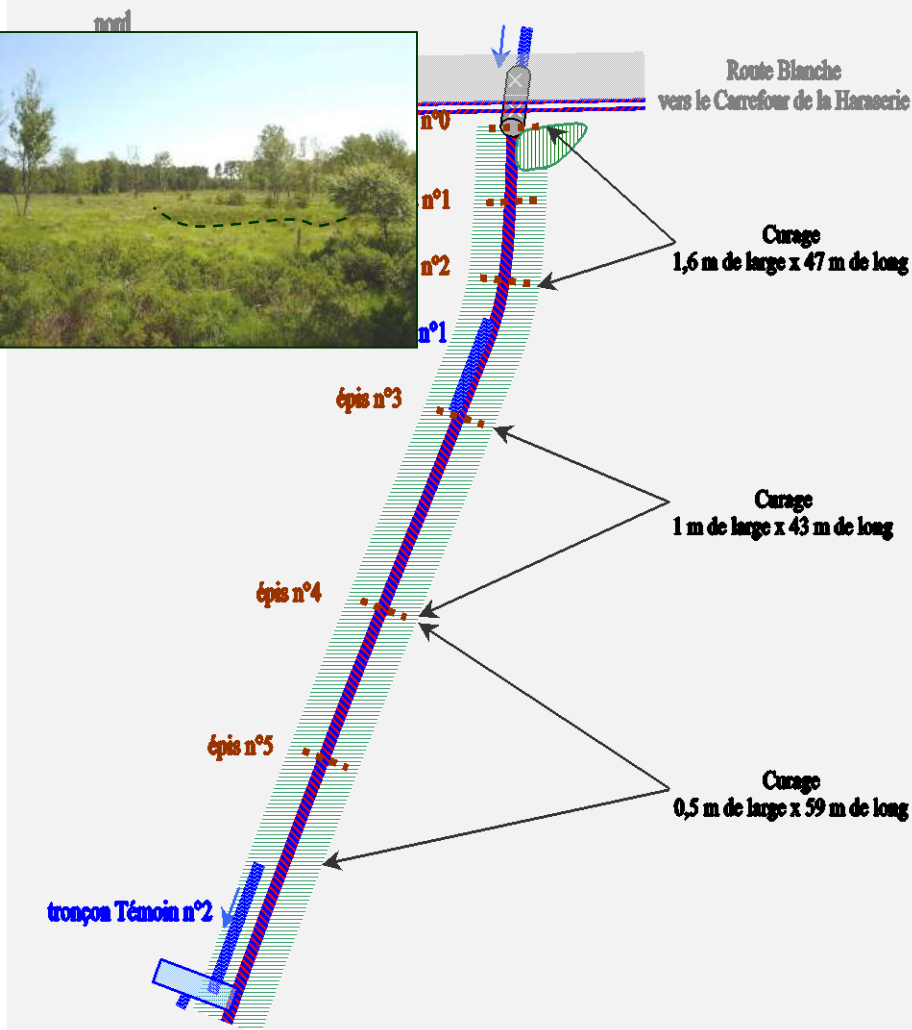
(cf DocOb)

Coenagrion mercuriale

Agrion de Mercure

PARCELLE 25.11

LOCALISATION DES INTERVENTIONS



Travaux d'aménagement : septembre étant la période optimale d'intervention

- coupe de 33 brins de pins et des petits bouleaux implantés dans le lit et sur les berges
- coupe de 8 tiges de bouleaux et d'accrus de pins et chênes juste à l'aval de la buse à restaurer (dégagement d'une emprise pour la pelle)
- rénovation du passage busé (au niveau de la Route Blanche), de façon à améliorer l'alimentation en eau du ru, en posant une nouvelle buse (diamètre 50 cm) et 2 têtes de buse
- curage du fossé sud de la route Blanche sur 50 m de part et d'autre de la buse, soit 100 m linéaires, pour faciliter la mise en charge du ru tourbeux
- curage des tronçons à molinie et joncs qui comblent le ru, limitent l'écoulement ou forment une voûte de végétation au dessus de l'eau, sur 148 m linéaires. Le curage consiste en un décapage de la végétation du lit, sur 30 à 40 cm de profondeur, sans surcreusement du fond du ru. La largeur de l'emprise du curage et du décapage des berges est d'1,6m en amont, 1 m dans la partie intermédiaire et 0,5 m à l'aval : simple rafraîchissement du fond du ru, de manière à obtenir une « goulotte », permettant un écoulement plus rapide de l'eau
- portion à sphaignes de 22 m linéaires (tronçon témoin 1) à conserver, de même qu'une zone de 28 mètres en amont de la fosse tourbeuse (tronçon témoin 2) : préservation de *Potamogeton polygonifolius*, *Myrica gale* (plantes P.R.), *Ilybius guttiger*, *I. montanus*, *Paracymus scutellaris* (coléoptères aquatiques rares), des larves de *Ceriatrion tenellum* qui se développent dans ces parties du ru
- pose d'épis (en bois) de part et d'autre de la nouvelle buse, ainsi que le long du ru restauré, de façon à favoriser des faciès lotiques. Espace entre les éléments de chaque épi: 20 à 30 cm.
- entretien des berges par fauche automnale sur une largeur de 5 m, tous les deux ans, en alternant rive droite / rive gauche.

**FORET DOMANIALE DE RAMBOUILLET : SITE NATURA 2000
TRAVAUX DE RESTAURATION DE RU**

DEVIS 6

Parcelle 25.11

Restauration localisée d'un ru par déboisement localisé, curage partiel et installation d'épis en travers du ru. Les produits sont déposés à proximité de la zone travaillée.



Nature des travaux	Quantité / unité	Coût unitaire	Montant HT
Abattage de ligneux , Mise en tas des produits à proximité	40 U	7,5	300
Curage, décapage des berges	150 ml	11,3	1700
Remplacement du passage busé (diam 500)	1 U	2400	2400
Fourniture & mise en place de 6 épis en bois en travers du ru	6 U	30	180
Montant total HT			4580
TVA ...19,6...%			897,68
Montant total TTC			5477,68

Signature et cachet de l'entreprise

Le Janvier ...2011 et 2012



Travaux sur le ru parcelle 25.11: Favoriser le développement des populations de (*Coenagrion mercuriale*) par profilage du lit et création de faciès lotiques et de secteurs d'accélération de l'eau.

(cf. DocOb)



Aspects du ru avant les travaux de profilage.





Profilage des trois secteurs du ru suivant préconisations du docob.





Fournitures et installations de planches créant ainsi des secteurs de retenus et d'accélération du cours d'eau.





Enlèvement du vieux passage busé percé puis fourniture et pose d'un nouveau passage busé plus grand (3X2,5m) renforcé et de diamètre supérieur (500mm).



**FORET DOMANIALE DE RAMBOUILLET : SITE NATURA 2000
TRAVAUX DE RESTAURATION DE MARES**

DEVIS 7

Travaux de restauration de mares par curage partiel , reprofilage de berges à la pelle mécanique, mise en lumière partielle par coupe de ligneux.
Produits déposés à proximité

Parcelle 1.07 : 2 mares proches (mares A20 &A22)

Mare A 20 Nature des travaux	Quantité / unité	Coût unitaire	Montant HT
Abattage de ligneux , Mise en tas des produits à proximité	1 U	1930	1930
Curage, décapage des tourradons de molinie avec reprofilage des berges Dépôt des produits à proximité	1 U	350	350
Montant total HT			2280

Mare A 22 Nature des travaux	Quantité / unité	Coût unitaire	Montant HT
Abattage de ligneux , Mise en tas des produits à proximité	1 U	1930	1930
Curage feuilles & bois mort accumulés dans l'eau libre	1 U	440	440
Curage, décapage des tourradons de molinie avec reprofilage des berges Dépôt des produits à proximité	1 U	350	350
Montant total HT			2720

Montant total HT :5000..... euros

TVA ...19,6...% :.....980..... euros

Montant total TTC : ... 5980..... euros

Le24 Novembre.....2010.



Mare A20



Signature et cachet de l'entreprise

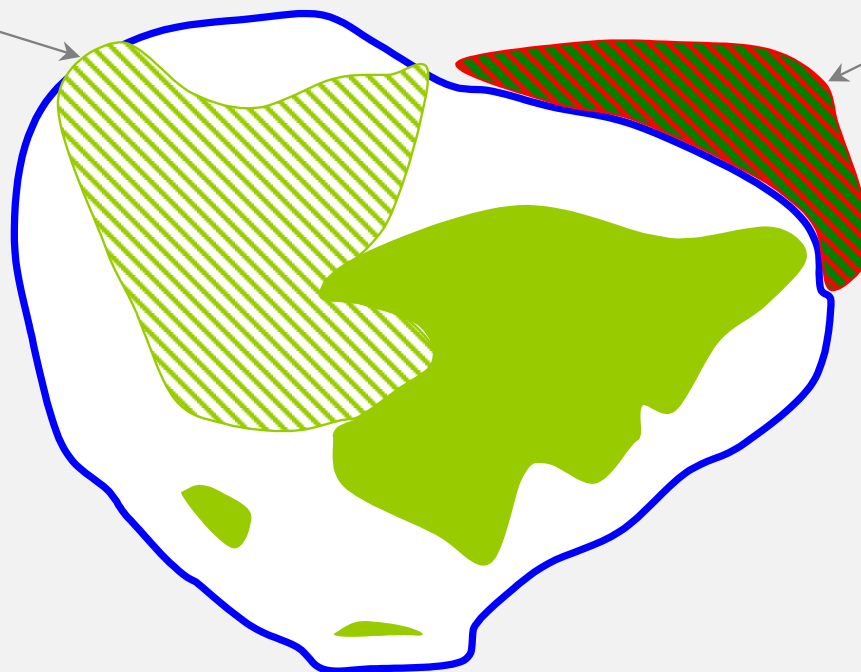
Natura 2000: Restauration de mare eutrophe parcelle 1.07

(cf. DocOb)




Plan d'eau eutrophe



MARE A20 - PARCELLE 1.07

GESTION DE RESTAURATION : HABITATS 3150



Légende :

-  Limite d'eau libre
-  Boisement
-  Molinie en touradons

-  Zone à décapage
-  Zone à déboiser

Travaux de restauration :

- décapage des touradons de molinie avec reprofilage en pente douce
- exportation des produits en retrait de la mare
- abattage de ligneux avec exportation des produits

Travaux à prévoir en période hors feuilles

Étude préliminaire et avant travaux.



Aspect de la mare A20 après les travaux de mise en lumière par coupe et export des produits.





Travaux de décapage de la matière organique avec exportation hors de la mare et des secteurs décapés.



Natura 2000: Restauration de mare oligotrophe parcelle 1.07

(cf. DocOb)

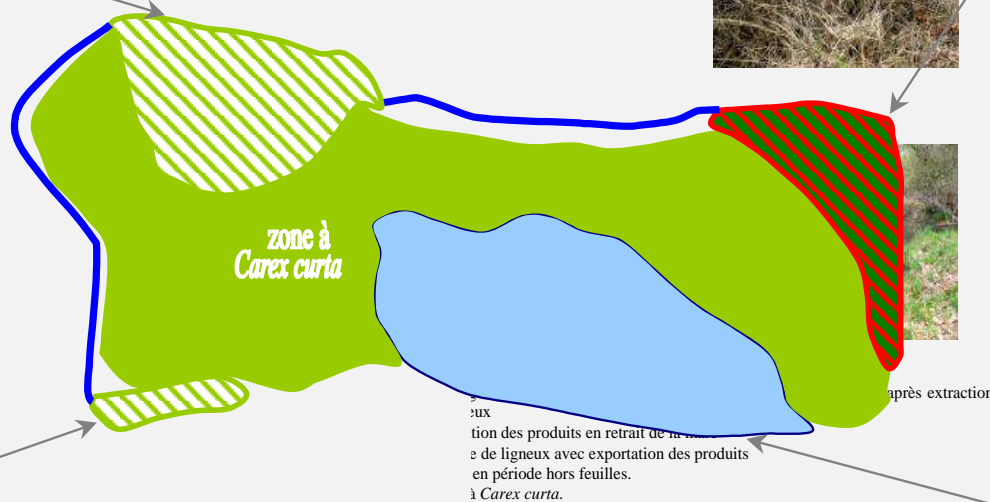
Eaux stagnantes à végétation oligotrophique des *Littorelletea uniflorea*

MARE A22 - PARCELLE 1.07




Eaux à végétation oligotrophique des *Littorelletea uniflorea*

GESTION DE RESTAURATION : HABITATS 3110



Légende :

 Limite d'eau libre

 Boisement

 Molinie en touradons

 Zone à curer

 Zone à déboiser et décaper

 Zone à déboiser

Aspect de la mare A22 avant les travaux de coupe
de ligneux



Les travaux de coupe et export ont été réalisés.



Réalisation des travaux de curage localisé et de profilage des berges



**FORET DOMANIALE DE RAMBOUILLET : SITE NATURA 2000
TRAVAUX DE RECONSTITUTION DE LANDES**

DEVIS 4

Parcelle 14.09

Entretien de lande sèche et humide (2 ha) par broyage partiel et coupe localisée de jeunes pins et bouleaux avec exportation des produits à proximité de la zone travaillée.



Nature des travaux	Quantité / unité	Coût unitaire	Montant HT
Coupe de ligneux	1 hectare	600	600
Mise en tas des produits à proximité	1 hectare	600	600
Broyage localisé de la callune	1 hectare	170	170
Montant total HT			1370
TVA ...19,6...%			268,52
Montant total TTC :			1368,52

Signature et cachet de l'entreprise

Le2009





Coupe et export des ligneux colonisant la lande à Éricacées.



Régénération des landes à Callune vieilles par broyage de bandes de 10 m de largeur.



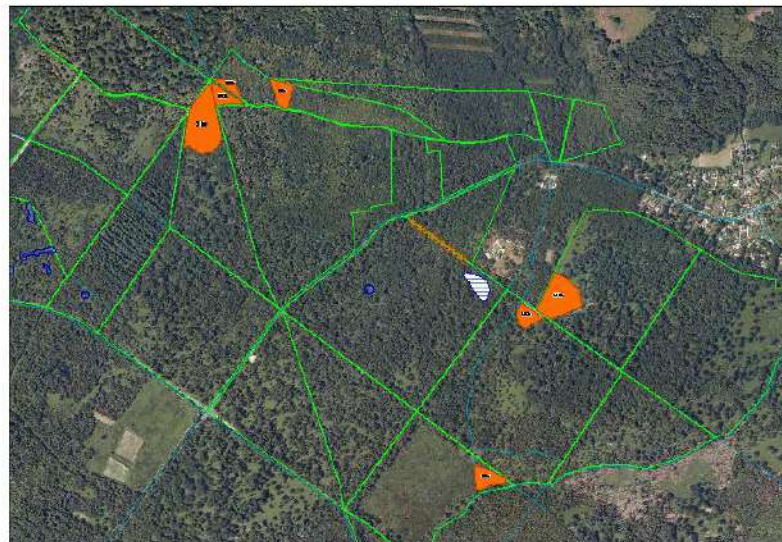
**FORET DOMANIALE DE RAMBOUILLET : SITE NATURA 2000
TRAVAUX DE RECONSTITUTION DE LANDES**

DEVIS 3

Parcelles 24.04 ,05,06 & Parcelles 24.11,12,14

Landes situées sur 2 groupes de parcelles voisines : parcelles 4,5/6 d'une part, parcelles 11,12,14 d'autre part au Domaine de la Claye (24^{ème} division)

Restauration de lande sèche par coupe de jeunes pins et bouleaux avec exportation des produits à proximité de la zone travaillée.



Nature des travaux	Quantité / unité	Coût unitaire	Montant HT
Coupe de ligneux	6 hectares	833	5000
Mise en tas des produits à proximité	6 hectares	833	5000
Broyage localisé de la callune	1 hectare	692	692
Montant total HT			10692
TVA ...19,6...%			2095.63
Montant total TTC :			12787.32

Signature et cachet de l'entreprise

LeNovembre...2010



Site FR 1100803 Tourbières et prairies tourbeuses forêt d'Yvelines.



Les landes de la partie Nord de la 24^o division ; Parcelles 24-11,12,14.

Travaux de coupe avec exportation des produits (parcelle 24-14)



Aspects des landes après travaux (on remarque sur la photo de droite les fougères envahissant les landes à Éricacées Parcelle 24-14)



Conditions difficiles d'exécution des travaux
en Décembre 2010.

Site FR 1100803 Tourbières et prairies tourbeuses forêt d'Yvelines.



Les landes de la partie Sud de la 24^o division ; Parcelles 24-05,06.

Progression d'un chantier de restauration de Landes à Éricacées



Parcelle 24-05



Le site de la parcelle 24-05 après 1 année de végétation

**FORET DOMANIALE DE RAMBOUILLET : SITE NATURA 2000
TRAVAUX DE RESTAURATION DE MILIEUX TOURBEUX**

DEVIS 5

Travaux de décapage superficiel du sol à la pelle mécanique sur des placettes de 100m² localisées préalablement ou curage d'un tronçon de fossé
Les produits sont déposés à proximité

Travaux à réaliser sur 3 sites : 9^{ème} division (RBD Houssine), 14^{ème} division (RBD Cerisaie), 28^{ème} division (RBD Bois Boisseau)

9 ^{ème} division -RBD Houssine Nature des travaux	Quantité / unité	Coût unitaire	Montant HT
Etrepage superficiel d'une placette à la pelle mécanique avec dépôt des produits à proximité	100 m ²	5,5	550
RF des Barillets : Curage d'un tronçon de fossé avec dépôt des produits à proximité	400ml	3,37	1350
Montant total HT			1900

14 ^{ème} division- RBD Cerisaie Nature des travaux	Quantité / unité	Coût unitaire	Montant HT
Etrepage superficiel d'une placette à la pelle mécanique avec dépôt des produits à proximité	100 m ²	5,5	550
Création de gouilles (micro-mares < 5m ²)	3 U	180	540
Montant total HT			1090

28 ^{ème} division- RBD Bois Boisseau Nature des travaux	Quantité / unité	Coût unitaire	Montant HT
Etrepage superficiel d'une placette à la pelle mécanique avec dépôt des produits à proximité	100 m ²	5,5	550
Montant total HT			550

Montant total HT :3540..... euros

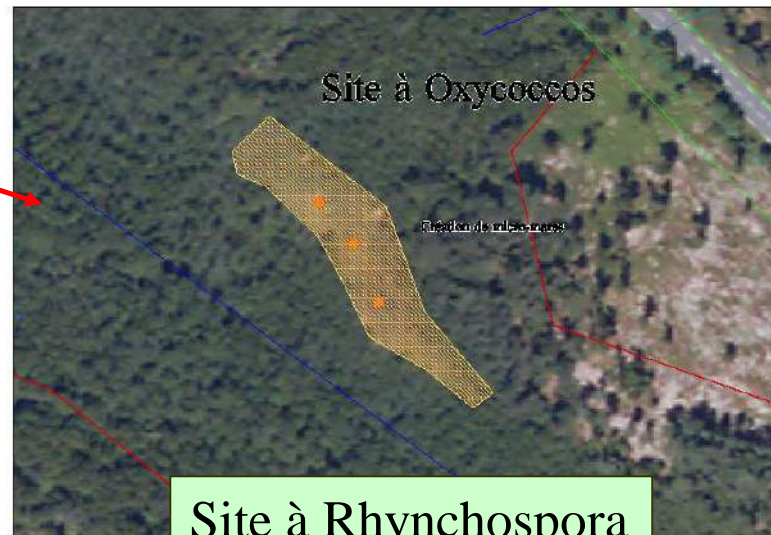
TVA ...19,6...% :.....693,84..... euros

Montant total TTC :4233,84..... euros

Le2009.

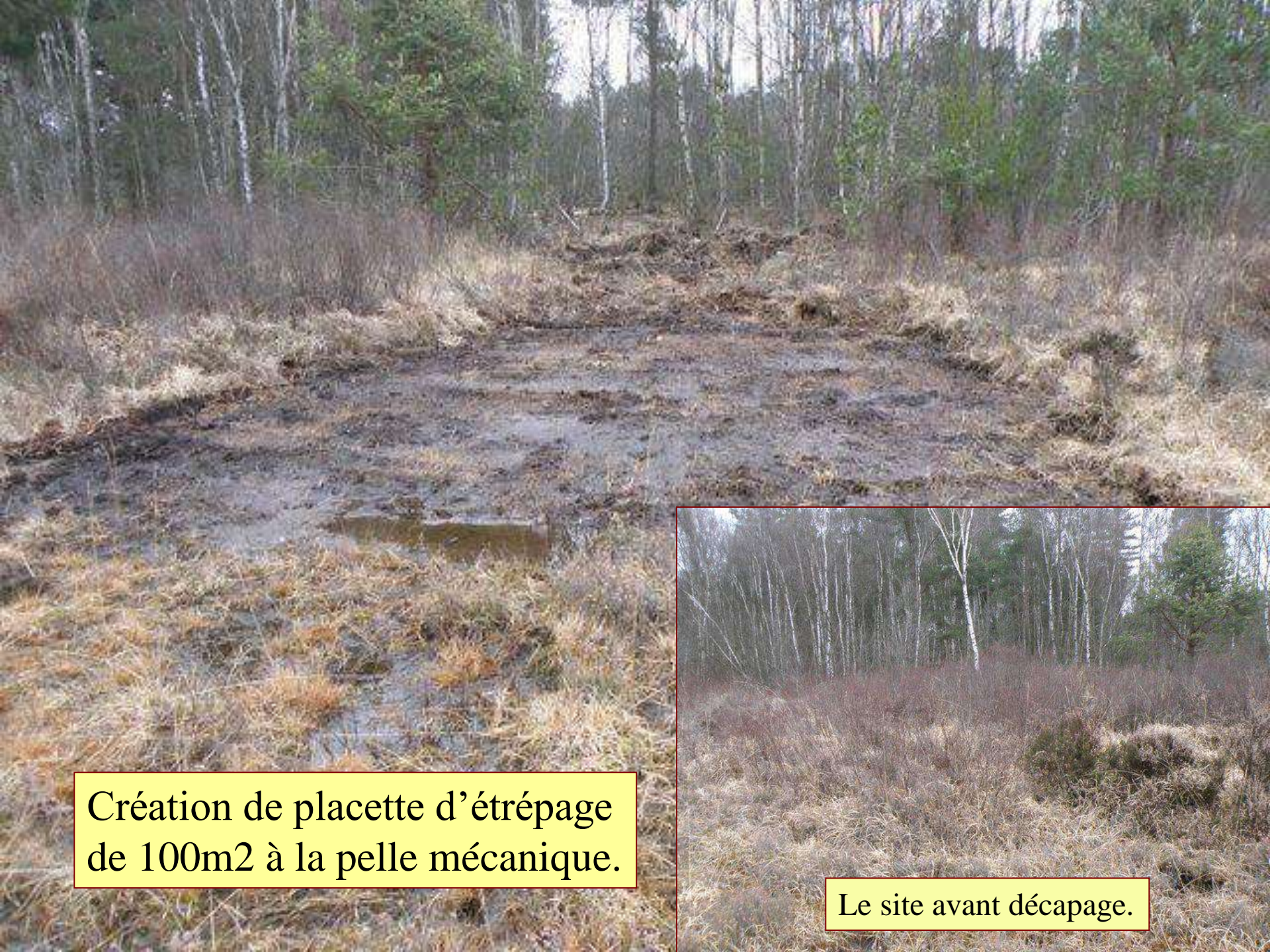


Site à Oxycoccus

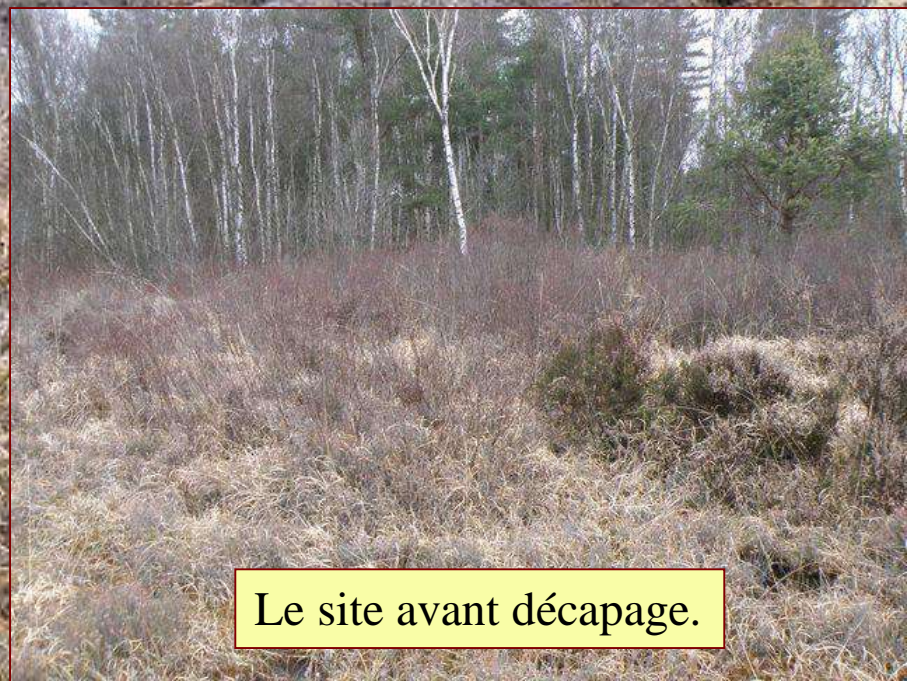


Site à Rhynchospora

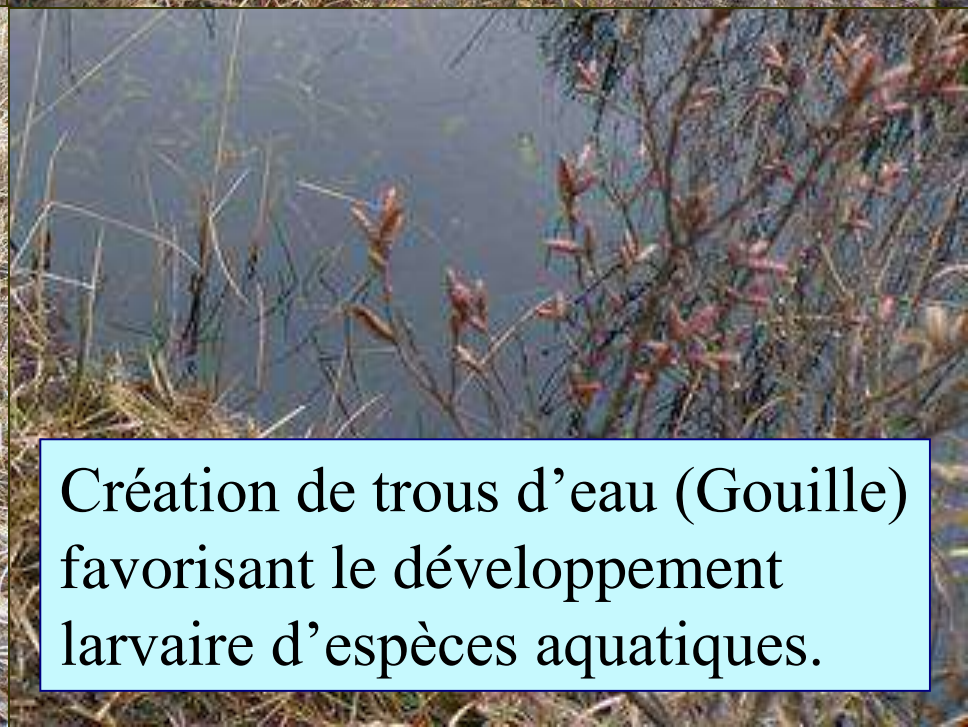
Signature et cachet de l'entreprise



Création de placette d'étrépage
de 100m² à la pelle mécanique.



Le site avant décapage.



Création de trous d'eau (Gouille)
favorisant le développement
larvaire d'espèces aquatiques.

**FORET DOMANIALE DE RAMBOUILLET : SITE NATURA 2000
TRAVAUX DE RESTAURATION DE MILIEUX TOURBEUX**

DEVIS 5

Travaux de décapage superficiel du sol à la pelle mécanique sur des placettes de 100m² localisées préalablement ou curage d'un tronçon de fossé
Les produits sont déposés à proximité

Travaux à réaliser sur 3 sites : 9^{ème} division (RBD Houssine), 14^{ème} division (RBD Cerisaie), 28^{ème} division (RBD Bois Boisseau)

9 ^{ème} division -RBD Houssine Nature des travaux	Quantité / unité	Coût unitaire	Montant HT
Etrepage superficiel d'une placette à la pelle mécanique avec dépôt des produits à proximité	100 m ²	5,5	550
RF des Barilletts : Curage d'un tronçon de fossé avec dépôt des produits à proximité	400ml	3,37	1350
Montant total HT			1900

14 ^{ème} division- RBD Cerisaie Nature des travaux	Quantité / unité	Coût unitaire	Montant HT
Etrepage superficiel d'une placette à la pelle mécanique avec dépôt des produits à proximité	100 m ²	5,5	550
Création de gouilles (micro-mares < 5m ²)	3 U	180	540
Montant total HT			1090

28 ^{ème} division- RBD Bois Boisseau Nature des travaux	Quantité / unité	Coût unitaire	Montant HT
Etrepage superficiel d'une placette à la pelle mécanique avec dépôt des produits à proximité	100 m ²	5,5	550
Montant total HT			550

Montant total HT :3540..... euros

TVA ...19,6...% :.....693,84..... euros

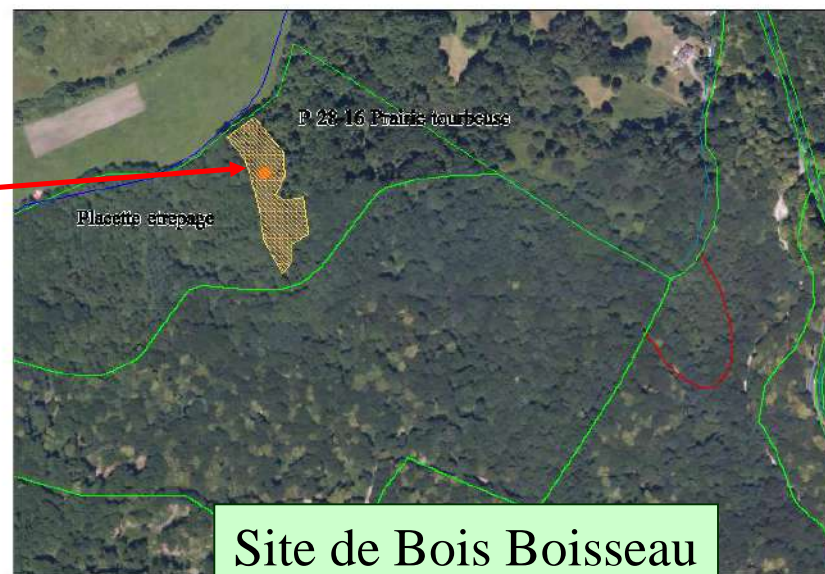
Montant total TTC :4233,84..... euros

Signature et cachet de l'entreprise

Le2009.



Site des Barilletts

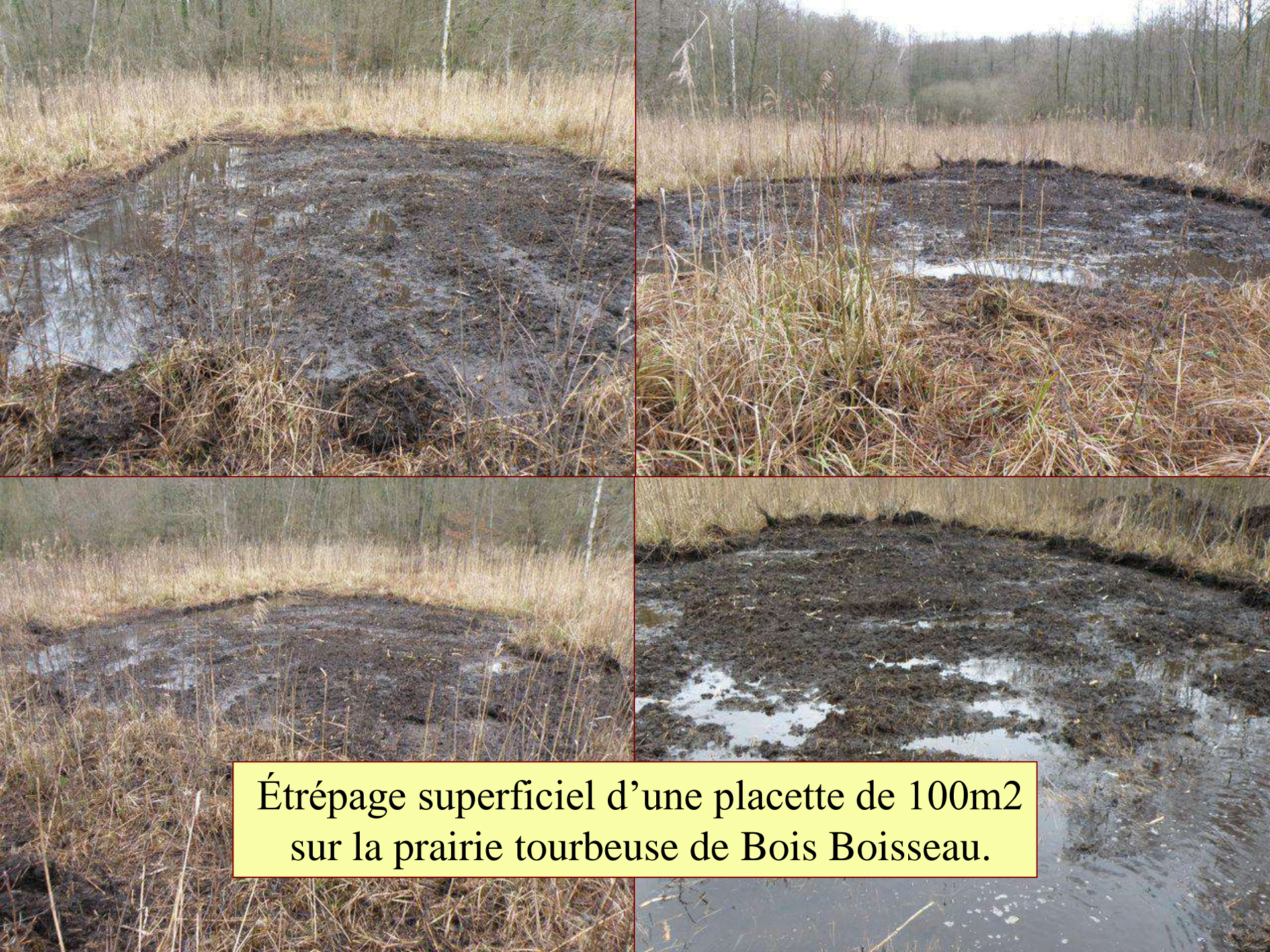


Site de Bois Boisseau



Création d'un carré d'étrépage de 10m X 10m X 0.3m
secteur des Barilletts proche d'un ancien site étréapé.





Étrépage superficiel d'une placette de 100m²
sur la prairie tourbeuse de Bois Boisseau.

**FORET DOMANIALE DE RAMBOUILLET : SITE NATURA 2000
TRAVAUX DE RESTAURATION DE MARES**

DEVIS 8

Travaux de restauration de mares ou d'étang par curage partiel, reprofilage de berges à la pelle mécanique, mise en lumière partielle par coupe de ligneux.
Produits déposés à proximité

Nature des travaux	Quantité / unité	Coût unitaire	Montant HT
Parcelle 2.06 : 1 mare			
Curage en pente douce de la zone à glycérie	1 U	750	750
Surcreusement d'une fosse de 20m ²			
Dépôt des produits à proximité			
Montant total HT			750

Parcelle 11.02 : 1 mare

Nature des travaux	Quantité / unité	Coût unitaire	Montant HT
Ouverture d'emprise d'accès par abattage de ligneux	1 U	3790	3790
Recépage des saules de la mare			
Mise en tas des produits à proximité			
Décapage partiel des joncs & molinie, profilage en pente douce	1 U	1700	1700
Dépôt des produits à proximité			
Création d'un fossé de liaison entre mare et collecteur	30 ml	29,3	880
Montant total HT			6370

Parcelle 12.20 : traitement localisé du Petit Etang Neuf

Nature des travaux	Quantité / unité	Coût unitaire	Montant HT
Curage léger en pente douce de 2 tronçons de berge	1 U		700
Mise en tas des produits à proximité			
Elagage des branches en surplomb (berge sud)	1 U		480
Montant total HT			1180

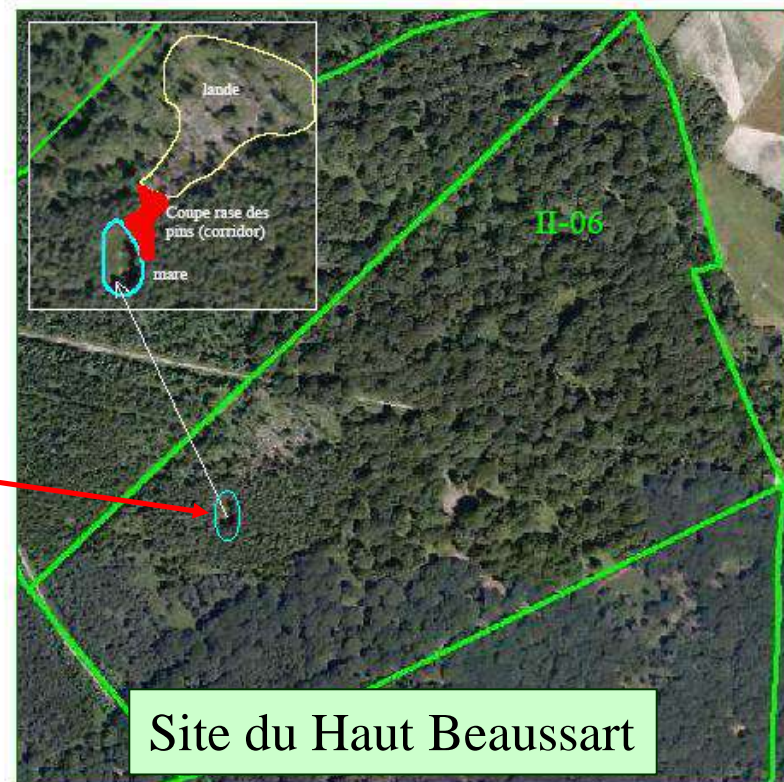
Montant total HT :8300..... euros

Signature et cachet de l'entreprise

TVA ...19,6...% :1626,8 euros

Montant total TTC :9926,8..... euros

Le 24 Novembre.....2010.



Localisation des travaux de mise en lumière de la mare et de connexion avec la lande humide





Travaux de profilage et décapage de la mare avec création d'une zone de plus grande profondeur.



Pour information, une exploitation des résineux de la parcelle 02-06 et notamment un grand nombre bordant la mare a été réalisé après les travaux de profilage (Natura 2000) favorisant ainsi le passage de la lumière.



**FORET DOMANIALE DE RAMBOUILLET : SITE NATURA 2000
TRAVAUX DE RESTAURATION DE MARES**

DEVIS 8

Travaux de restauration de mares ou d'étang par curage partiel, reprofilage de berges à la pelle mécanique, mise en lumière partielle par coupe de ligneux.
Produits déposés à proximité

Nature des travaux	Quantité / unité	Coût unitaire	Montant HT
Parcelle 2.06 : 1 mare			
Curage en pente douce de la zone à glycérie Surcreusement d'une fosse de 20m2 Dépôt des produits à proximité	1 U	750	750
Montant total HT			750

Parcelle 11.02 : 1 mare

Nature des travaux	Quantité / unité	Coût unitaire	Montant HT
Ouverture d'emprise d'accès par abattage de ligneux Recépage des saules de la mare Mise en tas des produits à proximité	1 U	3790	3790
Décapage partiel des jons & molinie, profilage en pente douce Dépôt des produits à proximité	1 U	1700	1700
Création d'un fossé de liaison entre mare et collecteur	30 ml	29,3	880
Montant total HT			6370

Parcelle 12.20 : traitement localisé du Petit Etang Neuf

Nature des travaux	Quantité / unité	Coût unitaire	Montant HT
Curage léger en pente douce de 2 tronçons de berge Mise en tas des produits à proximité	1 U		700
Elagage des branches en surplomb (berge sud)	1 U		480
Montant total HT			1180

Montant total HT :8300..... euros

TVA ...19,6...% :.....1626,8 euros

Montant total TTC :9926,8..... euros

Le 24 Novembre.....2010.

Signature et cachet de l'entreprise



Site de la mare du roi



Site du petit étang neuf



Déboisement des fossés existants et coupe d'emprise pour la création d'un fossé d'alimentation de la mare





Création de secteurs décapés et profilage localisé de la mare du roi.





Aspect du site de la mare du roi l'hiver passé. On note l'explosion de « *Hypericum elodes* » et surtout de « *Luronium natans* » dont c'était l'objectif principal des travaux.



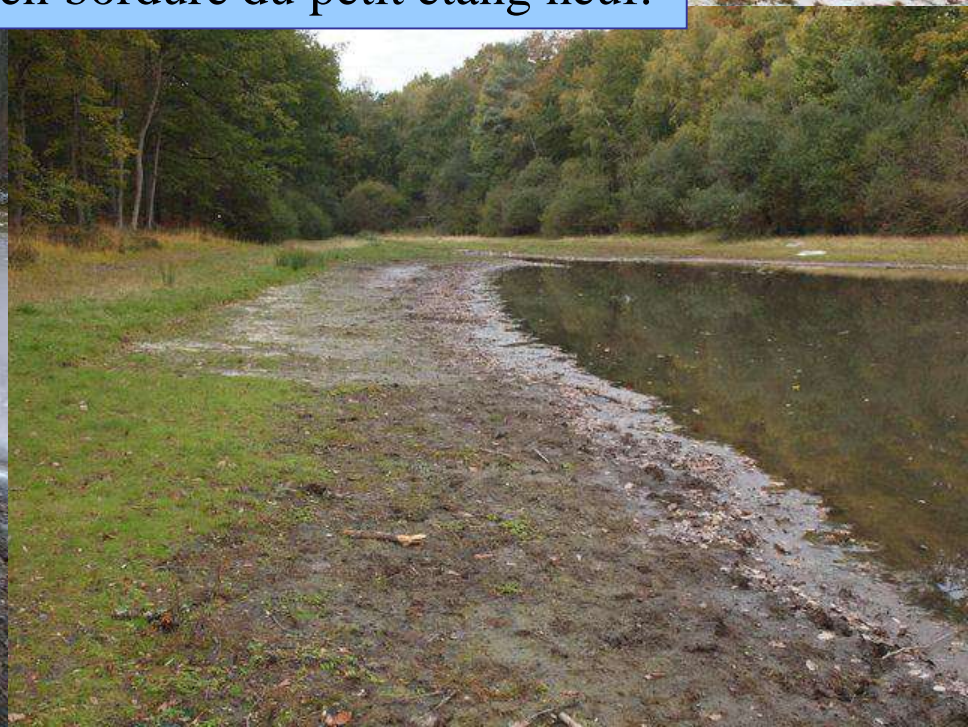


Travaux de décapage avec exportation des produits en bordure du petit étang neuf.
Création de milieux favorables à « *Luronium natans* »





Évolution des bandes décapées en bordure du petit étang neuf.





**FORET DOMANIALE DE RAMBOUILLET : SITE NATURA 2000
TRAVAUX DE RESTAURATION DE MARES**

DEVIS 9

Travaux de restauration de mares ou d'étang par curage partiel, reprofilage de berges à la pelle mécanique, mise en lumière partielle par coupe de ligneux.

Parcelle 24-08 : 1 mare

Nature des travaux	Quantité / unité	Coût unitaire	Montant HT
Décapage partiel de carex, jonc & molinie avec reprofilage en pente douce	1 U	350	350
Curage des vases et débris végétaux			
Dépôt des produits à proximité			
Elagage branches du chêne en surplomb	1 U	300	300
Montant total HT			650

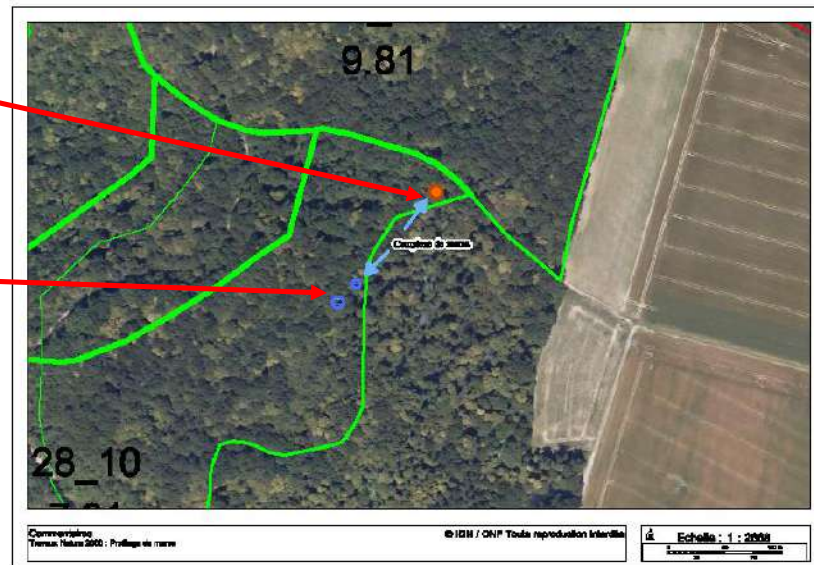
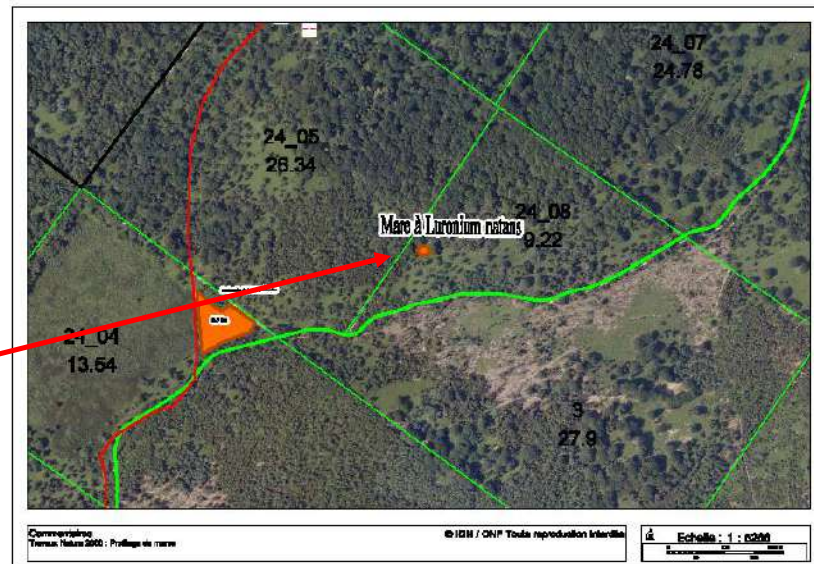
2 Mares n° 67 & 78 Nature des travaux	Quantité / unité	Coût unitaire	Montant HT
Ouverture d'emprise d'accès et mise en lumière localisée des berges par abattage de ligneux	2 U	640	1280
Mise en tas des produits à proximité			
Curage partiel par arrachage de glycérie ou saules sur les 2/3 de chaque mare	2 U	760	1520
Dépôt des produits à proximité			
Montant total HT			2800

Parcelle 28.10: complexe de 3 mares

Mare 81 Nature des travaux	Quantité / unité	Coût unitaire	Montant HT
Mise en lumière localisée par abattage de ligneux	1 U	640	640
Mise en tas des produits à proximité			
Curage intégral de la mare avec reprofilage partiel de berge	1 U	760	760
Dépôt des produits à proximité			
Montant total HT			1400

Montant total HT : ... 4850..... euros
TVA ...19,6... % : ...950,6..... euros
Montant total TTC : ...5800,6..... euros

Le 24 Novembre.....2010.



A photograph of a small pond in a wooded area. The pond is surrounded by trees and grasses. The water is dark and reflects the surrounding greenery. The scene is captured from a slightly elevated angle, looking down into the pond.

La mare Parcelle 24-08 en eau et avant les travaux.

La présence de plusieurs pieds de « *Luronium natans* » dans cette petite mare située en milieu de pente sur sols sableux a déterminé le choix de la profiler.

Progression des travaux de profilage.



Les travaux ont été effectués hors période de végétation et avec un niveau minimum d'eau



Le site de la mare, les travaux achevés.

Aspects des mares BB 67,78 et 81 avant les travaux de mise en lumière et de profilage.



La présence de « *Triturus cristatus* » lors d'inventaires récents a conditionné le choix de mettre en lumière par coupes de bois les abords et berges et de recréer des zones d'eau libre de ces mares.



Enlèvement de la matière organique et des vases recréant ainsi des zones d'eaux libres plus vastes et permettant l'installation de plantes aquatiques favorisant les pontes et le développement larvaire des amphibiens.



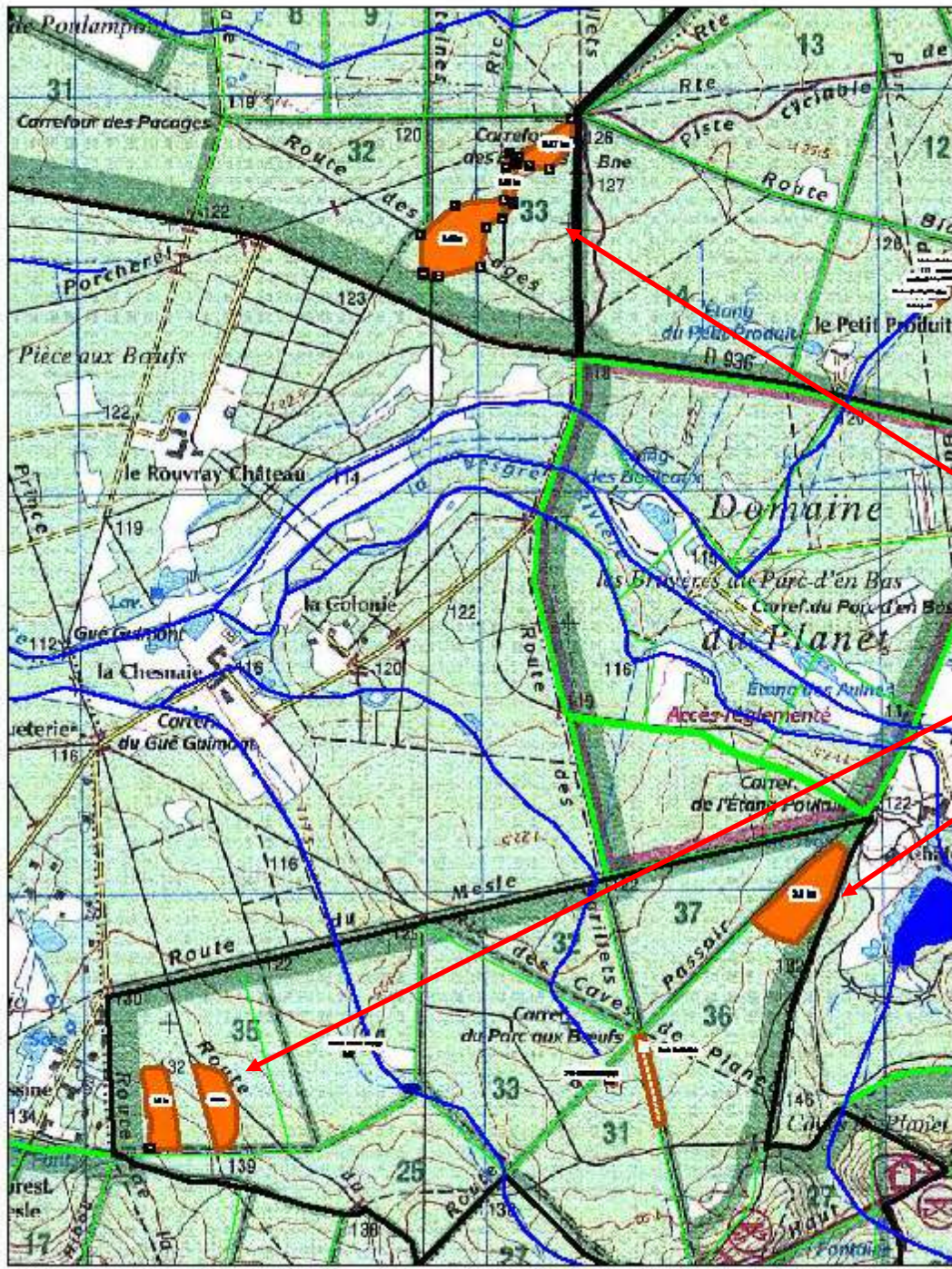
Le coût total des travaux s'élève à 46412 euros HT.

Travaux Natura 2000

Opération 2007, réalisée durant l'hiver 2008-2009.

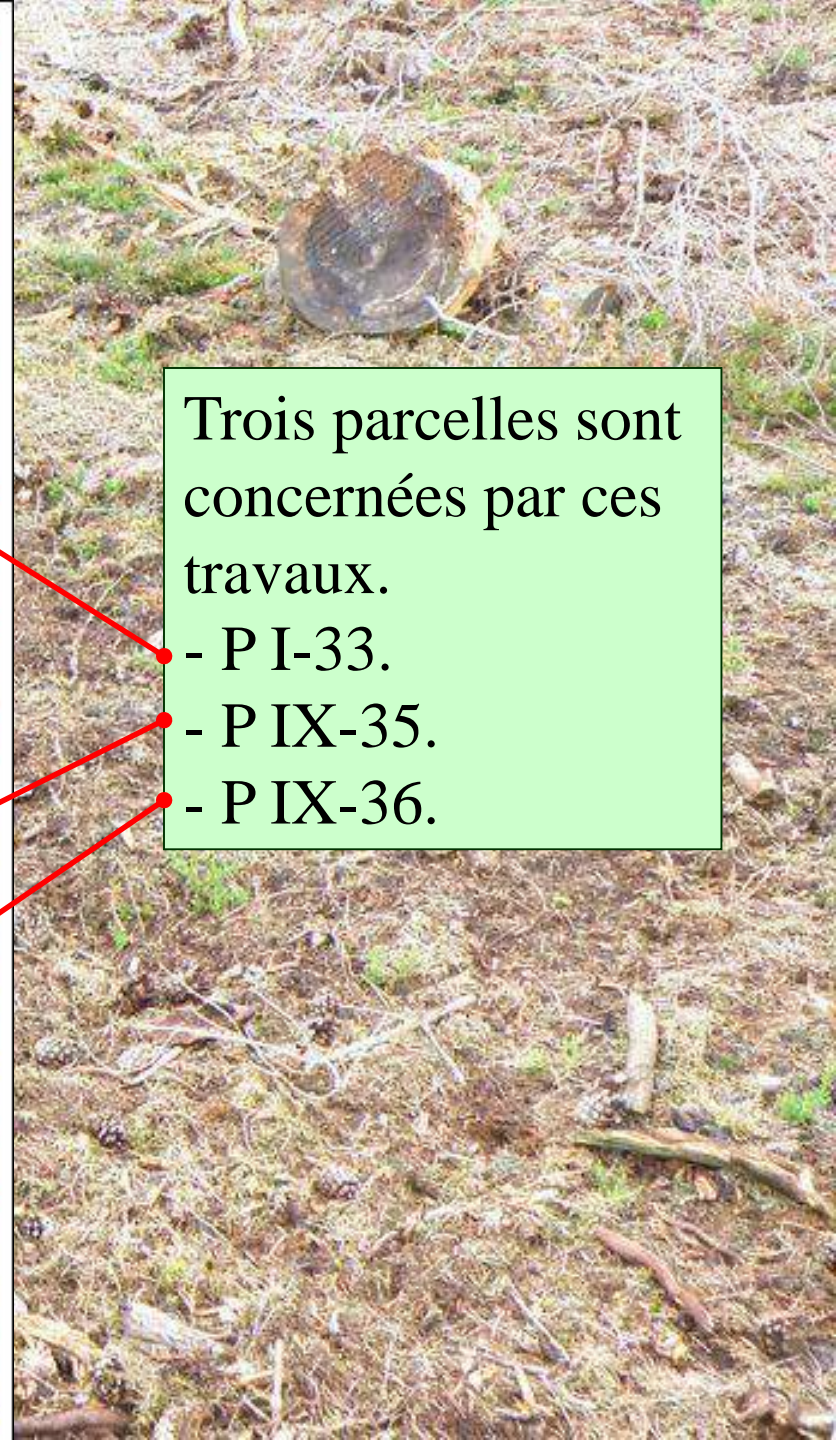
La première tranche de travaux sur les sites Natura 2000 avait comme objectifs les restaurations de landes à Éricacées. Ces landes d'une surface totale cumulée de 10 ha étaient fortement colonisées par des jeunes pins et bouleaux.





Trois parcelles sont concernées par ces travaux.

- P I-33.
- P IX-35.
- P IX-36.



La parcelle IX-35

Zone 2

Zone 1

1,35 ha

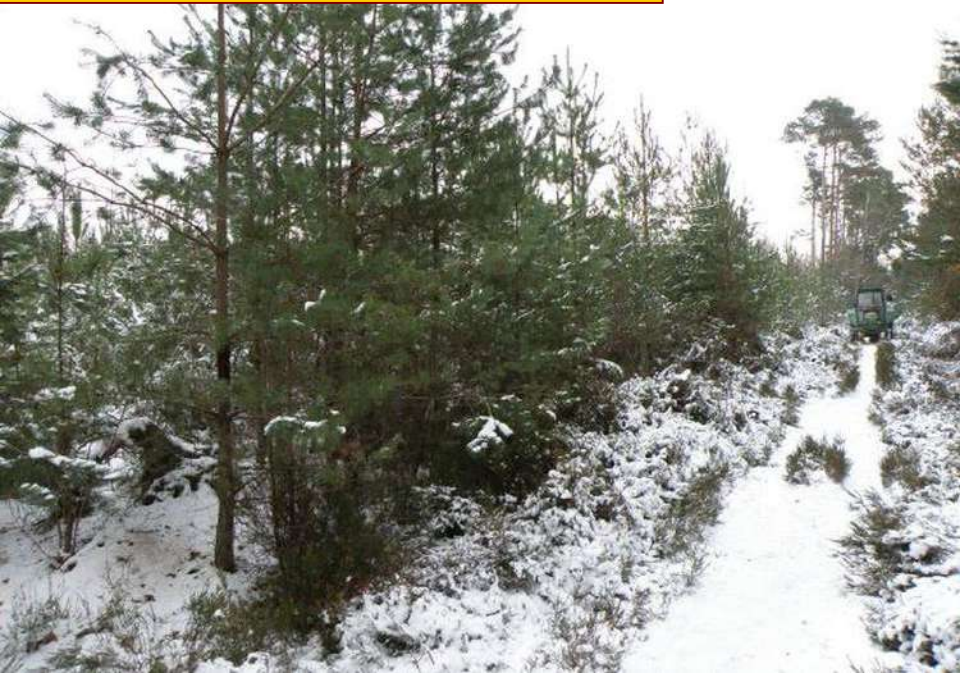
1,35 ha

P 09-34 1

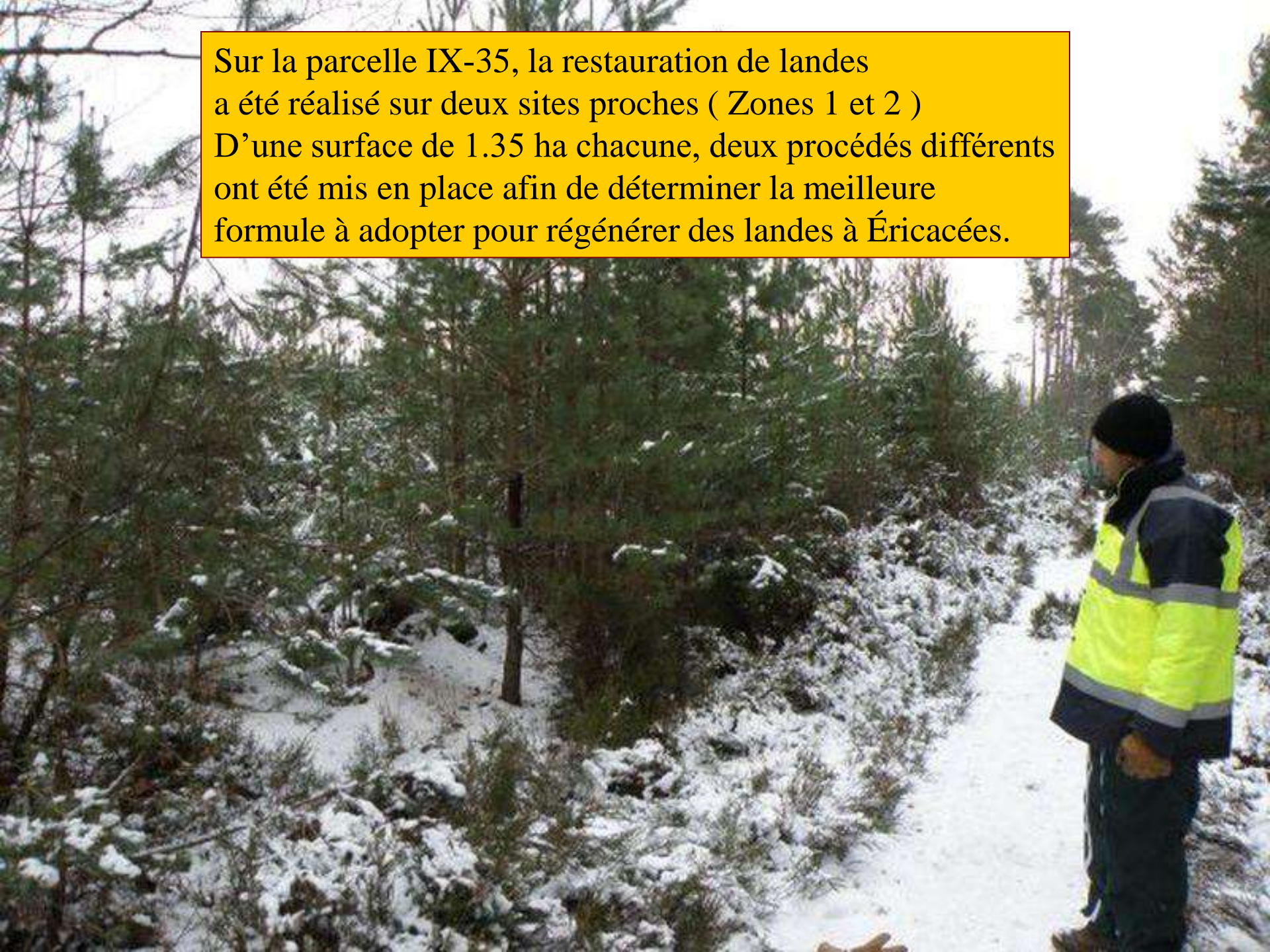
Le choix des sites s'est porté sur des sites où les landes étaient fortement ouvertes suite aux dégâts de Lothar. Mais entre la décision de prendre certaines parcelles et le début des travaux une dizaine d'année s'est écoulée. Nous nous retrouvons donc face à des landes très colonisées par la régénération du pin et du bouleau avec des hauteurs de 0,5 m à 6 m et des diamètres allant jusqu'à 10 cm .
Les deux zones n'ont pas de peuplement de plus de 10 ans.



Aspect de la parcelle IX-35 avant les interventions



Sur la parcelle IX-35, la restauration de landes a été réalisée sur deux sites proches (Zones 1 et 2)
D'une surface de 1.35 ha chacune, deux procédés différents ont été mis en place afin de déterminer la meilleure formule à adopter pour régénérer des landes à Éricacées.



La zone 1 après les travaux de broyage mécanique.





Évacuation des résidus de broyage avec un tracto-pelle.







Évolution de la zone 1 de 2007 à 2010.





Travaux sur la Zone 2 :

- Coupe des pins manuellement.
- Passage dans le broyeur de branches.
- Évacuation des débris hors du site restauré en bordure de zone.
- Les rémanents des coupes précédentes ne sont pas traités.





Aspect de la zone 2 les travaux terminés.



A photograph of a winter landscape. In the foreground, a snow-covered field with patches of dark vegetation and a path leads towards a dense forest. The sky is overcast with light clouds. The overall scene is dimly lit, suggesting a late afternoon or early morning setting.

Un hiver passe.....

Les parcelles IX-35 et IX-36 sont martelées.

Un autre arrive.



Les bois marqués sur les parcelles IX-35 (715 m³) et IX-36 (145 m³) sont vendus et exploités.





L'exploitation s'est déroulée en plusieurs phases.

- Passage de l'abatteuse pour les pins.
- Vidange des bois sur les andains faits par l'abatteuse.
- Coupe manuelle des bouleaux et chênes.

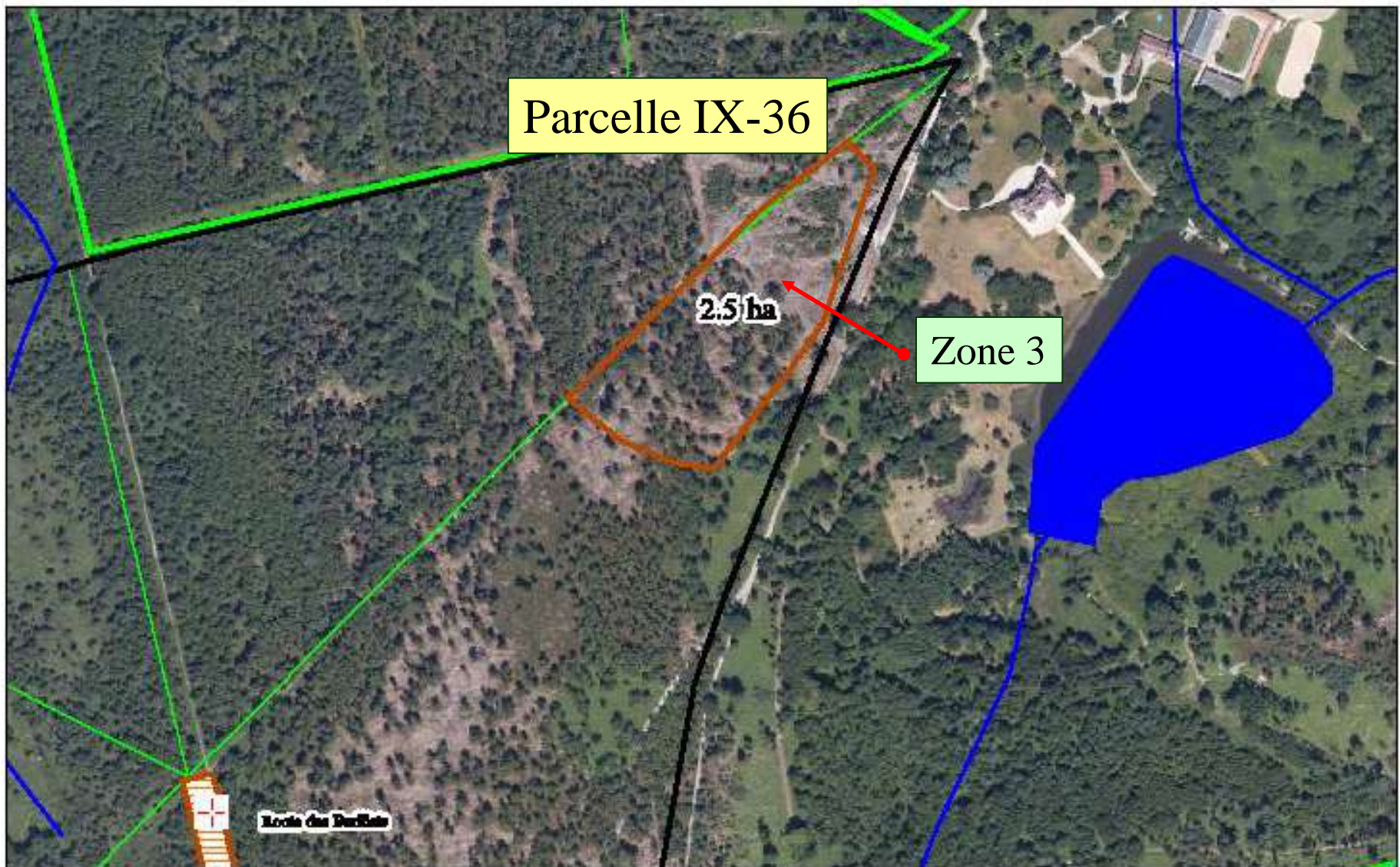


Le printemps arrive et les rejets de bouleaux avec.



La callune repart doucement par petites taches.





La parcelle IX-36 a un aspect un peu différent, située en partie sur une butte, ses peuplements sont plus hétérogènes et aussi plus âgés que sur la parcelle IX-35, composé de pins et bouleaux avec quelques châtaigniers disséminés, les jeunes peuplement sont moins denses. Nous allons procéder différemment pour cette lande, le travail sera mécanisé.



Aspect du site avant les travaux de broyage lourd.



Le broyeur lourd, d'une puissance de 400cv, va broyer les jeunes peuplements de ligneux accessibles laissant derrière lui un épais tapis de déchets.



Ensuite, une pelle mécanique va décaper et rassembler les résidus de broyage pour les charger dans une benne et les évacuer hors du site restauré.





Un hiver passe puis deux.. Les secteurs décapés sont parsemés de semis de callune.





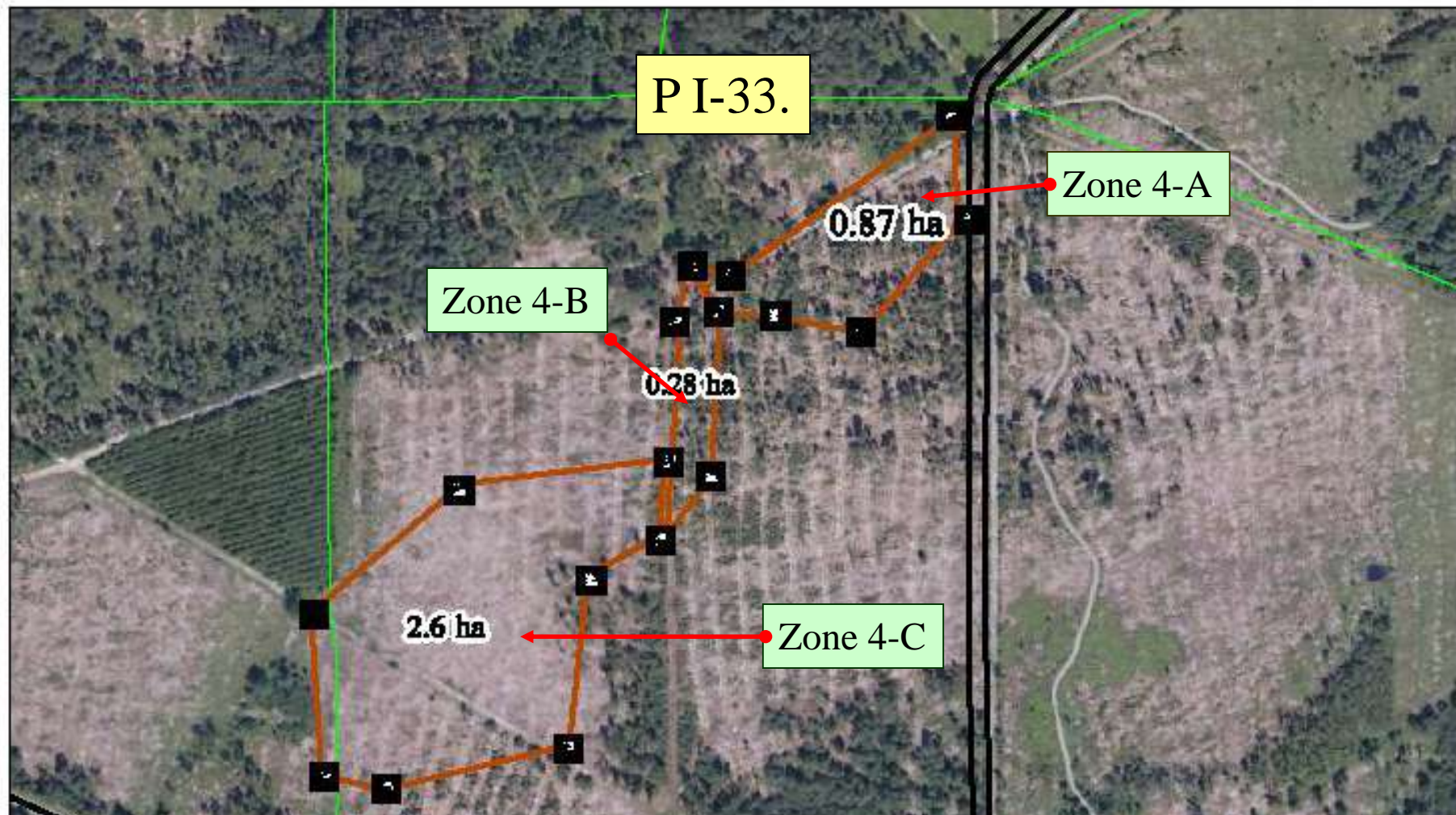
Puis cet automne viens l'exploitation des arbres, ici l'abatteuse ne viendra pas le taillis de bouleaux et les quelques pins et autres feuillus disséminés seront coupés et façonnés manuellement.





Suite à l'exploitation, il reste les houppiers, un reliquat de moyens va permettre le broyage en ce début d'année à l'aide d'un broyeur de branches et l'évacuation des résidus. A ce jour le bois n'est toujours pas vidangé.





La parcelle I-33 est le plus grand des sites de landes à callune à restaurer. 3 zones d'aspect et de composition différent. La première au Nord, est de la lande vieillie sous futaie adulte de pin sylvestre, la seconde est le corridor (partie de chemins), boisée de jeunes pins d'une dizaine d'année et qui relie les deux secteurs, la lande est un peu plus jeune enfin la troisième, la plus grande est peuplée de régénérations de pins pour la plus grande surface, de vides et de peuplements plus âgés au delà du chemin qui la traverse.



Différents aspects avant travaux de la zone à restaurer sur la parcelle I-33





Travaux de broyage en plein avec le même matériel que sur la parcelle 9-36 et suivant le même processus, tout en conservant par endroits des taches de landes afin d'avoir des réservoirs de graines pour l'ensemencement futur.





Broyage, étrépage, vidange.



Zone Nord sous les pins adultes



Sud du corridor vue sur la zone 4-C.



Le site après une année de végétation. On observe une dynamique de la fougère aigle. La régénération de la callune est moins vigoureuse que sur la parcelle IX-36.



Bilan des opérations :

- P IX-35 - zone 1 (1.35 ha) : 4500 euros.
 - zone 2 (1.35 ha) : 10880 euros.
- P IX-36 - zone 3 (2.70 ha) : 6650 euros + 6500 euros
- P I -33 - zone 4-1 (1.30 ha) : 3192 euros
 - zone 4-2 (0.80 ha) : 798 euros
 - zone 4-3 (2.50 ha) : 6650 euros

Soit un montant total de 39170 euros pour 10 ha

le coût à l'hectare est 3917 euros pour des travaux d'investissement.

On voit que la restauration de landes est un poste important dans les travaux Natura 2000 dû au fait que ces landes étaient fortement boisées.

L'entretien pour les années suivantes sera effectif dès 2012, avec des estimations de moyens de l'ordre de 2000 euros/ha, et sera applicable tous les 3 ans.

Aspect des sites S1, avant travaux – printemps 2014



Parcelle 01-33, avril 2014



Parcelle 09-35 partie Ouest, mai 2014
(visite du comité des réserves)



Parcelle 09-35 partie Est, avril 2014



Parcelle 09-36, avril 2014

Aspect des sites S2, avant travaux – printemps 2014



Parcette 02-18, avril 2014



Parcette 02-22, avril 2014



Parcette 25-12, avril 2014



Parcette 25-11, avril 2014

Aspect des sites S3, avant travaux – printemps 2014



Parcelle 24-05, avril 2014



Parcelle 24-06, avril 2014



Parcelle 24-11, avril 2014



Parcelle 24-14, avril 2014

Les travaux sur les sites S1 (lot 1), – novembre 2014 – 1/2



Parcelle 01-33, début des travaux



Parcelle 01-33, débroussaillage manuel



Parcelle 01-33 : après coupe des pins et avant export



Parcelle 01-33, partie sud, après travaux

Les travaux sur les sites S1 (lot 1), – novembre 2014 – 2/2



La parcelle 09-35, partie Ouest, après travaux



La parcelle 09-35, partie Est, après travaux



Résidus de broyage en bordure de la parcelle 09-35 après travaux



Parcelle 09-36, après travaux

Les travaux sur les sites S2 (lot 2), – décembre 2014 – 1/2



Parcelle 02-22, vue d'ensemble des travaux



Parcelle 02-22, coupe manuelle des ligneux (bouleaux surtout)



Parcelle 02-22 : export des ligneux après coupe



Parcelle 02-22 : broyage avec évacuation résidus hors de la lande

Les travaux sur les sites S2 (lot 2), – décembre 2014 – 2/2



Parcelles 25 12, la lande après les travaux



Parcelle 25-11, la lande après les travaux



Parcelle 25-11 : mise en andains des bouleaux en bordure

Les travaux sur les sites S3 (lot 3), – janvier et février 2015 – 1/2



Parcelle 24-06, installation du chantier



Parcelle 24-06, après coupe et avant broyage



Parcelle 24-06 : broyage



Parcelle 24-06 : fin du chantier

Les travaux sur les sites S3 (lot 3), – janvier et février 2015 – 2/2



Aspect de la parcelle 24-05, après travaux

2015 - Bilan des contrats Natura 2000 : localisation des actions



Contrat forestier n° 227 08 D 078 000001 du 09/02/2009 :

- Restauration d'habitats sur 9 sites (8 mares et 1 étang)

Contrat non agricole non forestier n° 323 08 D 078 000003 du 09/02/2009 :

- ▲ Restauration de milieux tourbeux sur 3 sites
- ★ 2 actions en faveur de *Coenagrion mercuriale* sur un site

- Restauration de terres sèches et entretien (3 sites – 9 ha)
 - Restauration : contrat non agricole non forestier n° 323 08 D 078 000002 du 28/12/2007
 - Entretien : contrat non agricole non forestier n° 323 11 D 078 000001 du 21/12/2011
- Restauration de terres sèches et humides puis entretien (5 sites – 11 ha)
 - Restauration : contrat non agricole non forestier n° 323 08 D 078 000003 du 09/02/2009
 - Entretien : contrat non agricole non forestier n° 323 11 D 078 000001 du 21/12/2011
- Restauration de lande sèche sans entretien (1 site – 2 ha)
 - Restauration : contrat non agricole non forestier n° 323 08 D 078 000003 du 09/02/2009

NATURA 2000 Document d'objectifs

FR 1100796
Forêt de Rambouillet
FR 1100803
Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yvelines

Annexe 3 Carte des 2 sites Natura 2000

Office National des Forêts
Agence Interdépartementale de Versailles
Date: 01 juillet 2006
Dessinateurs:
ONF/L.GRENET
ONF/JL.TEMOIN



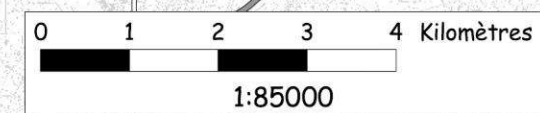
Zone Natura 2000n DocOB

- Site FR1100796 : Forêt de Rambouillet
- Site FR1100796 : Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yvelines

voies de circulation

- ▬ Type autoroutier
- ▬ Liaison principale
- ▬ Liaison régionale
- ▬ Voies ferrées

□ parcellaire forêt domaniale de Rambouillet



3 – ASSISTANCE A L'APPLICATION DU REGIME D'EVALUATION DES INCIDENCES POUR LES MANIFESTATIONS SPORTIVES

Contexte :

Dans le cadre de l'application du régime d'évaluation des incidences, l'Etat charge la structure porteuse à minima :

- *d'assurer l'information des porteurs de projets dans le cadre de la réalisation de l'étude d'incidence Natura 2000 de leur projet sur le site. Elle communique les inventaires et toute donnée nécessaire à la bonne prise en compte des habitats et des espèces dans les études préalables. L'animateur peut réaliser une synthèse du DOCOB permettant aux porteurs de projets d'identifier les enjeux de conservation du site et les précautions à prendre.*

Elle peut aussi être chargée :

- *de répondre aux **demandes des administrations** sur des dossiers d'études d'incidences Natura 2000 concernant le site ;*
- *dans la mesure du possible, de réaliser une **veille locale** relative à l'émergence de nouveaux plans, programmes, projets ou interventions pouvant avoir une incidence sur l'intégrité du site Natura 2000. Cette veille permet d'alerter, si cela se justifie, les services de l'Etat et les développeurs, acteurs économiques et collectivités locales sur les enjeux liés à la nécessaire prise en compte de Natura 2000 dans la conception de ces plans, programmes, projets ou interventions envisagés sur le territoire du site ou à proximité.*

Le massif de Rambouillet et alentours constituant un gros pôle d'attraction pour les manifestations sportives, la structure porteuse a demandé au prestataire de proposer des **outils de gestion** des demandes **d'organismes de manifestations sportives**. Ces outils devront permettre de faciliter l'appropriation des contraintes émanant des DOCOB par ces porteurs de projets, et le traitement efficace et efficient de ces formalités par les services compétents.

Ce travail comporte par exemple les éléments suivants :

- . Synthèse quantitative annuelle par massif concerné,
- . Cartographie des secteurs les plus sensibles par rapport aux manifestations sportives,
- . Rédaction d'un projet de charte des manifestations sportives,
- . Identification dans les docob des points qui s'appliquent aux manifestations,
- . Réalisation d'un document de communication sur le docob à l'attention des organisateurs de manifestations sportives.

A. Synthèse réglementaire appliquée au massif de Rambouillet :

Les listes nationales et locales d'évaluation des incidences comportent de nombreux items, dont très peu concernent les sites de Rambouillet.

Nous avons donc cherché à réaliser une synthèse des principales dispositions localement applicables en matière d'évaluation des incidences et des documents de cadrage disponibles. Cette synthèse doit permettre de déterminer quels sont les principaux enjeux en termes de communication et d'outils à élaborer à destination des porteurs de projets.

Les manifestations soumises à document d'incidence peuvent l'être au titre :

De la liste nationale des documents de planification, projets, manifestations soumis à évaluation des incidences (art.R.414-19 du CE) : cette liste de 29 items vise des projets soumis à un régime administratif de déclaration, d'autorisation ou d'approbation. La majorité des items s'applique sur tout le territoire métropolitain ;

- De la 1^{ère} liste locale des activités soumises à évaluation des incidences Natura 2000. Dans les Yvelines, elle a été établie par arrêté préfectoral du 01/08/2011 (accessible sur le site de la DRIEE Ile-de-France et de la DDT des Yvelines) ;
- De la 2^{ème} liste locale des activités soumises à évaluation des incidences Natura 2000. Dans les Yvelines, elle a été établie par arrêté préfectoral du 12/09/2012 (accessible sur le site de la DRIEE Ile-de-France et de la DDT des Yvelines) ;

Chaque item des différentes listes définit pour chaque activité (dont les manifestations sportives) les conditions qui conduisent à la nécessité d'un document d'incidence.

Nous nous sommes donc intéressés au contour légal (Code du Sport, Code de l'Environnement) des conditions de ces documents d'incidence. Nous avons donné forme à notre travail dans des clés permettant de savoir à la fois si la manifestation est soumise à Déclaration ou à Autorisation, et si elle est soumise au document d'incidence. Nous avons, par commodité d'utilisation afin de faciliter la lecture, divisé notre clé en trois sections : l'une cerne le régime applicable à la lecture des textes législatifs, la seconde caractérise celui défini par les textes règlementaires, et enfin la troisième partie est un tableau de correspondance entre les numéros mentionnés dans les 2 parties précédentes et les documents à fournir.

La clé est fournie en annexe :

Nature du document	Format	Nom fichier
Clé de détermination de la nécessité d'un document d'incidence Natura 2000 pour les différents types de manifestations (3 pages)	PDF [fichier d'origine disponible au format OpenOfficeDraw (.odg) sur demande]	Cle_docincidenceN2000_manifestations

Pour les manifestations sportives non motorisées de faible à moyenne importance, qui représentent la quasi-totalité de celles autorisées par l'ONF, la lecture des clés montre que ce qui conduira le plus souvent à la nécessité d'un document d'incidence est la concomitance de deux conditions : manifestations situées en zone Natura 2000 **et** accueillant plus de 300 personnes.

B. Synthèse quantitative annuelle :

En forêt domaniale, au-delà des pratiques sportives individuelles, familiales ou en petit groupe, toute manifestation doit être autorisée par l'ONF, représentant l'Etat propriétaire. L'Agence de Versailles dispose ainsi d'une base de données des manifestations autorisées en forêt. L'exploitation de certaines données de cette base (localisation des manifestations, nombre de participants) au regard des seuils règlementaires pour l'évaluation d'incidence doit permettre d'évaluer le nombre de manifestations localement concernées par le dispositif d'évaluation d'incidences.

Cette analyse a été conduite sur 3 années pour lesquelles la base de données est disponible : 2013, 2014 et 2015 et a porté sur :

- les 3 forêts domaniales entièrement incluses dans le site Natura 2000 « Oiseaux » : forêts domaniales de Rambouillet, de Port-Royal et d'Angervilliers (ces trois forêts représentent un total de 15.100 ha ouverts au public) ;
- les autres forêts relevant du régime forestier et entièrement incluses dans le site Natura 2000 « Oiseaux » : forêt régionale de Champ-Garnier, forêts départementales de Ronqueux et du Bois des Gaules.

Le travail effectué sur cette base de données a toutefois montré les limites suivantes :

- la base n'inclut pas les manifestations (sportives ou autres) effectuées en utilisant exclusivement la voirie publique nationale ou départementale ou la voirie privée communale. En effet, dès lors qu'aucune emprise n'est prévue sur le terrain domanial (pas d'installation de spectateurs, de stands, de point de ravitaillement ou de rassemblement...) ces manifestations ne font l'objet d'aucune autorisation de la part de l'ONF ;
- le nombre de manifestations enregistré sur la forêt de Rambouillet est anormalement faible, inférieur à celui indiqué dans le document d'objectifs « Oiseaux » (tableau 3.4 en annexe) : la base de données disponible à l'Agence de Versailles n'est donc probablement pas exhaustive pour ce qui concerne la forêt domaniale de Rambouillet ; des investigations complémentaires seront nécessaires sur la base des dossiers reçus au niveau du terrain, elles n'ont pas pu être réalisées dans le délai imparti à la présente mission.

➤ **Répartition des manifestations autorisées par nombre de participants :**

Sur la période considérée, le nombre de participants a varié de 30 à 5000 personnes. Les manifestations de plus de 1000 personnes ne sont pas exceptionnelles : 19 sur les 3 ans, soit un peu plus de 6 par an en moyenne.

Nous avons conduit une analyse sur le seuil de 300 personnes², qui implique systématiquement une évaluation d'incidences Natura 2000 puisque les forêts considérées sont entièrement incluses dans le site « Oiseaux ».

Nombre de participants	ANNEE			Total
	2013	2014	2015	
Inférieur à 300	13	11	17	41
Supérieur ou égal à 300	22	18	35	75
Total	35	29	52	116

Avec les réserves exprimées précédemment, 75 manifestations en forêt auraient relevé d'un document d'incidence sur la période considérée, soit 25 par an en moyenne.

➤ **Répartition des manifestations autorisées selon leur nature :**

² Ont été considérées comme supérieures à ce seuil les manifestations dont le nombre de participants annoncé était supérieur ou égal à 280 (en pratique, seules quelques manifestations annoncent entre 280 et 300 participants)

TYPE MANIFESTATION	ANNEE			Total	En %
	2013	2014	2015		
Autres		2	3	5	4%
Course à pied	10	8	12	30	26%
Course d'orientation	3	3	8	14	12%
Course VTT	1			1	1%
Pèlerinage			2	2	2%
Randonnée cyclotouristique	9	3	2	14	12%
Randonnée équestre	1	3	6	10	9%
Randonnée pédestre	3		4	7	6%
Randonnée VTT	5	6	15	26	22%
Sortie scolaire	3	4		7	6%
Total	35	29	52	116	100%

Les manifestations les plus représentées sont les courses à pied (incluant les raids) et les randonnées VTT. Toutes ces manifestations se font sur chemins, à l'exclusion des courses d'orientation. Les manifestations équestres (la catégorie « randonnées » inclut quelques courses d'endurance) sont peu nombreuses.

- Répartition, selon leur nature, des manifestations dont le nombre de participants est supérieur à 300 :

TYPE MANIFESTATION	ANNEE			Total	En %
	2013	2014	2015		
Autres	0	0	0	0	0%
Course à pied	7	6	9	22	29%
Course d'orientation	1	2	5	8	11%
Course VTT	1	0	0	1	1%
Pèlerinage	0	0	1	1	1%
Randonnée cyclotouristique	5	3	2	10	13%
Randonnée équestre	0	0	0	0	0%
Randonnée pédestre	2	0	3	5	7%
Randonnée VTT	5	6	15	26	35%
Sortie scolaire	1	1	0	2	3%
Total	22	18	35	75	100%

On retrouve les mêmes catégories prédominantes. La catégorie des manifestations équestres est ici totalement absente. On peut noter que certaines catégories échappent au document d'incidence, même si le nombre de personnes est supérieur à 300 : sorties scolaires, pèlerinages (alors que la seule manifestation rassemblant 5000 participants sur le secteur et la période considérée en est un !)

C. Projet de cartographie des secteurs les plus sensibles aux manifestations sportives :

Ce projet de cartographie a été élaboré sur la base des éléments contenus dans les documents d'objectifs, complétés par l'expertise de terrain de l'ONF.

Le fait que certaines données SIG, produites au cours de l'élaboration du document d'objectifs, n'aient pas encore été retrouvées, nous a obligé à contourner le problème en utilisant des données existantes ou en recréant partiellement les données manquantes :

- Prise en compte de la problématique « habitat » : le document d'objectifs des ZSC n'identifiant pas la problématique des manifestations (voir plus loin, partie E), celle-ci a néanmoins été intégrée par une approche sommaire : ainsi, tous les habitats humides, qu'ils soient ouverts ou forestiers (cf. liste des habitats en pages 18-19 du docob) ont été considérés comme fragiles et sensibles au piétinement.
- Utilisation des contours des réserves biologiques dirigées (RBD) ou intégrales (RBI) : la plupart des habitats de la directive se trouvant en RBD, dans lesquelles d'une manière générale la pénétration du public n'est pas encouragée, la prise en compte des RBD paraît importante ;
- Reconstitution partielle des cartes de l'annexe T7 du docob de la ZPS pour les oiseaux.

Prise en compte du paramètre « Oiseaux » : l'importance du sujet dans le docob de la ZPS (voir plus loin, partie E) a conduit à une prise en compte affinée du paramètre « Oiseaux ». Nous avons alors réutilisé les données du DocOb quant aux périodes sensibles des espèces « cibles » de la ZPS et à leur sensibilité au dérangement (annexe T7).

Nous nous sommes ensuite intéressés au type de dérangement auxquels les différentes espèces étaient sensibles : dérangement par le piétinement, par la présence, par le bruit ou cas particulier du dérangement aérien.

- Le dérangement par piétinement caractérise l'impact d'un passage même après que la présence ne soit plus sur le site : il peut en résulter un tassement ou une érosion du sol, un écrasement de la végétation, voir la démolition de nids au sol.
- Le dérangement sonore caractérise les perturbations qui peuvent empêcher les oiseaux de se faire entendre : les oiseaux peuvent y être sensibles pendant les périodes de parades ou de nichée.
- Le dérangement aérien est probablement le plus facile à évaluer, et pourtant le moins pris en compte. Très peu lié aux manifestations sportives, il est dû aux manifestations de loisirs ou militaires sur le site : les survols d'appareils aériens, qu'ils soient de plaisance ou de l'armée, peuvent constituer une menace forte sur certaines espèces, malgré la limite officielle qui interdit les survols à moins de 300m de hauteur.

Une fois ces sensibilités caractérisées, elles ont été intégrées aux données contenues par les chemins : au même titre que la longueur et les différentes caractéristiques des chemins saisis sur le SIG, chaque chemin s'est donc vu attribuer une sensibilité.

NB : ce travail a pu être effectué uniquement sur la forêt de Rambouillet, au vu des données disponibles. Il serait à poursuivre sur l'ensemble de la ZPS.

Nature du document	Format	Nom fichier
Carte de synthèse : sensibilité des parcelles de la forêt de Rambouillet selon la période de l'année, en fonction de l'avifaune présente	PDF	carte parcelles
Carte de synthèse : sensibilité des chemins en forêt de Rambouillet selon la période de l'année, en fonction de l'avifaune présente	PDF	Carte Chemins
Caractéristiques des oiseaux d'intérêt communautaires notamment espèces-cibles et période sensible par parcelle forestière en fonction de la présence des oiseaux	Excel	Oiseaux
Données SIG de base produites pour obtenir les cartes de synthèse	Arcgis (couches)	Couchechemins EnsChemins Parcellaire_2012_Oiseau_leg1 Parcellaire2012Oiseau

D. Projet de charte des manifestations sportives

Sur certains sites Natura 2000, la politique d'animation a conduit à définir une charte des manifestations sportives. La signature de la charte dispense le pétitionnaire de document d'incidence. Si cette optique était retenue sur les sites de Rambouillet, nous pourrions nous baser sur un exemple de document élaboré pour les sites de l'Epte (encore au stade de document de travail).

Dans les délais impartis à la mission, il n'a pas été possible de reprendre ce projet de document (PDF) sous word avec une mise en page correcte et lisible (pourra être fait ultérieurement si le principe de la charte est validé).

Le document fourni ci-joint est donc le document de travail de l'Epte en PDF, assorti d'annotations pour l'adapter aux sites de Rambouillet.

Nature du document	Format	Nom fichier
Projet de charte de la vallée de l'Epte, annotée pour une adaptation aux sites de Rambouillet	PDF (annoté)	Charte_Vallee_Epte_doc_travail_commentee

E. Identification dans les documents d'objectifs des points qui s'appliquent aux manifestations

➤ Document d'objectif commun aux deux ZSC (2007)

Ce document d'objectifs n'identifie pas du tout la fréquentation du public, quelle qu'elle soit (diffuse ou dans le cadre de manifestations organisées), comme facteur influençant l'état de conservation des habitats et espèces des sites. Le seul paragraphe consacré à la problématique figure dans le diagnostic initial des sites (I.3.4, page 10). Presque aucun élément dans l'analyse des habitats naturels ou d'espèces (simple mention du piétinement pour certains habitats aquatiques, sur les berges : habitat 3110 p.45, habitat 3140 p.47 et habitat 3150.1 p.49). Aucun élément ne figure dans les programmes d'action, ni dans la charte.

Cette thématique n'ayant pas été abordée, il n'est pas possible de s'appuyer sur le document d'objectifs pour définir une stratégie en matière de manifestations autorisées dans les sites en ZSC.

Toutefois, il convient de signaler qu'une grande partie de la ZSC est située en réserve biologique dirigée (RBD) ou intégrale (RBI), dans lesquelles la pénétration du public n'est pas encouragée (cf. projet de plan de gestion des RBD).

➤ Document d'objectif de la ZPS (2013)

Contrairement au précédent, ce document d'objectifs aborde la question de la fréquentation du public.

Eléments de diagnostic : dans la partie 1 – Rapport de présentation et les documents annexés

- Tableau 3 « Données sur les activités humaines et l'occupation du sol » : « Tourisme » p.19
- Synthèse sur les activités :
 - En forêt : paragraphe « Tourisme », pp. 21-22
 - Etangs : paragraphe « Activités de loisirs », p. 23
- Annexe au tableau 3 : données détaillées sur l'accueil du public en forêt (annexe T3.4)
- Annexes cartographiques :
 - Carte annexe C3.1 : « Activités humaines – Les grandes orientations de gestion »
 - Carte annexe C3.2 : « Activités humaines – Accueil du public »

Objectifs : dans la partie 2 – « Objectifs de développement durable : enjeux / objectifs »

Les objectifs liés à la fréquentation du public sont considérés comme des objectifs transversaux

- Tableau 9 « Enjeux / objectifs transversaux » (p. 44) et Tableau 10 « Récapitulatif des objectifs de développement » (p. 45) :
 - Objectif « Maîtriser les dérangements en périodes sensibles »
 - Objectif « Communiquer, sensibiliser sur Natura 2000 et les espèces »
- Synthèse des tableaux, p. 46, paragraphe « Sur l'ensemble du site »

Partie 3 – « Propositions de mesures de gestion » et documents annexés

Le docob contient 23 **mesures de gestion** (récapitulées dans le tableau 11, pp. 47 à 50), dont 3 concernent la fréquentation du public :

- Parmi les mesures de gestion liées aux étangs : « Encadrer l'accès aux roselières » p. 49
- Parmi les mesures applicables à l'ensemble de la ZPS (p. 50) :
 - « Maîtriser le dérangement en zones de reproduction »
 - « Communiquer, sensibiliser sur Natura 2000 et les espèces »

Le détail des mesures de gestion ainsi que la charte figurent dans l'annexe T11³.

Deux fiches actions concernent la problématique :

- Annexe T11.E3 : fiche action « Encadrement de l'accès aux roselières »
- Annexe T11.T1 : fiche action « Information, sensibilisation des usagers »

Parmi les **engagements de la charte**, 2 concernent la fréquentation du public :

- Ensemble du site Natura 2000 :
 - Engagement N°1 : Maîtriser les dérangements dans les secteurs sensibles, en période de reproduction, notamment les perturbations liées à la divagation des chiens ou à l'organisation de certaines manifestations.
Points de contrôle : adaptation, modifications (localisation, période, intensité...) apportées aux manifestations autorisées
- Etangs et zones humides
 - Engagement N°2 : Encadrer l'accès aux roselières de mars à août (période de reproduction)
Points de contrôle : clauses particulières mentionnés dans les baux, contrats et autorisations

³ Cette annexe ne figure pas dans les documents papier disponibles ni dans la version en ligne du document d'objectifs ; elle a sans doute été oubliée et devra être rajoutée. L'ONF dispose de l'annexe dans son ensemble et pourra la fournir sur demande, séparément et/ou assemblée avec le reste du document.

Partie 4 – « Suivis »

- Suivi de la mesure : « Encadrer l'accès aux roselières » p. 55
- Suivi de la mesure « Limiter les dérangements / Planifier les activités de loisirs », p. 56
- Suivi de la mesure « Communiquer, sensibiliser sur Natura 2000 et les espèces », p. 57

Tableau 7 : Espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire : annexes T 7.1 A T7.13 : fiches « espèces cibles »

Les fiches concernant les 13 espèces « cibles » de la ZPS contiennent des informations essentielles, tant pour le diagnostic que pour les mesures de gestion :

- Carte de distribution étendue à la parcelle pour chaque espèce
- Selon le mois de l'année, Période de présence dans la ZPS et Période sensible
- Facteurs défavorables : permet d'identifier les espèces sensibles au dérangement par les activités de loisirs
- Mesures de conservation : permet d'identifier si le dérangement doit être évité / limité en période sensible, et sur quelles zones (zones de présence, de nidification, etc.)

F. Définition d'une stratégie de communication sur les documents d'objectifs à l'attention des organisateurs de manifestations sportives.

La stratégie de communication peut s'articuler selon deux axes principaux :

➤ **Communication pour aider les porteurs de projet à élaborer les documents d'incidence :**

Cette communication a déjà été largement initiée par les services de l'Etat qui mettent à disposition un formulaire (y compris en version modifiable) sur le site de la DRIEE, où se trouvent également l'ensemble des documents d'objectifs et les informations cartographiques (périmètres des sites sur CARMEN), ainsi que divers documents d'aide à l'évaluation des incidences :

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/l-evaluation-des-incidences-natura-2000-r378.html>

Certaines de ces informations sont également disponibles sur le site de la DDT des Yvelines :

<http://www.yvelines.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/Environnement/Natura-2000>

L'axe « communication » pourrait être approfondi de la manière suivante :

- Communication utilisant les supports du PNR Chevreuse (site internet, lettre du Parc,...)
- Par l'ONF : ajout d'une information concernant Natura 2000 et l'évaluation d'incidence sur l'onglet dédié aux autorisations de manifestations sportives en forêt (http://www.onf.fr/ile-de-france_nord_ouest/sommaire/sorties_promenades/organiser_une_manifestation_sportive/@@index.html)
- Communication ciblée à destination des fédérations sportives lorsque de nouveaux documents d'aide à l'évaluation d'incidence sont produits et mis en ligne
- Réalisation d'un document de synthèse sur les principaux points du document d'objectifs « Oiseaux », sur la base des éléments identifiés (voir plus haut, partie E)
- Rédaction éventuelle d'une charte, pour tout ou partie des manifestations sportives, sur la base des éléments mentionnés ci-dessus (partie D) si l'outil est jugé pertinent (absence de recul sur cette pratique à l'heure actuelle).

➤ **Formalisation et communication des zones sensibles selon la période de l'année :**

Une cartographie des zones sensibles pourrait être réalisée sur la base du travail présenté ci-dessus (partie C) et en cohérence avec les actions menées par les forestiers de terrain dans le cadre des autorisations ONF. Cette démarche paraît nécessaire, au moins pour les ZSC dont le document d'objectifs n'aborde pas du tout le sujet.

Les cartes ainsi élaborées pourront ensuite être mises à disposition du public, voire accompagnées d'un formulaire spécifique sur le modèle de ce qui a été réalisé pour les sites Natura 2000 du Massif de Fontainebleau (<http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/le-massif-de-fontainebleau/etude-d-incidence-specifique-a>)

Période de protection des chemins en fonction de l'avifaune présente aux parcelles à proximité.

Légende

Période de protection

— 1/10 - 1/3

— 1/3 - 1/8

— 1/3 - 15/9

— 1/3 - 1/11

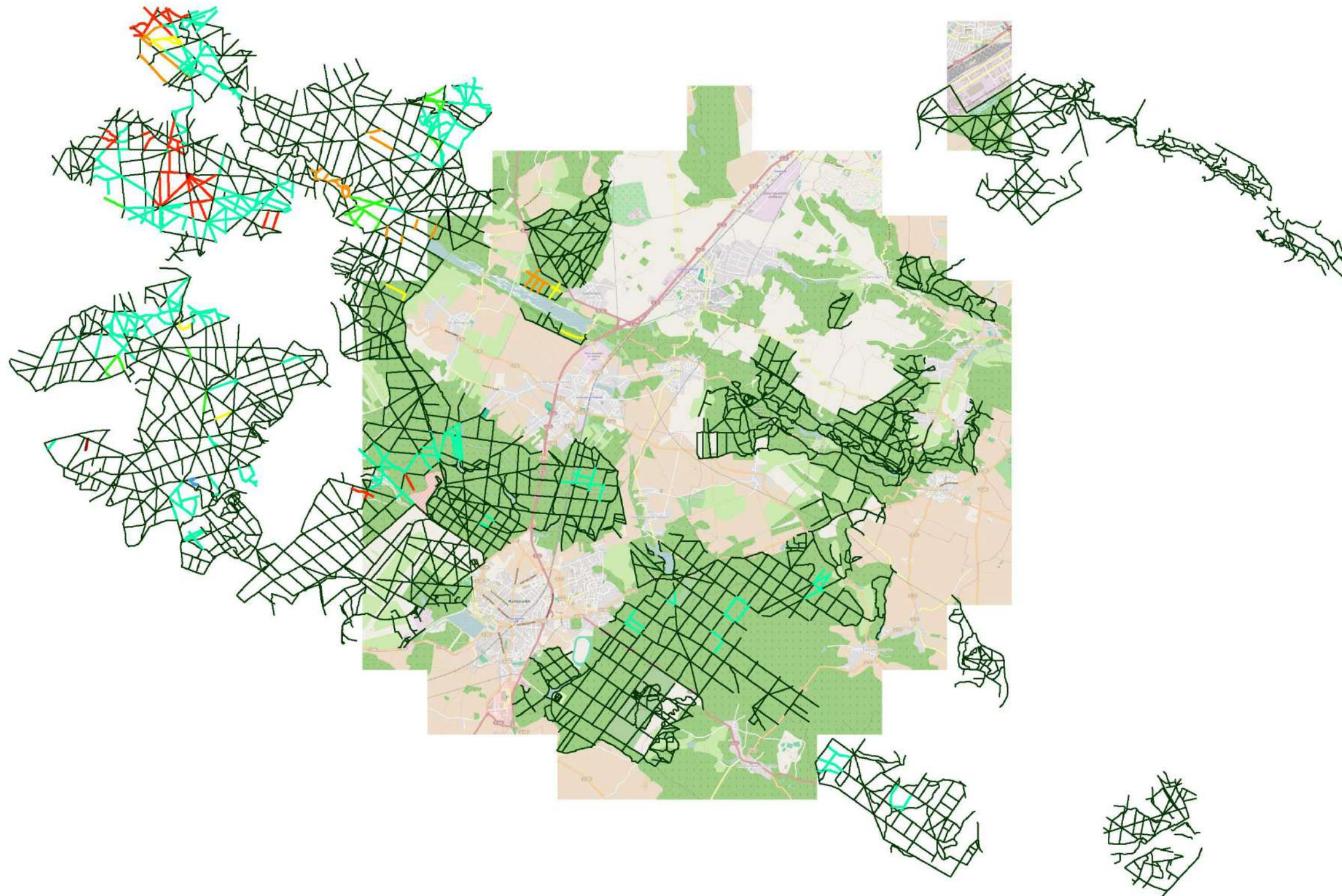
— 15/3 - 1/9

— 15/3 - 15/9

— 1/5 - 15/9

— 15/5 - 15/9

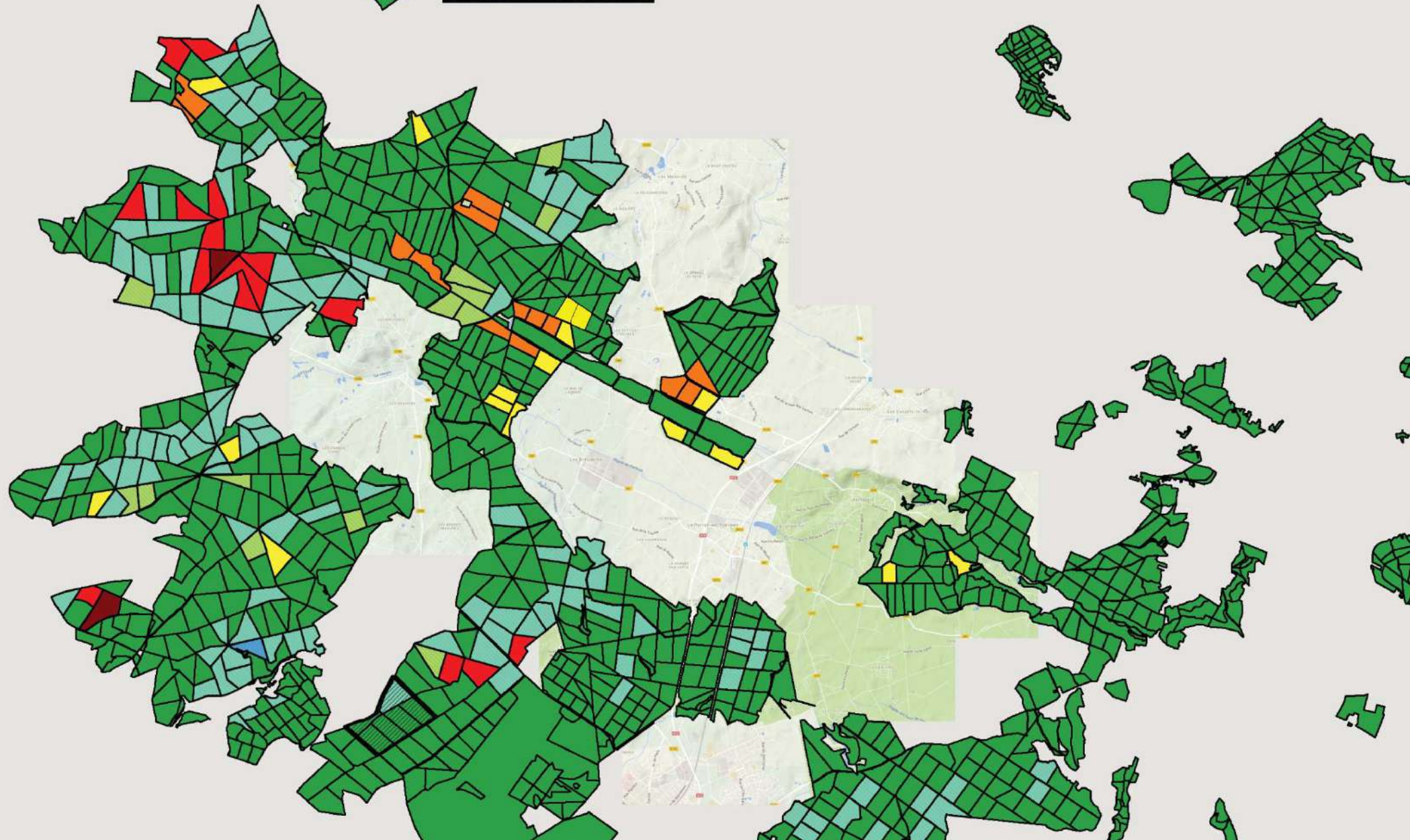
— Aucune



0 5 10 15 20 km



Régime de protection des parcelles de la forêt de Rambouillet en fonction de l'avifaune.



Document d'objectifs

NATURA 2000



1 Vallée de l'Epte

Vallée de l'Epte francilienne et de ses affluents

**Charte des bonnes pratiques
à destination des associations sportives**

Dispensant d'évaluation des incidences




© CENHN


Zones Spéciales de Conservation **2 FR 2300152 et FR 1102014**



Résumé des commentaires sur Charte_Vallee_Epte_doc_travail_comment ee.pdf

Page : 1

Numéro de la séquence : 1
Auteur :vd01523
Sujet : Commentaire sur le texte
Date : 24/02/2016 10:41:08 +01'00'
 Noms de sites à modifier

Numéro de la séquence : 2
Auteur :vd01523
Sujet : Commentaire sur le texte
Date : 24/02/2016 10:41:48 +01'00'
 Modifier les n° de sites

Qu'est-ce que Natura 2000 et sa charte ?

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites qui hébergent des espèces et des milieux naturels rares ou menacés à l'échelle européenne. L'engagement des Etats de l'Union européenne est de préserver ce patrimoine écologique sur le long terme.

Afin de garantir la bonne prise en compte des enjeux de préservation de la biodiversité et des milieux dans le cadre de la pratique d'activités physiques au sein du site, la présente charte poursuit deux objectifs principaux :

- faire respecter des bonnes pratiques,
- dispenser les associations de fournir les évaluations des incidences au titre de Natura 2000 concernant les manifestations ou activités récurrentes et de faible impact

Elle est signée pour une durée de 5 ans.

Qui peut adhérer à la charte ?

Toute personne morale, publique ou privée (propriétaires, usagers du site, clubs, associations, gestionnaires, etc.), titulaire de droits réels ou personnels relatifs à l'organisation de manifestations ou d'activités sportives portant sur tout ou partie des terrains inclus dans le site Natura 2000.

Les activités sportives concernées sont les suivantes (liste non-exhaustive) :

- La course à pied (trail, course d'orientation)
- La randonnée
- Le cyclisme (cyclotourisme, VTT...)
- Les sports motorisés
- 1 kayak
- L'équitation
- 2 parapente
- L'aéromodélisme
- 3 nage en eau vive

Une charte pour deux sites Natura 2000

4 Vallée de l'Epte comporte deux sites Natura 2000 (cf. annexe 2) :

- Le site Natura 2000 FR 2300152 « Vallée de l'Epte » dans l'Eure
- Le site Natura 2000 FR 1102014 « Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents » dans les Yvelines et le Val d'Oise

5 Dans une logique de simplification des démarches administratives, les deux structures animatrices de ces sites Natura 2000 à savoir la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure et le Parc naturel régional du Vexin français, se sont rapprochées afin de proposer une charte unique.

Quels sont les engagements pour l'adhérent ?

La charte fixe deux seuils d'engagement pour l'adhérent en fonction des pratiques sportives et des événements organisés :

- **Les engagements de bonnes pratiques** : L'adhérent (usager du site, association etc.) organisateur d'une activité sportive, non soumise à évaluation des incidences, qu'elle soit ponctuelle ou régulière dans le cadre d'un club ou d'une association sportive s'engage à travers cette charte à respecter les engagements de bonnes pratiques listés ci-après.
- **Les engagements spécifiques à une ou plusieurs activités permettant la dispense d'évaluation des incidences Natura 2000** : L'adhérent organisateur de manifestations sportives soumises à évaluation des incidences (ex : organisation d'un trail, d'une course de vélo, d'un raid...) s'engage à respecter les **engagements de bonnes pratiques** ainsi que les **engagements spécifiques** permettant la dispense d'évaluation des incidences Natura 2000 listés ci-après.


6 Quels sont les avantages de signer une charte ?

- La signature de la charte offre à l'adhérent la possibilité de communiquer et de valoriser son implication dans le dispositif Natura 2000.
- L'adhésion au volet « engagement de bonnes pratiques » donne droit à l'exonération de la Taxe foncière sur les propriétés non-baties (TFNB) pour le propriétaire, pendant la durée d'adhésion.
- L'outil charte est également pour l'organisateur de manifestations sportives récurrentes, ayant un faible impact sur les habitats et espèces du site Natura 2000, un outil destiné à simplifier la mise en œuvre du régime d'évaluation des incidences.
- L'adhésion à la charte ouvre droit pour l'organisateur de manifestations sportives, cochant l'ensemble des engagements pour le parcours défini dans le site Natura 2000, à le dispenser de remplir un dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 lors du dépôt de son dossier en Préfecture.
- Les formulaires administratifs Cerfa annexés à cette charte devront être dûment remplis et signés.


Pour rappel les manifestations sportives organisées en dehors des voies ouvertes à la circulation publique (trail, raid VTT, Kayak ...) sont soumises à déclaration au titre de l'article L331-2 du code du sport, et soumises, dans l'Eure, les Yvelines et le Val-d'Oise à évaluation des incidences Natura 2000, dès lors qu'elles se déroulent pour tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000. (cf. annexe n°5).

Page : 2


Numéro de la séquence : 1
Auteur :vd01523
Sujet : Commentaire sur le texte
Date : 24/02/2016 10:59:14 +01'00'

 supprimer


Numéro de la séquence : 2
Auteur :vd01523
Sujet : Commentaire sur le texte
Date : 24/02/2016 10:59:22 +01'00'

 supprimer


Numéro de la séquence : 3
Auteur :vd01523
Sujet : Commentaire sur le texte
Date : 24/02/2016 10:59:31 +01'00'

 supprimer


Numéro de la séquence : 4
Auteur :vd01523
Sujet : Commentaire sur le texte
Date : 24/02/2016 10:43:06 +01'00'

 Modifier noms et n° des sites

Numéro de la séquence : 5
Auteur :vd01523
Sujet : Commentaire sur le texte
Date : 24/02/2016 11:00:03 +01'00'

 Paragraphe à supprimer

Numéro de la séquence : 6
Auteur :vd01523
Sujet : Commentaire sur le texte
Date : 24/02/2016 11:21:22 +01'00'

 Insérer avant un paragraphe : attention, la charte ne dispense pas d'une demande d'autorisation auprès du propriétaire du terrain. Cette demande doit être formulée au minimum trois mois avant la manifestation. Pour les manifestations en forêt publique, utiliser le formulaire disponible sur le site internet de l'ONF. Sur les autres terrains, contacter directement le propriétaire.

Formulaire d'adhésion

Les « engagements de bonnes pratiques »


- 1 ➤ Je sollicite la structure animatrice, pour toute assistance utile à la bonne application de la charte.
- 2 ➤ J'informe la structure animatrice du site d'éventuelles dégradations du milieu naturel.
- 3 ➤ Je prends connaissance de la fiche d'identité des sites (cf. annexe n°1).
- 4 ➤ Je respecte la nature et l'intégrité du site à travers le respect des préconisations suivantes :
- ne pas piétiner les milieux naturels en dehors des sentiers balisés
 - ne pas cueillir de fleurs et de plantes sauvages
 - ramasser ses déchets et inciter à la pratique du « déchet +1 » (ramasser un déchet en plus lors d'une balade)
 - lorsque la voiture est utilisée, se garer sur des espaces aménagés pour le stationnement
 - limiter les émissions sonores et lumineuses pour les activités nocturnes.
- 5 ➤ **1** **Concernant la pratique du canoë kayak :**
- **J'embarque et je débarque aux endroits prévus à cet effet.**
 - **Je ne crée pas d'obstacle permanent sur les cours d'eau.**
- 6 ➤ J'informe les pratiquants de la signature de la charte et de son contenu.

Numéro de la séquence : 1

Auteur :vd01523

Sujet : Commentaire sur le texte

Date : 24/02/2016 10:45:49 +01'00'

 A supprimer

Les « engagements spécifiques aux activités sportives » permettant la dispense d'évaluation des incidences Natura 2000

▪ Avant la manifestation

1 ➤ Je m'engage à informer 3 mois avant la manifestation sportive la structure animatrice de la date de celle-ci et du parcours.

Point de contrôle : mail ou courrier faisant état des mentions ci-dessus dans les délais.

2 ➤ Je m'engage ¹ à **parcourir sur le terrain** avec la structure animatrice du site le projet de parcours de la manifestation sportive dans le site Natura 2000 afin de vérifier avec lui s'il est compatible avec les enjeux du site naturel (cavités à chauves-souris, espèces végétales des pelouses calcicoles, milieux humides...). Cette visite de site sera complétée par la visite des lieux d'accueil des participants (parking, stands...) toujours dans un souci de vérifier si les espaces retenus sont compatibles avec les enjeux du site naturel.

S'il n'y a pas de modification d'une année sur l'autre du parcours et de la période de la manifestation, ce rendez-vous n'est pas nécessaire et c'est le parcours validé par la structure animatrice qui fait foi.

Point de contrôle : compte rendu de visite validé par la structure animatrice.

3 ➤ Je m'engage à modifier tout ou partie du parcours et la date de la manifestation sportive avec la structure animatrice du site s'ils ne sont pas compatibles avec les objectifs de préservation des habitats et des espèces définis sur le site Natura 2000.

Point de contrôle : validation du parcours définitif par la structure animatrice, balisage des zones sensibles sur la carte.

(Cartographie à réaliser après la visite de terrain par le pétitionnaire en fonction des enjeux identifiés)

4 ➤ Je m'engage à mettre en place les moyens nécessaires (gestion de la fréquentation et des déchets, information, gestion du stationnement en dehors des zones sensibles et des aires de ravitaillement) pour l'accueil des pratiquants et des spectateurs afin de limiter leur impact sur le site. Les zones sensibles identifiées lors du rendez-vous avec la structure animatrice seront balisées afin d'éviter d'éventuelles perturbations du milieu ou des espèces par les participants et/ou les spectateurs.

² **balisage ou la signalétique utilisé devra être retiré à la fin de la manifestation.**

Point de contrôle : absence de perturbation du site imputable au signataire, balisage des zones sensibles.

5 ➤ Je m'engage à informer chaque participant directement sur le bulletin d'inscription et sur le site internet que tout ou partie du parcours se situe en site Natura 2000 et indiquer aussi quelques ³ **recommandations de respect des lieux** :

- ne pas piétiner les milieux naturels en dehors des sentiers balisés
- ne pas cueillir de fleurs et de plantes sauvages
- ramasser ses déchets et inciter à la pratique du « déchet +1 » (ramasser un déchet en plus lors d'une balade)
- lorsque la voiture est utilisée, se garer sur des espaces aménagés pour le stationnement hors du site Natura 2000.

Point de contrôle : transmission du bulletin d'inscription à la structure animatrice et/ou capture d'écran du site internet de la structure organisatrice de la manifestation sportive.

▪ Pendant la manifestation

6 ➤ Je m'engage à mettre à disposition des spectateurs et dans la mesure du possible, des participants, le jour de la course une ⁴ **plaquette d'information du site (cf. annexe n°3)**

Point de contrôle : Mise à disposition de plaquettes sur les stands et transmission en dématérialisé (par e-mail ou en téléchargement libre sur un site internet).

Page : 4

Numéro de la séquence : 1

Auteur :vd01523

Sujet : Commentaire sur le texte

Date : 24/02/2016 11:34:53 +01'00'

T Insérer : à fournir à la structure animatrice un plan détaillé du parcours sur fonds IGN au 1/25000 faisant apparaître les contours du site Natura 2000. Si besoin à la demande de la structure animatrice je m'engage à parcourir...

Numéro de la séquence : 2

Auteur :vd01523

Sujet : Commentaire sur le texte

Date : 24/02/2016 11:38:28 +01'00'

T Insérer : le balisage ne pourra être fait qu'à l'aide de fanions fichés dans le sol ou attachés aux arbres (peinture, pointes et agrafes interdites). Le balisage sera enlevé au plus tard le lendemain de la manifestation. Le balisage au plâtre est interdit.

Numéro de la séquence : 3

Auteur :vd01523

Sujet : Commentaire sur le texte

Date : 24/02/2016 11:43:36 +01'00'

T Insérer préconisations supplémentaires :

- tout feu est interdit dans le milieu naturel

- l'usage de tout appareil sonore tel que porte-voix ou haut-parleur est interdit en milieu naturel. Il ne sera pas fait usage des avertisseurs sonores des véhicules

Numéro de la séquence : 4

Auteur :vd01523

Sujet : Commentaire sur le texte

Date : 24/02/2016 11:36:32 +01'00'

T Plaquette à élaborer si jugée nécessaire, mais peut-être à maintenir en version dématérialisée (éviter les prospectus supplémentaires)

▪ **Après la manifestation**

7 ➤ Je m'engage à nettoyer tous les sites utilisés lors de la manifestation sportive (parcours sportifs, zones de stationnement...) et à évacuer les déchets engendrés par les pratiquants et les spectateurs éventuels à la fin de celle-ci.
Point de contrôle : absence de traces (déchets) et dégradations du site imputable au signataire une semaine après la manifestation.

8 ➤ Je m'engage à communiquer le bilan de la manifestation à la structure animatrice du site 1 mois maximum après la fin de la manifestation (cf. [formulaire en annexe n°4](#)).
Point de contrôle : écrit sur la manifestation indiquant le nombre de participants, l'estimation du nombre de spectateurs et les difficultés éventuellement rencontrées au minimum. Ce bilan pourra être agrémenté de quelques photographies et de commentaires sur la perception ou la prise en compte de l'environnement par le public, participant ou non.

• **Les engagements spécifiques à une activité**

9 ➤ Kayak :

- Je m'engage à embarquer et débarquer aux endroits prévus à cet effet.
- Je m'engage ne pas faire de kayak si le seuil de vigilance est atteint (5.4 m3/s pour l'Epte, à la station de Fourges). Les débits références sont suivis par la DREAL Haute-Normandie et publiés dans un "bulletin hydrologique" mensuel, mis en ligne sur le site de la DREAL Haute-Normandie : <http://www.haute-normandie.developpement-durable.gouv.fr/le-dernier-bulletin-hydrologique-a133.html>.
- Je m'engage à ne pas créer d'obstacle permanent sur les cours d'eau en site Natura 2000 dans le cadre de ma pratique du kayak

Point de contrôle : absence de navigation à des périodes et lieux non autorisés et absence d'obstacles permanents.

10 ➤ Sports motorisés :

- Dans le cadre de l'organisation d'une manifestation sportive motorisée, je m'engage à élaborer un parcours qui empruntera exclusivement la voirie prévue à cet effet.


Point de contrôle : absence de passage en milieu naturel.

Numéro de la séquence : 1

Auteur :vd01523

Sujet : Commentaire sur le texte

Date : 24/02/2016 10:51:48 +01'00'

 A supprimer

Merci de compléter le cadre suivant pour adhérer à la charte pour 5 années :

Nom de(s) l'adhérent(s)
.....
.....
.....

Fait à :

le :/...../.....

Signature (s) / cachet :

1 remplir avec la structure animatrice du site Natura 2000 de la Vallée de l'Epte concerné

Parcours situé dans l'Eure :

Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure

12 rue de la Mare à Jouy

27120 DOUAINS

Tel : 02 76 48 02 64.

OU

Parcours situé en Ile de France :

Parc naturel régional du Vexin français

Maison du Parc

95450 THÉMÉRICOURT


Tél. : 01 34 48 66 09

Numéro de la séquence : 1

Auteur :vd01523

Sujet : Commentaire sur le texte

Date : 24/02/2016 10:58:31 +01'00'

 modifier nom du site et indiquer les coordonnées de l'ONF

1 Annexe n°1 : Fiche d'identité des sites Natura 2000


	Vallée de l'Epte	Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents
Code Natura 2000	FR2300152	FR1102014
Région	Haute-Normandie	Île-de-France
Département	Eure (27)	Yvelines (78) Val d'Oise (95)
Communes concernées	Bouchevilliers Guerny Château-sur-Epte Berthenonville Dampsmesnil Bus-Saint-Rémy Fourges Gasny Sainte-Geneviève-lès-Gasny Giverny Vernon	Ambleville Amenucourt Bray-et-Lû Buhy Chaussy Genainville Gommecourt Hodent Limetz-Villez Maudétour-en-Vexin Montreuil-sur-Epte Omerville Saint-Gervais Saint-Clair-sur-Epte
Surface	948 hectares	3187 hectares
Intérêt écologique	<p>La vallée de l'Epte est un couloir écologique important à l'échelon du bassin parisien. Situé entre le Pays de Bray et la vallée de la Seine, elle regroupe une grande mosaïque de milieux et des espèces rares et/ou menacées pour le secteur.</p> <p>Ainsi, on trouve sur les versants et rebords de plateaux des milieux secs tels que pelouses calcaires et boisements thermophiles, avec la présence d'espèces végétales et animales méditerranéennes sur les coteaux calcaires orientés plein sud. Les influences méridionales ou montagnardes qui sont concentrées le long de la vallée de la Seine s'amenuisent rapidement lorsqu'on s'éloigne vers l'aval au nord.</p> <p>En fond de vallée, ce sont les milieux humides qui dominent, alternant des grandes prairies ouvertes et des boisements. La rivière Epte et ses petits cours d'eau affluents sont d'assez bonne qualité pour la faune aquatique et plutôt eutrophe pour la végétation aquatique, ce qui permet d'avoir de beaux herbiers fournis mais des développements ponctuels d'algues filamenteuses. Le lit majeur de l'Epte comporte des milieux et des espèces typiques des vallées alluviales, mais a souffert d'une artificialisation plus importante que les milieux pentus de coteaux.</p>	
Menaces sur les habitats et les espèces des sites	<ul style="list-style-type: none"> - Pollution de l'eau et des sols - Eutrophisation des milieux aquatiques - Curage intensif des cours d'eau - Rectification et artificialisation des berges - Plantations intensives de peupliers - Abandon, assèchement ou retournement des prairies - Suppression des haies et des arbres isolés - Dérangements et raréfaction des zones de reproduction - Abandon des pratiques de pâturage - Espèces exotiques envahissantes - Dégradations humaines (dépôts sauvages...) 	
Objectifs	<p>L'objectif principal pour les sites Natura 2000 de la vallée de l'Epte est le maintien et la restauration des habitats et des espèces d'intérêt communautaire tout en préservant une mosaïque de formations végétales indispensables à la pérennité de la biodiversité, grâce à plusieurs actions : maintien des milieux ouverts, bonne gestion des boisements, entretien des zones humides, maintien de tous les habitats à chauves-souris (cavités, territoire de chasse...) ou lutte contre les espèces exotiques envahissantes...</p>	

Numéro de la séquence : 1

Auteur :vd01523

Sujet : Commentaire sur le texte

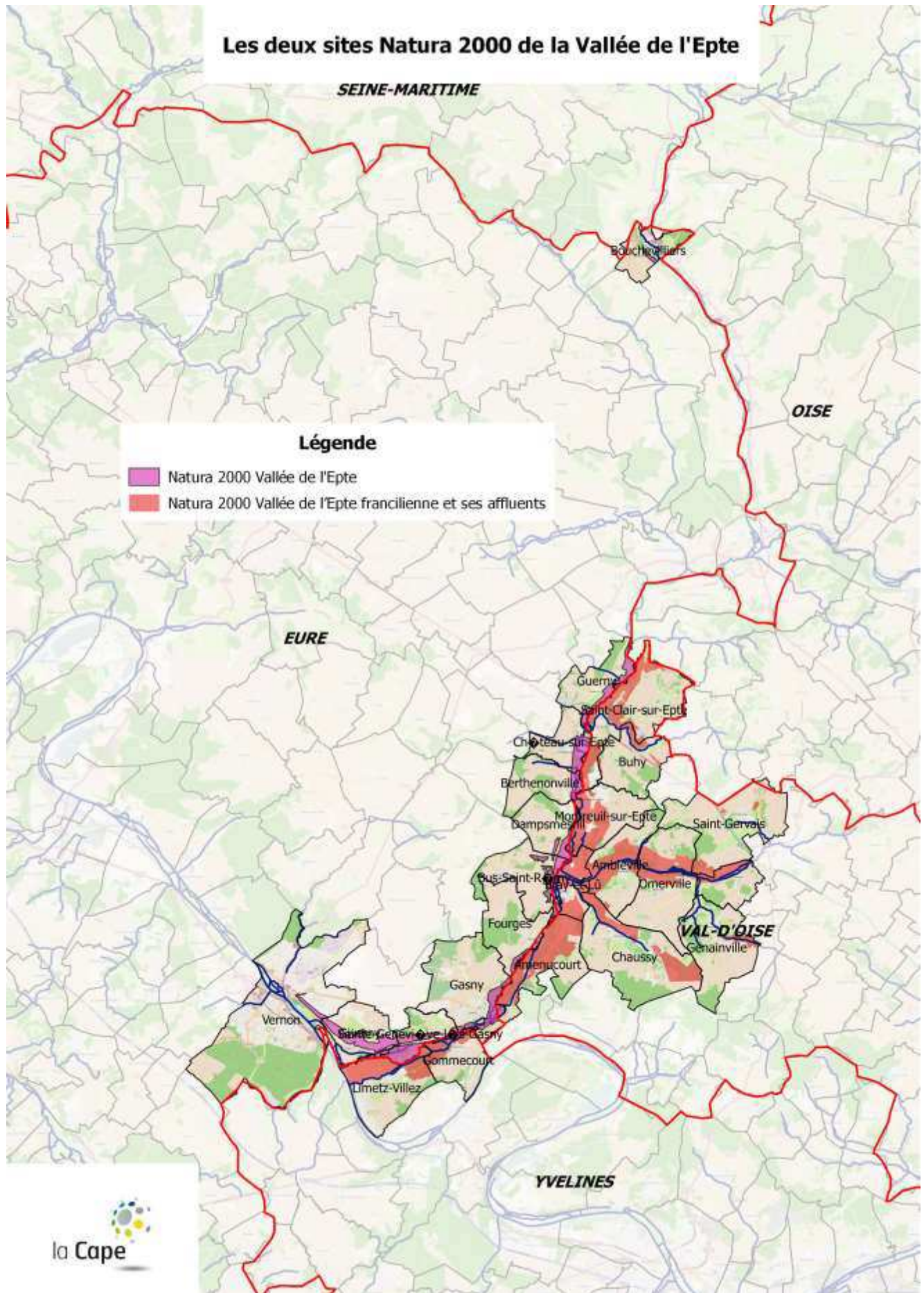
Date : 24/02/2016 11:22:20 +01'00'

 Fiches d'identité à élaborer

	Vallée de l'Epte	Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents
Habitats d'intérêt communautaire	<p>Habitats aquatiques 3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculon fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i></p> <p>Habitats forestiers 9130 : Hêtraies de l'<i>Asperulo-Fagetum</i> 91E0 : Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i></p> <p>Habitats des milieux ouverts 6110 : Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'<i>Alyso-Sedion albi</i> 8210 : Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique 6210 : Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire 6430 : Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin 6510 : Pelouses maigres de fauche de basse altitude</p> <p>Habitats rocheux 8310 : Grottes non exploitées par le tourisme</p>	<p>Habitats aquatiques 3140 : Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation à <i>Chara spp.</i> 3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculon fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i> 7220 : Sources pétrifiantes avec formation de travertins 7230 : Tourbières basses alcalines</p> <p>Habitats forestiers 9130 : Hêtraies de l'<i>Asperulo-Fagetum</i> 9180 : Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i> 91E0 : Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i></p> <p>Habitats des milieux ouverts 5130 : Formation à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires 6120 : Pelouses calcaires de sables xériques 6210 : Formations sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires 6430 : Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin 6510 : Pelouses maigres de fauche de basse altitude</p>
Espèces d'intérêt communautaire	<p>Insectes 1044 : Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>) 1078 : Ecaïlle chinée (<i>Euplagia quadripunctaria</i>) 1083 : Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)</p> <p>Poissons 1096 : Lamproie de Planer (<i>Lampetra planeri</i>) 1163 : Chabot (<i>Cottus gobio</i>)</p> <p>Chiroptères 1303 : Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>) 1304 : Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>) 1321 : Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>) 1323 : Murin de Bechstein (<i>Myotis bechsteini</i>) 1324 : Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>)</p>	<p>Insectes 1044 : Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>) 1078 : Ecaïlle chinée (<i>Euplagia quadripunctaria</i>)</p> <p>Poissons 1095 : Lamproie marine (<i>Petromyzon marinus</i>) 1096 : Lamproie de Planer (<i>Lampetra planeri</i>) 1163 : Chabot (<i>Cottus gobio</i>)</p> <p>Crustacés 1092 : Écrevisse à pattes blanches (<i>Austropotamobius pallipes</i>)</p> <p>Chiroptères 1303 : Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>) 1304 : Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>) 1321 : Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>) 1323 : Murin de Bechstein (<i>Myotis bechsteini</i>) 1324 : Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>)</p>

Cette page ne contient aucun
commentaire.

Annexe n°2 : Carte des sites Natura 2000



Cette page ne contient aucun
commentaire.

Annexe n°3 : Plaquette du site

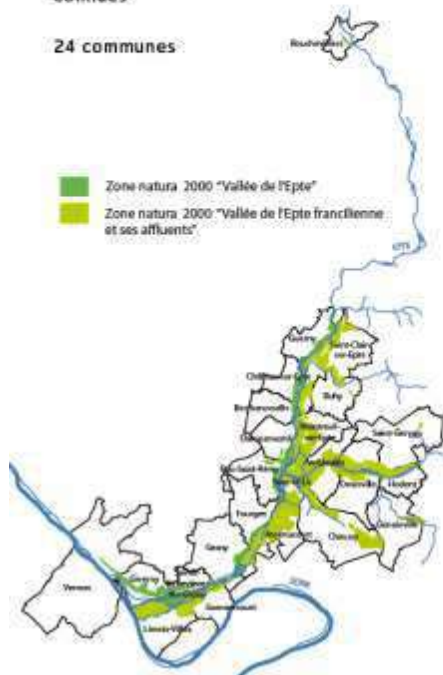
Les sites Natura 2000 de la Vallée de l'Epte

4135 hectares de la Vallée de l'Epte et de ses affluents en Natura 2000

15 habitats naturels communautaires

13 espèces d'intérêt communautaire connues

24 communes



Renseignez-vous gratuitement et sans engagement

Parcours situé dans l'Eure :

Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure
Service Aménagement et Habitat

12 rue de la Mare à Jouy
27120 DOUAINS
Tél : 02 32 53 50 03
contacts@cope27.fr



OU

Parcours situé en Ile de France :

Parc naturel régional du Vexin français

Maison du Parc
95450 THEMÉRICOURT
Tél : 01 34 48 66 09



VALLÉE DE L'EPTÉ

Sites du réseau européen Natura 2000

Associations et Clubs sportifs pratiquant des activités sur le site Natura 2000



Conservatoire d'espaces naturels Haute-Normandie



Les sites Natura 2000 de la Vallée de l'Epte

Objectif :

La Vallée de l'Epte est un couloir écologique important entre le Pays de Bray et la Vallée de la Seine. L'objectif de Natura 2000 est de préserver un ensemble d'habitats et d'espèces « d'intérêt communautaire », inscrits dans les directives européennes dites « Oiseaux » et « Habitats, Faune, Flore ».

Natura 2000 concilie les activités humaines et la protection de la biodiversité.

Le Document d'Objectif (DOCOB) définit à l'échelle du site les orientations de gestion et de conservation.

Le sport et Natura 2000

La Vallée de l'Epte et ses coteaux constituent un site idéal pour la pratique de sports de plein air comme la randonnée, le VTT ou encore le kayak. Pratiquées dans de bonnes conditions, ces activités n'ont pas ou peu d'impact sur le milieu.

La charte des bonnes pratiques

Certaines manifestations, dont la réalisation est susceptible d'avoir des effets significatifs sur un site Natura 2000, sont soumises à une **évaluation préalable de leurs incidences** au regard des objectifs de conservation du site Natura 2000.

La charte des bonnes pratiques vise à faire respecter des gestes écocitoyens garantissant que certaines activités ayant lieu sur le site n'aient pas d'impact sur les milieux et espèces du site.

Elle est signée pour une durée de 5 ans. La signature de la charte dispense les clubs et associations sportives de la réalisation d'étude des incidences.

Les activités sportives concernées sont les suivantes :

- course à pied (trail, course d'orientation)
- randonnée
- cyclisme
- sports motorisés
- canoë-kayak
- équitation.

Quelques engagements de la charte

« *Je respecte la nature et l'intégrité du site à travers le respect des préconisations suivantes :*

- ne pas piétiner les milieux naturels en dehors des sentiers balisés
- ne pas cueillir de fleurs et de plantes sauvages
- ramasser ses déchets et inciter à la pratique du « déchet +1 » (ramasser un déchet en plus lors d'une balade)
- lorsque la voiture est utilisée, se garer sur des espaces aménagés pour le stationnement. »



Cette page ne contient aucun
commentaire.

Annexe n°4 : Formulaire « bilan de la manifestation »

Date de la manifestation :

Communes traversées :

.....
.....
.....
.....

Nombre de participants :

Nombre approximatif de visiteurs :

Avez-vous rencontré des difficultés, si oui lesquelles ? :

.....
.....
.....

Avez-vous des remarques quant à la prise en compte de l'environnement ?

.....
.....
.....

Avez-vous d'autres remarques ?

.....
.....
.....
.....

Voyez-vous des améliorations à apporter pour une future manifestation ?

.....
.....
.....
.....

Vous pouvez joindre à ce compte-rendu des photographies et le bulletin d'inscription fourni lors de la manifestation.

Faire une copie du bilan de la manifestation et
le retourner à la structure animatrice du site Natura 2000 **1^e la Vallée de l'Epte concerné**

Parcours situé dans l'Eure :

Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure

12 rue de la Mare à Jouy

27120 DOUAINS

OU

Parcours situé en Ile de France :

Parc naturel régional du Vexin français

Maison du Parc

95450 THÉMÉRICOURT

Numéro de la séquence : 1

Auteur :vd01523

Sujet : Commentaire sur le texte

Date : 24/02/2016 10:58:01 +01'00'

T modifier nom du site et indiquer les coordonnées de l'ONF, et éventuellement du PNR HVC



**ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE LOISIRS SOUMISES
À AUTORISATION ADMINISTRATIVE EN SITE NATURA 2000
DANS L'EURE (27), LE VAL D'OISE (95) ET LES YVELINES (78)**



que l'activité se déroule en totalité ou en partie* dans les sites Natura 2000 :

**1 Vallée de l'Epte (FR2300152)
et Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents (FR1102014)**



Art. R 414-19 du code de l'environnement (Liste nationale)	2 Arrêté préfectoral de l'Eure du 30/12/2010 Arrêté préfectoral du Val d'Oise du 28/07/2011 Arrêté préfectoral des Yvelines du 01/08/2011 (Liste locale 1)	Arrêté préfectoral de l'Eure du 11/03/2013 Arrêté préfectoral du Val d'Oise du 20/03/2013 Arrêté préfectoral des Yvelines du 12/09/2012 (Liste locale 2)
<ul style="list-style-type: none"> ⑩ Manifestations sportives soumises à autorisation ou déclaration (art. L. 331-2 et R. 331-6 à R. 331-17 du code du sport) sur voie publique d'échelle nationale ou internationale ou d'un budget > 100 000 € ⑩ Homologation des circuits (art. R. 331-37 du code du sport) ⑩ Manifestations motorisées en dehors des voies ouvertes à la circulation publique (articles R. 331-18 à R. 331-34 du code du sport) ⑩ Rassemblements festifs musicaux soumis à déclaration (art. 23-1 de la loi du 21 janvier 1995) ⑩ Manifestations sportives, récréatives ou culturelles à but lucratif soumises à déclaration (art. R. 331-4 du code du sport) ⑩ Manifestations aériennes de grande importance soumises à autorisation (art. L. 133-1 et R. 131-3 du code de l'aviation civile) 	<ul style="list-style-type: none"> ⑩ Manifestations sportives en dehors des voies ouvertes à la circulation publique soumises à déclaration en application de l'article L.331-2 du code du sport (27) <p>et lorsque le nombre des participants, organisateurs et spectateurs est susceptible de dépasser 300 personnes (95 et 78)</p> <ul style="list-style-type: none"> ⑩ Manifestations sportives en dehors des voies ouvertes à la circulation publique soumises à autorisation (art. L.331-6 du code du sport) <p>- ne donnant pas lieu à la délivrance d'un titre international ou national et budget < 100 000 € (27) - lorsque le nombre des participants, organisateurs et spectateurs est susceptible de dépasser 300 personnes (95 et 78)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manifestations sportives organisées sur voies ouvertes à circulation publique (art.R.331-6 du code du sport) et lorsque le nombre des participants, organisateurs et spectateurs est susceptible de dépasser 300 personnes (95 et 78) <ul style="list-style-type: none"> ⑩ Concentrations et manifestations de véhicules terrestres à moteur sur routes ouvertes à la circulation publique soumises à autorisation ou déclaration (art. R. 331-18 à R. 331-34 du code du sport) (27, 95 et 78) ⑩ Établissements d'activités de tirs aux armes de chasse (ball-traps permanents ou temporaires) soumis à déclaration (art. L. 322-3 du code du sport) (27) ⑩ Aires d'atterrissage ou de décollage des avions, aéronefs, ULM, montgolfières, hydravions, planeurs, soumises à autorisation ou déclaration (art. D. 132-6 à 12 du code de l'aviation civile) (27, 95) ⑩ Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (art. L. 311-3 du code du sport) (27, 95 et 78) 	<ul style="list-style-type: none"> ⑩ Aménagement parc d'attraction ou aire de jeux d'une superficie ≤ 2 ha (27, 95 et 78) ⑩ Création chemin ou sentier pédestre, équestre ou cycliste (27, 95 et 78)


* NB : Les manifestations ou interventions de la liste nationale (art. R 414-19 du code de l'environnement) sont soumis à l'obligation d'évaluation des incidences Natura 2000, que le territoire qu'ils couvrent ou que leur localisation géographique soient situés ou non dans le périmètre d'un site Natura 2000

Numéro de la séquence : 1

Auteur :vd01523

Sujet : Commentaire sur le texte

Date : 24/02/2016 10:55:51 +01'00'

 Modifier les noms des sites

Numéro de la séquence : 2

Auteur :vd01523

Sujet : Commentaire sur le texte

Date : 24/02/2016 10:56:45 +01'00'


 Conserver le tableau en supprimant les références aux arrêtés de l'Eure et du Val d'Oise

Table n°1 : Législation

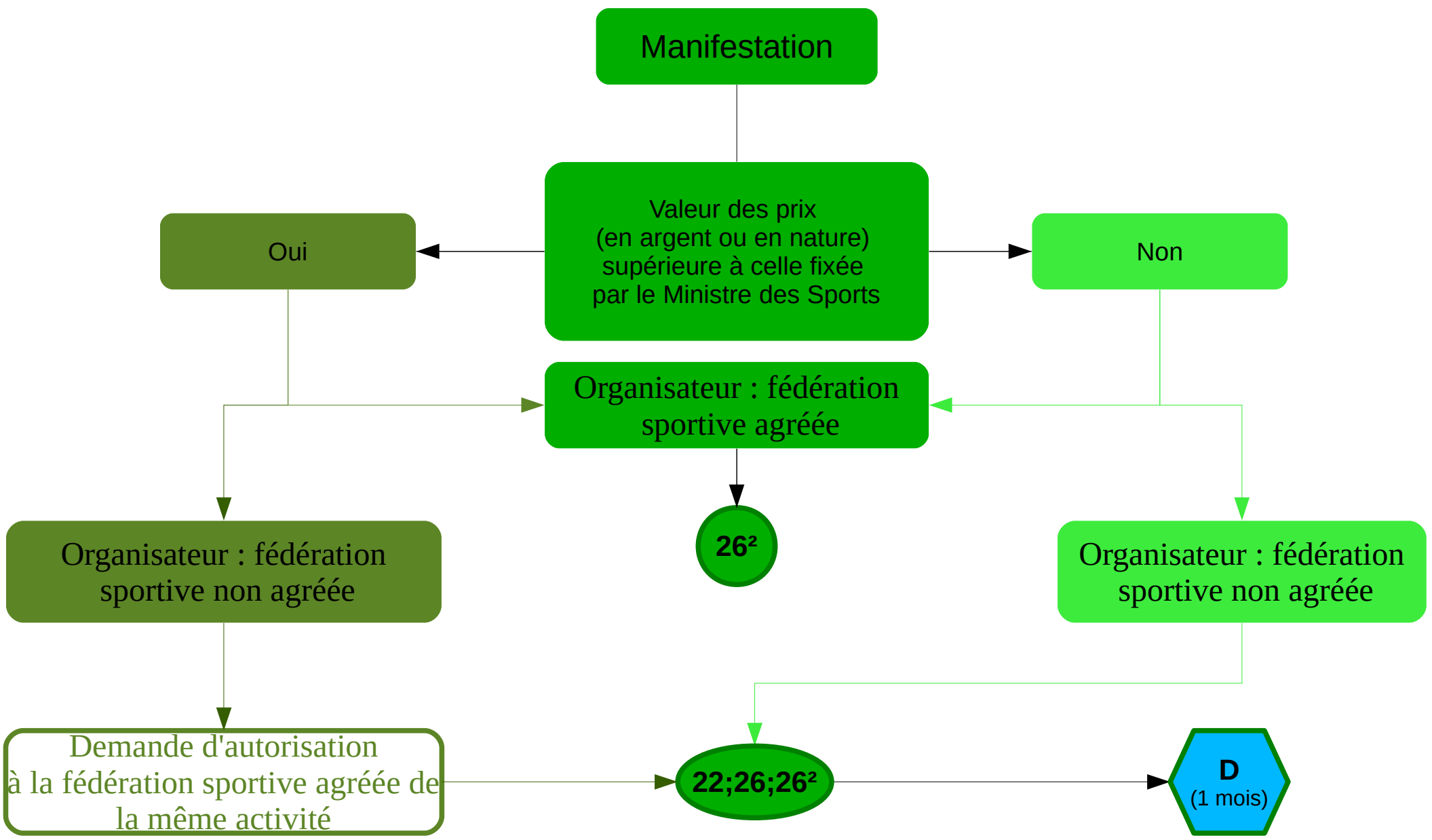


Table CUMULATIVE n°2 : Règlements

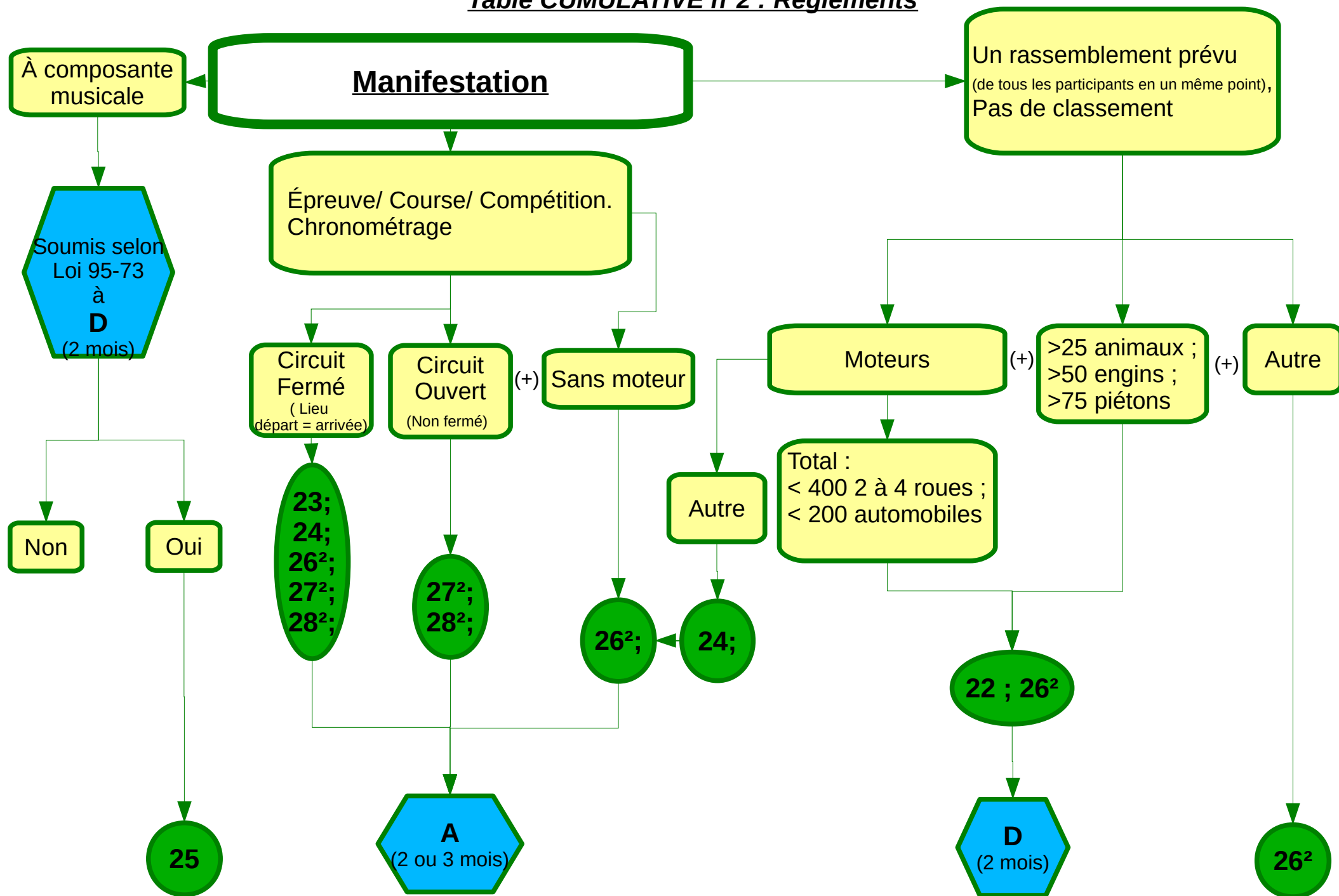


Table n°3 : Codes des documents d'incidence

Code	Item de liste	Condition pour relever de l'obligation	Obligation
22	Nationale	Délivrance d'un titre international ou national, ou budget excédant 100 000€	Document d'incidence
23	Nationale	Homologation du circuit liée à l'article R.331-37 du Code du Sport	Document d'incidence
24	Nationale	Sans condition supplémentaire	Document d'incidence
25	Nationale	Sans condition supplémentaire (application : Article 23-1, Loi n°95-73 du 21/01/1995)	Document d'incidence
26	Nationale	Sans condition supplémentaire (application : Article R.331-4 du Code du Sport)	Document d'incidence
26 ²	Locale	Nombre des participants, organisateurs et spectateurs cumulés excède 300 personnes, en zone Natura2000.	Document d'incidence
27 ²	Locale	Nombre des participants, organisateurs et spectateurs cumulés excède 300 personnes, en zone Natura2000.	Document d'incidence
28 ²	Locale	Déroulement en partie au moins en zone Natura2000, et manifestation soumise à Autorisation ou Déclaration.	Document d'incidence

Espèce	Présence	Nombre (couples)	Statut Nicheur	Migratrice	Hivernante	Dates de présence		Enjeu	Période sensible		Sensibilité (loisirs)	H=hivernant	
Aigle botté	Rare	-	No	Mp	-							S=sensible	
Aigrette garzette	Sécurité	2-6	Ntr	Mtr	Htr							TS=très sensible	
Alouette lulu	Protégée	5	Nrs	Mr	Htr	15-févr	01-déc	Majeur -	01-mars	01-août	TS	NS = peu sensible	Milieus ouverts à sols nus
Avocette élégante	Sécurité	-	-	Mr	Htr								
Balbuzard pêcheur	Protégée	1	Ntr	Mr	-	01-mars	15-oct	Majeur -	01-mars	15-oct	S		
Bernache nonnette	Sécurité	-	-	Mtr	Htr								
Bihoreau gris	Déclin	10-20	No	Mtr	Htr								
Blongios nain	Protégée	1	Ntr	Mtr	-	15-avr	01-sept	Majeur +	15-avr	01-oct	TS		Etangs/Roselières inondées
Bondrée apivore	Protégée	14-15	Npc	Mpc		01-mai	01-oct	Majeur	15-mai	01-sept	NS		
Busard des roseaux	Protégée	2	Ntr	Mr	Ho	01-janv	01-janv	Faible -	15-mars	01-sept	TS		Etangs
Busard Saint Martin	Protégée	3-4	Nr	Mpc	Hr	01-janv	01-janv	Faible -	01-avr	01-sept	NS		Jeune plant. Gambaiseuil
Butor étoilé	Protégée	1-2	No	Mtr	Htr	01-janv	01-janv	Majeur +	01-oct	01-mars	S		Etangs
Chevalier sylvain	Déclin	-	-	Mtr	-								passages en hausse
Cigogne blanche	Déclin	-	No	Mpc	Htr								passages en hausse
Cigogne noire	Rare	-	-	Mtr	-								passages en hausse
Circaète Jean-le-Blanc	Rare	1-2	No	Mtr	-								
Cormoran huppé	Sécurité	-	-	Mo	Ho								
Crabier chevelu	Déclin	-	-	Mo	-								
Cygne de Bewick	Sécurité	-	-	Mo	Ho								
Echasse blanche	Sécurité	0-4	No	Mtr	-								
Engoulevent d'Europe	Protégée	140	Npc	Mpc	-	15-avr	15-sept	Majeur -	01-mai	15-sept	NS		
Faucon émerillon	Sécurité	-	-	Mtr	Htr				01-sept	01-nov			zones d'eau
Faucon pèlerin	Sécurité	2-4	Nrs	Mtr	Htr								abords des étangs
Fauvette pitchou	Protégée	1	Nrs	-	-	01-janv	01-janv	Moyenne -	01-mars	01-août	NS		landes à callune
Fuligule nyroca	Vulnérable	-	-	Mtr	Htr								
Gorgebleue à miroir	Sécurité	10-20	Ntr	Mtr	-								Fourrés et saulaies milieux humides
Grande aigrette	Sécurité	-	-	Mtr	Htr								plans d'eau
Grèbe esclavon	Déclin	-	-	Mtr	Htr								Podicipédidé
Grue cendrée	Sécurité	-	-	Mc	Ho								
Guifette moustac	Déclin	-	-	Mtr	-								Sternidé
Guifette noire	Déclin	-	-	Mr	-								Sternidé
Héron pourpré	Déclin	-	No	Mtr	-								Ardéidé : roselière/buisson/arbre hum.
Hibou des marais	Déclin	-	No	Mtr	Htr								Etangs et friches
Marouette ponctuée	Sécurité	-	No	Mtr	Ho								Hum.
Martin pêcheur	Protégée	1	Npc	Mpc	Hpc	01-janv	01-janv	Moyenne -	01-mars	01-août	S		
Milan noir	Vulnérable	20-25	Nr	Mr	Ho								Humide, sableux
Milan royal	Déclin	-	-	Mtr	Htr				01-mai	01-juil			Paysage varié
Mouette mélanocéphale	Sécurité	180-200	Npc	Mpc	Htr								Laridé
Oedicmène criard	Vulnérable	160-200	Nr	Mr	Ho								Landes/Friches/Pelouses
Phalarope à bec étroit	Sécurité	-	-	Mo	-								Scolopacidé
Pic cendré	Déclin	-	Nso	-	-								Picidé : Vieilles futaies feuillues (Fasy - Po)
Pic mar	Protégée	>100	Nspc	-	-	01-janv	01-janv	Moyenne -	01-mars	01-juil	NS		Picidé : Vieilles chênaie
Pic noir	Protégée	30-60	Nspc	-	-	01-janv	01-janv	Majeur +	01-mars	01-juil	NS		
Pie grièche écorcheur	Déclin	100-300	Nr	Mr	-								Friches arbustives
Plongeon catmarin	Déclin	-	-	Mtr	Htr								Gaviidé
Pluvier doré	Sécurité	-	-	Mc	Hc								
Pygargue à queue blanche	Rare	-	-	Mo	Ho								Lacs boisés
Spatule blanche	Rare	-	-	Mtr	-								Etangs/marais. Threskiornithidé
Sterne caspienne	Rare	-	-	Mo	-								Sternidé
Sterne caugek	Déclin	-	-	Mo	-								
Sterne naine	Déclin	0-4	No	Mtr	-								
Sterne pierregarin	Protégée	<12	-	Mpc	15/10 - 15/11	15-mars	15-sept	Moyen +	01-mai	01-août	S		forte hausse en Fr

4 – ORGANISATION D'UNE JOURNEE REGIONALE SUR NATURA 2000

Chaque année la DRIEE organise une journée dédiée aux structures porteuses et aux animateurs des sites Natura 2000 d'Île-de-France. Le prestataire a été chargé de **préparer cette journée en 2015** en collaboration avec la structure porteuse, principalement en ce qui concerne la sortie de terrain et les documents et interventions afférents. Pour des raisons liées aux événements tragiques de Paris, la journée s'est finalement déroulée le 19 janvier 2016.

Mardi 19 Janvier 2016 – La réserve biologique domaniale du Pont Granval et ses environs
Forêt Domaniale de Rambouillet
Site Natura 2000 FR 1100803 « Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yveline »

La Forêt Domaniale de Rambouillet

Ancien domaine de chasse des rois de France, la forêt domaniale de Rambouillet s'étend sur 14.000 ha à 40 km au sud-ouest de Paris. Composée principalement de chênes, mais également de pins, elle offre des reliefs et des paysages variés appréciés des promeneurs.

Deuxième forêt la plus fréquentée d'Île-de-France après Fontainebleau, elle possède un patrimoine naturel et culturel unique.

Ses landes, étangs et milieux humides abritent une faune et une flore rares à l'échelle du bassin parisien.

Plus d'informations : www.onf.fr, rubrique « En forêt de... »

Les sites Natura 2000 du massif de Rambouillet

La forêt domaniale de Rambouillet inclut la quasi-totalité (99%) des deux sites du massif désignés au titre de la directive « Habitats Faune Flore » (Zones Spéciales de Conservation) :

- FR 1100796 « Forêt de Rambouillet » à l'Ouest de la RN10 (1.956 ha),
- FR 1100803 « Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yveline » à l'Est de la RN10 (793 ha).

Ces deux sites font l'objet d'un document d'objectifs commun, approuvé en 2007.

La forêt est elle-même entièrement incluse dans le vaste site « Massif de Rambouillet et zones humides proches » (FR 1112011) désigné au titre de la Directive « Oiseaux », dont elle constitue la majeure partie. Ce site, d'une superficie de 17.110 ha, comprend également d'autres forêts domaniales, régionales ou départementales, la chaîne des étangs de Hollande et quelques propriétés communales ou privées. Son document d'objectifs a été approuvé en 2013.

En octobre 2014, le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse a été désigné structure porteuse de la mise en œuvre des documents d'objectifs de ces trois sites Natura 2000. L'ONF est animateur des sites, en partenariat avec le Parc.

Les Réserves Biologiques Dirigées (RBD) de la forêt de Rambouillet : 30 ans d'histoire

Les réserves biologiques sont spécifiques aux espaces relevant du régime forestier, tandis que les divers statuts de réserves naturelles sont applicables à tous types de propriétés. Elles peuvent être de deux types : intégrales (RBI) ou dirigées (RBD). Les RBD sont consacrées à la conservation d'habitats ou d'espèces à la fois remarquables et redevables d'une gestion spécifique allant nettement au-delà de la gestion multifonctionnelle courante.

Le réseau des RBD de Rambouillet a été créé dans l'aménagement forestier de 1986. Il comportait alors 20 réserves pour une superficie totale de 576 ha. Un comité scientifique de suivi, composé de personnalités du monde scientifique et naturaliste, a été rapidement constitué afin d'apporter son appui à l'ONF pour la définition des objectifs et la programmation des travaux de gestion écologique et d'améliorer les connaissances sur les réserves. Particulièrement dynamique, il se réunit toujours 6 fois par an depuis sa création.

La forêt comporte encore 20 RBD, désormais pour une surface totale de 1.157 ha. La taille des réserves est très variable, de 1 à 390 ha. La proposition des 2 sites Natura 2000 au titre de la directive « Habitats Faune Flore » s'est largement appuyée sur le réseau des RBD, qui y sont presque toutes entièrement incluses.

La RBD du Pont Granval

Il s'agit d'une des réserves « historiques », existant depuis 1986. Son périmètre a été étendu depuis l'origine, ainsi sa surface atteint désormais 30 ha. Son intérêt réside principalement dans les milieux humides : étang des vallées et zones humides associées, fond de vallon du ru des Vaux.

Parmi les habitats naturels présents, ceux d'intérêt communautaire sont :

- Les aulnaies à hautes herbes (91E0*11 – habitat prioritaire),
- Les aulnaies-frênaies à Laïche espacée de petits ruisseaux (91E0*8 – habitat prioritaire),
- Les mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes (6430).

Aucune espèce d'intérêt communautaire n'est recensée, sans doute plus par défaut de prospection que par réel manque de potentiel du site.

En-dehors de Natura 2000, la réserve présente de forts enjeux identifiés sur le plan entomologique (odonates, coléoptères, lépidoptères tels que *Brenthis ino*) et botanique (en particulier : *Thelypteris palustris* et *Calamagrostis canescens*).

Les travaux réalisés dans le cadre de la gestion écologique des RBD portent essentiellement sur :

- L'entretien des clairières sur mégaphorbiaies, pour maintenir le milieu ouvert au bénéfice de l'entomofaune,
- La restauration et l'entretien des zones humides en queue d'étang des vallées, pour lutter contre la fermeture du milieu par les saules et les aulnes, au bénéfice de la flore et de l'entomofaune.

La trame des vieux arbres : réserves intégrales, îlots de vieux bois, arbres « bios »

La forêt domaniale comporte 2 réserves intégrales (« Bois de Gazeran » et « Bois des Yvelines »), d'une surface totale de 206 ha, installées sur des peuplements de chênaie claire humide à molinie. Si la procédure officielle d'obtention du statut de « Réserve Biologique Intégrale » est toujours en cours, ces réserves sont bien inscrites en tant que telles dans l'aménagement forestier depuis 2006.

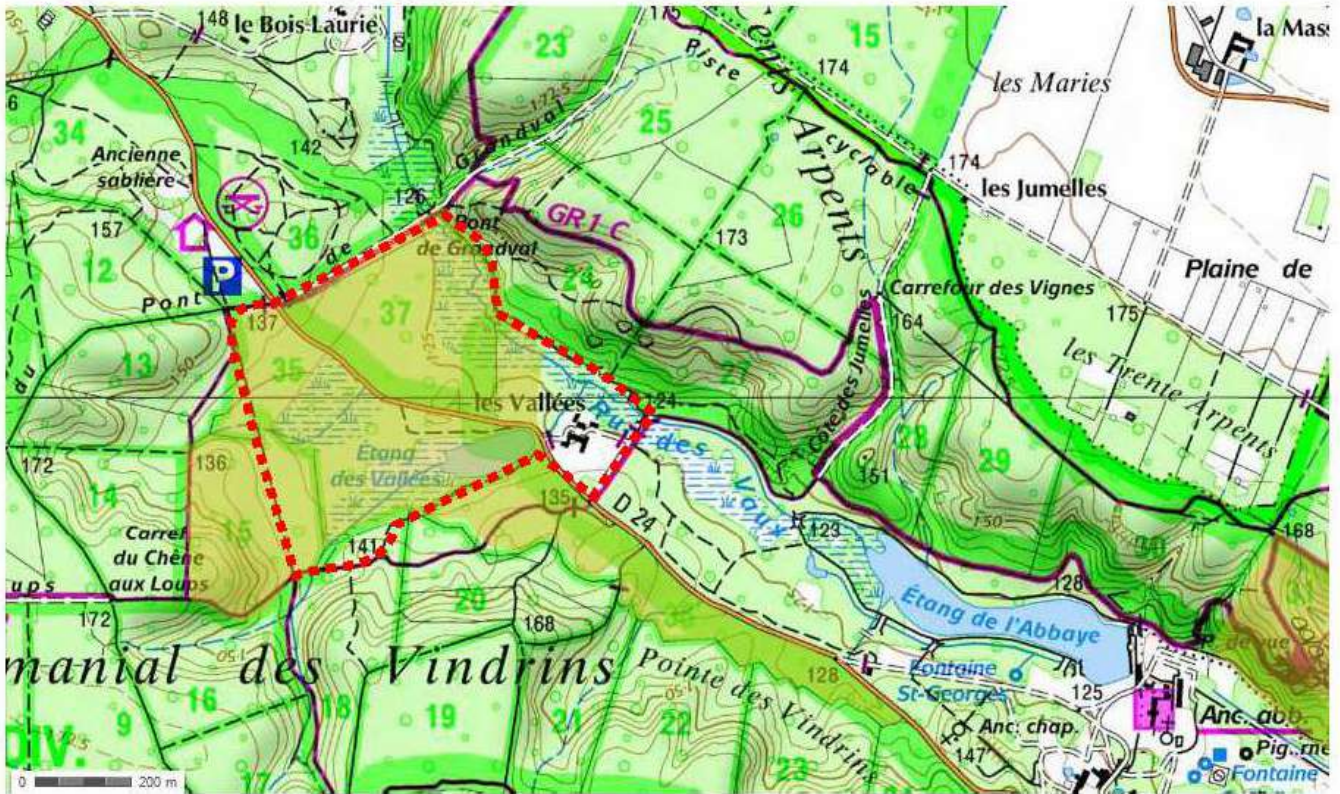
Outre les réserves biologiques (RBD/RBI), les îlots de vieux bois participent aussi à la conservation des espèces. Ils sont de deux types :

- Ilots de vieillissement : zones de surface variable où les arbres ne sont pas exploités à l'âge prévu par l'aménagement forestier, mais maintenus jusqu'à 2 fois plus longtemps selon les espèces (exemple : 350 ans pour le chêne sessile). Ces peuplements forestiers plus âgés apportent de la richesse biologique supplémentaire. Les arbres y sont coupés avant leur dépérissement.
- Ilots de sénescence : ensembles d'arbres de surface variable, laissés en évolution libre sans intervention humaine, à l'exception d'éventuels travaux de sécurisation en bordure. Les arbres sont conservés jusqu'à leur complet effondrement.

En forêt domaniale de Rambouillet, il existe 141 îlots de vieux bois, d'une surface moyenne de 3 hectares, répartis en 40 îlots de sénescence et 101 îlots de vieillissement. Ces îlots occupent une surface totale de 520 hectares.

Pour parfaire cette conservation d'espèces, des arbres isolés, morts ou sénescents sont conservés dans l'ensemble de la forêt (« arbres bios »). Ils assurent des rôles primordiaux : relais pour la dispersion de certaines espèces, niches écologiques pour d'autres.

Nous avons donc un système à trois niveaux qui opère à des échelles spatiales différentes mais complémentaires. Le trio : Réserves Biologiques + Ilots de vieux bois + Eléments-habitats (arbres morts ou dépérissants) est le socle de la conservation d'espèces liées aux vieux bois en forêt cultivée.



Site Natura 2000 « Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yveline »

5 – SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB ET BILANS ANNUELS

Le prestataire a été chargé d'établir le **bilan d'activité annuel** 2015 comprenant à minima :

- Les aspects techniques,
- Les aspects scientifiques (évaluation de l'état de conservation du site, type de mesures souscrites, habitats concernés, effets éventuellement observés, difficultés rencontrées...),
- Les aspects financiers du suivi de la mise en œuvre du DOCOB,
- Une synthèse sur la concertation,
- Une cartographie de la contractualisation peut être réalisée.

Cette synthèse permet notamment d'adapter l'animation du site en fonction des éléments observés et d'ajuster, si nécessaire, la programmation financière globale du coût de la gestion des sites Natura 2000.

Bilan de l'année 2015 :

- **Concertation** : Le comité de pilotage commun aux trois sites Natura 2000 s'est tenu le 17 octobre 2014. Pas de nouvelle réunion depuis.
- **Contractualisation** : fin du contrat non agricole non forestier n° 323 11 D 078 000001 du 21/12/2011 (cf. bilan des contrats)
 - Dépenses pour la dernière tranche des travaux : 12.320,00 € HT
 - Dépôt de la demande de paiement en avril 2015 (demande de paiement unique de solde pour ce contrat : les premiers travaux ayant été effectués en septembre 2014, il n'y a pas eu de demande d'acompte)

- Visite sur place du service instructeur (DDT des Yvelines) en avril 2015
- Pas de contrôle de l'ASP annoncé à ce jour

Suivi des actions des documents d'objectifs :

Les documents d'objectifs présentent des programmes d'action. En particulier, celui de la ZSC est très détaillé. Certaines actions prévues ont fait l'objet de contrats, d'autres ont été réalisées hors contractualisation.

Nous avons donc réalisé un bilan, à ce stade seulement qualitatif, des actions prévues au document d'objectifs (voir document ci-joint). Ce bilan pourra être complété en fonction des éléments demandés pour le rapportage au niveau national et européen, en particulier via le remplissage de la base SUDOCO (Suivi des Documents d'Objectifs).

Perspectives 2016 :

- Volet animation : en 2015, l'ONF et le PNR HVC se sont réunis pour définir un projet d'animation portant sur les 2 années (2015-2016). Le tableau ci-joint synthétise les différentes actions envisagées
- Volet contractualisation : voir ci-joint le projet de fiche contrat pour les actions restant à réaliser sur le document d'objectifs de la ZSC

Détail des documents annexés :

Nature du document	Format	Nom fichier
Bilan qualitatif des actions prévues au document d'objectifs commun aux deux ZSC	Word	Actions_docob
Tableau de synthèse des actions envisagées pour l'animation en 2015/2016	Excel	Projet_animation_2015_2016_PNRHVC_ONF
Projet de fiche contrat 2016/2017 pour les actions restant à réaliser sur le document d'objectifs des ZSC	Word	ONF_fiche_projet_contratN2000_V1

Bilan partiel des actions réalisées en regard du programme d'action du document d'objectifs (cf. tableaux pages 108 à 111)

Sur fond gris : tableau recopié du docob

Sur fond vert : éléments de bilan (2015)

HIERARCHISATION DES ACTIONS : HABITATS NATURELS							ELEMENTS DE BILAN (2015)			
Habitat naturel	localisation des interventions	valeur patrimoniale	enjeu régional	urgence / menaces	priorité	suivis après travaux	N° action docob (p.144)	Action réalisée contrat Natura 2000	Action réalisée hors contrat (travaux RBD...)	Commentaires
Tout type d'habitat forestier	- Mise en place de 30 à 35 îlots de sénescence	☐	☐	xxx	1		1.A		X	Nb îlots en ZSC à
	- Reboisements des parcelles inscrites suivant l'état d'avancement de l'aménagement dans le secteur d'influence d'habitats de la Directive : dégagements mécaniques en substitution de traitements chimiques	☐	☐	xxx	1		1.B			A vérifier
Vieilles chênaies acidiphiles à <i>Quercus robur</i> habitat 9190	- Prospection systématique des sites pour localiser les stations potentielles			xx	2					Non réalisé au 31/12/2015
	- 22 et 25èmes divisions : (1/3 ha) mise en place de 2 enclos, un sur chaque site et suivi de la végétation protégée	x	x	xx	3	1 an après travaux puis tous les 5ans	1.B			Non réalisé au 31/12/2015
Mégaphorbiaies mésotrophes habitat 6430	- 18, 19, 24 èmes divisions : ouverture localisée de l'aunlaie sur mégaphorbiaie en zones à enjeu entomofaune	x	xx	xx	2	1 an après travaux puis tous les 5ans			X (en partie)	
Landes sèches habitat 4030	- Parcelles 1.32, 33 : (4 ha) reconstitution par extraction ligneux ,décapage localisés, puis un entretien 5 ans après			xxx	1	1 an après travaux puis tous les 5ans	2	X		
	- Parcelle 9.35, 36, 37 : (15 ha environ) reconstitution par extraction ligneux, décapage localisés, puis un entretien 5 ans après			xxx	1	1 an après travaux puis tous les 5ans	2	X (en partie)		Non réalisé sur 09.37 au 31/12/15 ⇒ Contrat futur
	- Parcelle 2.22 : reconstitution par extraction ligneux, puis un entretien 5 ans après			xxx	1	1 an après travaux puis tous les 5ans	2	X		
	- Parcelles 24. 4, 5, 6, 14: (6 ha) reconstitution par extraction de ligneux, broyage ,décapage localisés, puis un entretien 5 ans après	x	xx	xx	2	1 an après travaux puis tous les 5ans	2	X		
	- Parcelles 25.11, 12 : (4 ha avec lande humide contigüe) entretien (périodicité de 5ans) et reconstitution par contrôle et coupe des ligneux			x	3	1 an après travaux puis tous les 5ans	2	X		
	- Parcelle 14.09 : (1,5 ha) entretien par broyage et décapage localisés, puis un entretien 5 ans après			x	3	1 an après travaux puis tous les 5ans	2	X		
	- Parcelles 2.22 et/ou 2.28 : recréation d'une lande par traitement mécanique répété (4 ou 5 ans) de la fougère			xxx	3	suivi annuel	2	X		
Landes humides à <i>Erica tetralix</i> habitat 4010	- Parcelle 2.18 : (0,5 ha) restauration par extraction ligneux et bouchage fossés, puis un entretien 5 ans après			xxx	1	1 an après travaux puis tous les 5ans	2	X		
	- Parcelle 25.11 : entretien en même temps que lande sèche	xx	xx	x	3	1 an après travaux puis tous les 5ans	2	X		
	- Parcelle 14.09 : (0,25 ha) entretien par contrôle des ligneux sur la surface contigüe à la lande sèche			x	3	1 an après travaux puis tous les 5ans	2			Non réalisé au 31/12/2015 ⇒ Contrat futur
Landes humides à <i>Erica ciliaris</i> et <i>tetralix</i> * habitat 4020*	- 11 ^{ème} division : voie romaine, extraction des ligneux (travaux R.B.D.), puis un entretien 5 ans après	xxx	xxx	xxx	1	suivi annuel			X	
	- 11 ^{ème} division : voie romaine, décapage par placeaux de la moliniaie contigüe aux plages d' <i>Erica tetralix</i> & <i>ciliaris</i>			x	2				X	
Tourbières hautes actives*	- Suivis floristique et faunistique, niveau d'eau	xxx	☐	xx	1	suivi annuel			X (en partie)	
	- Parcelle 14.02 : contrôle des ligneux et de la roselière	xxx	xxx	xx	1	suivi annuel	4		X	
Dépressions du <i>Rhynchosporion</i> habitat 7150	- Parcelle 14.03 : (100m ²), étrepape d'une placette, création de gouilles (périodicité de 5 ans)			xxx	1	suivi annuel	4	X		
	- Parcelle 9.31 : (100m ²), étrepape d'une placette (périodicité de 5 ans)	xxx	xxx	xxx	1		4	X		
	- 9 ^{ème} division RF Barillets : curage d'une section de fossés (périodicité de 5 ans)			xxx	1		4	X		
Bas-marais neutro-alcalins habitat 7230	- Parcelle 9.34 : contrôle végétation concurrente, décapage localisé sur placette de 100m ² (périodicité de 5 ans)			x	2	1 an après travaux puis tous les 2 ans	4		X	
	- Parcelle 18.39 : contrôle des ligneux, décapage localisé sur placette de 25 m ² (périodicité de 5 ans)	xx	x	xx	1	1 an après travaux puis tous les ans	4		X	

	- Parcelle 28.16 : contrôle des ligneux, décapage localisé sur placette de 100m ² (périodicité de 5 ans)			xx	1	1 an après travaux puis tous les 2 ans	4	X (restauration)	X (entretien)	
	- La Gravelle : entretien par pâturage extensif, pose d'une clôture			x	2	1 an après travaux puis tous les 2 ans	4		?	A vérifier
Eaux à végétation des Littorelletea uniflorae habitat 3110	- Parcelle 1.07 : curage et déboisement partiels d'une mare	xx	xxx	x	1	1 an après travaux puis tous les 2 ans	6	X		
Plans d'eau eutrophes habitat 3150	- Parcelle 1.07 : curage et déboisement partiels d'une mare	xx	□	x	3	1 an après travaux puis tous les 5ans	6	X		

HIERARCHISATION DES ACTIONS : HABITATS D'ESPECES							ELEMENTS DE BILAN (2015)			
Espèce	localisation des interventions	valeur patrimoniale	enjeu régional	urgence / menaces	priorité	suivis après travaux	N° action docob (p.144)	Action réalisée contrat Natura 2000	Action réalisée hors contrat (travaux RBD...)	Commentaires
Luronium natans Flûteau nageant	- Parcelle 2.06, mare du Haut Bossart : curage	xxx	xxx	xxx	1	rajeunissement partiel tous les 10 ans	6	X		
	- Parcelle 12.20, Petit Etang Neuf : curage, mise en lumière				1	rajeunissement partiel tous les 10 ans	6	X		
	- Parcelle 24.08, mare La Claye Curage : mise en lumière				1	rajeunissement partiel tous les 10 ans	6	X		
	- Parcelle 11.02, mare de la Marche du Roi Curage : mise en lumière				1	rajeunissement partiel tous les 10 ans	6	X		
	- Parcelle 1.24, mare et talweg : curage				3	rajeunissement partiel tous les 10 ans	6			A vérifier
	- Parcelle 11.25 : curage, mise en lumière				3	rajeunissement partiel tous les 10 ans				A vérifier
	- Suivis de population sur tous les sites				2	1 an après travaux, puis tous les 2 ans			X	PNA Luronium
Coenagrion mercuriale Agrion de mercure	- Parcelle 9.34, val Mare aux Biches : entretien des berges	xxx	xxx	xxx	1	fauche tous les 2 ans maxi	5		X	
	- Parcelle 25.11 : aménagement de biotope de substitution					fauche tous les 2 ans (1 berge/an)	5	X		
	- Parcelles 1.08, 09 : aménagement de biotope de substitution					fauche tous les 2 ans	5		X	
	- Suivis de population sur tous les sites				2	1 an après travaux, puis tous les 2 ans			X	
	- Domaine du Planet et ru de La Vesgre : suivi qualité des eaux				3	1 campagne d'analyses au cours du Document d'Objectifs				Non réalisé au 31/12/2015
Leucorrhina pectoralis Leucorrhine à gros thorax	- Parcelle 24.19 : aménagement de la mare S006	xx	xxx	xx	3	si possible au cours du Document d'Objectifs	6			Non réalisé au 31/12/2015 ⇒ Contrat futur
	- Suivi odonatologique spécifique (mare S006 et abords)				3	1 an après travaux, puis tous les 2 ans				A vérifier

	- 24 ^{ème} division, La Claye : projet d'aménagement et de micro- gestion de mares			xx	3	si possible au cours du Document d'Objectifs			X (en partie)		
<i>Lucanus cervus</i> Lucane cerf-volant	- Création d'îlots de sénescence	x	x	xxx	1	recrutement, matérialisation en 2006	1.A		X	Nb îlots en ZSC à vérifier	
	- Parcelle 28.10 : suivi de l'espèce, échantillonnage spécifique à Bois Boisseau			x	3	1 fois au cours du Document d'Objectifs				A vérifier	
	- Suivi de l'espèce, échantillonnage spécifique (R.B.D. et R.B.I. des sites Natura 2000 favorables)			x	3	1 fois au cours du Document d'Objectifs				A vérifier	
<i>Euplagia quadripunctata</i> Ecaïlle chiné	- Parcelle 1.31 : fauche prairie Poulampont	x	□	xx	2	fauche tous les 2 ans (1 moitié/an)	3		X		
	- Domaine du Planet : fauche prairie			xx	2	fauche partielle tous les 2 ans	3			Non réalisé au 31/12/2015 ⇒ Contrat futur	
	- Parcelle 18.39 : maintien pâturage extensif			xx	2	pâturage partiel, saisonnier, annuel	3			X	
	- La Gravelle : maintien pâturage extensif			xx	2	pâturage extensif à l'année	3				A vérifier
	- RF Gambaiseul, Ventes aux moines, Voie romaine) : fauche tardive des accotements des routes forestières			xx	2	fauche tous les 2 ans	3				A vérifier
	- Parcelle 2.27, Harrasserie, Croix Gibbon, Souvigny : étude des modalités de gestion par fauche, pâturage - Poulampont, La Claye, La Gravelle : suivis de population			xx	3	si possible au cours du Document d'Objectifs tous les 2 ans					A vérifier
<i>Lampetra planeri</i> Lamproie de Planer	- 2 ^{ème} division : Grand Etang Neuf, 24 ^{ème} division : La Claye : suivi de l'espèce, pêche électrique	xx	xxx	xxx	3	tous les 2 ans				Non réalisé au 31/12/2015	
<i>Cottus gobio</i> Chabot	- 2 ^{ème} division : Grand Etang Neuf : suivi de l'espèce, pêche électrique	xx	xxx	xxx	3	tous les 2 ans				Non réalisé au 31/12/2015	
<i>Triturus cristatus</i> Triton crêté	- Parcelle 28.10 : (mares BB 81-82, 78-79, 67), mise en lumière et curage de mares	xx	x	xxx	2	si possible au cours du Document d'Objectifs	6	X (en partie)			
	- Parcelle 28.10 : contrôle de la dynamique des saules			xx	3	tous les 3 à 5 ans selon vigueur	6	X (en partie)			
	- Suivi de l'espèce sur tous les sites			xxx	2	après travaux, puis tous les 2 ans					
<i>Barbastella barbastellus</i> Barbastelle	- Création d'îlots de sénescence	xxx	xxx	xxx	1	recrutement, matérialisation en 2006	1.A		X	Nb îlots en ZSC à vérifier	
	- Suivi de l'espèce	xxx	xxx	xxx	2	tous les 2 ans					
<i>Myotis emarginatus</i> Vespertillon à oreilles échancrées	- Suivi de l'espèce	xxx	xx	x	3	tous les 3 ans					
<i>Myotis myotis</i> Grand murin	- Suivi de l'espèce	xxx	x	x	3	tous les 3 ans					



NOM DU SITE NATURA 2000 (DEPARTEMENT) :	<ul style="list-style-type: none"> ➤ FR 1100796 – « Forêt de Rambouillet » (78) ➤ FR 1100803 – « Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yveline » (78)
INTITULE DE LA MESURE OU DU DISPOSITIF :	<p>A32301P – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage A32305R– Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger A32307P – Décapage ou étrépage sur de petites placettes en vue de développer des communautés pionnières d'habitats hygrophiles A32311P – Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles</p> <p>F22702 - Création ou rétablissement de mares ou étangs forestiers F22710 - Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire</p>
ESPECE(S) ET/OU HABITAT(S) VISE(S) :	<p>Habitats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Landes sèches européennes 4030.9 (31.224) - Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i> 4010 (31.11) - Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes 6430.1 (37.1) - Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces 6430.4 (37.71) - Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i> 7150 (54.6) - Végétation des bas-marais neutro-alcalins 7230 (54.2) - Vieilles chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i> 9190 (41.51 et 41.54) <p>Espèces :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Luronium natans</i> - Flûteau nageant - <i>Coenagrion mercuriale</i> - Agrion de Mercure - <i>Triturus cristatus</i> - Triton crêté - <i>Euplagia quadripunctaria</i> - Ecaille chiné

1. Présentation sommaire du projet de contrat Natura 2000

- Nature du projet de contrat et intérêt pour le maintien ou le rétablissement des espèces et habitats des sites Natura 2000

Désignés au titre de la Directive « Habitats, Faune, Flore », les 2 sites Natura 2000 «Forêt de Rambouillet (FR 1100796)» et «Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yveline (FR 1100803)» sont situés en Région Ile-de-France, dans le département des Yvelines.

Leurs surfaces respectives sont les suivantes :

- Forêt de Rambouillet : 1956 hectares
- Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yveline : 793 hectares

Hormis 12,5 hectares de la Prairie de la Gravelle, les deux sites font entièrement partie des forêts domaniales de Rambouillet et du Planet, domaine privé de l'Etat géré par l'Office National des Forêts.

Ces deux sites font l'objet d'un document d'objectifs commun, approuvé le 14/12/2007. Ils abritent un

ensemble particulièrement riche d'habitats d'intérêt communautaire : 7 types d'habitats forestiers, dont 4 prioritaires, et 13 types d'habitats ouverts, dont 2 prioritaires. En outre, 13 espèces d'intérêt communautaire ont été identifiées sur les sites.

Les actions proposées s'inscrivent à la fois dans le respect des préconisations du document d'objectifs, en tenant compte de l'évolution des milieux depuis l'élaboration du document, et dans la continuité des contrats Natura 2000 déjà réalisés.

Les premiers contrats, en 2007 et en 2008, portaient sur des travaux lourds de restauration de milieux : d'une part, des landes, d'autre part des milieux aquatiques (mares, étangs, rus) et tourbeux. Le 3^{ème} contrat, en 2011 (réalisation en 2014) a permis l'entretien des landes précédemment restaurées.

Les actions proposées pour le futur contrat sont donc variées, et complémentaires des actions initiées par ailleurs dans les réserves biologiques du massif :

- Actions sur les landes : peu nombreuses en raison des travaux importants déjà réalisés, les actions de restauration portent sur les quelques secteurs non traités dans les contrats précédents ;
- Prairies et mégaphorbiaies : actions prévues dans le document d'objectifs et non encore réalisées, visant à la réouverture et au maintien de ces milieux ;
- Milieux tourbeux : parmi les richesses exceptionnelles du massif de Rambouillet, ces milieux nécessitent un rajeunissement périodique pour être maintenus en bon état de conservation. Les travaux d'étrépage sur les tourbières s'inscrivent dans la continuité de ceux réalisés lors des premiers contrats ;
- Habitats forestiers : l'action envisagée, proposée pour la première fois, vise à permettre la régénération de la chênaie pédonculée patrimoniale, hors production (habitat des « Vieilles chênaies acidiphiles à *Quercus robur* », enjeu fort du massif). Les secteurs concernés, également pour partie en réserve biologique, se composent de parcelles feuillues riches en gros bois de chênes avec peu de semis ; importante nécromasse, fort enjeu pour l'entomofaune saproxylique, les chauves-souris (barbastelle...) et les oiseaux. Le maintien de l'habitat en bon état de conservation est compromis à terme par l'absence de régénération du chêne (2 facteurs : molinie et pression des grands animaux car faible capacité d'accueil du milieu). Le comité scientifique des réserves a récemment souligné l'importance et l'urgence du problème, étant donnée l'accélération du dépérissement des semenciers. Le document d'objectifs préconise de renouveler les peuplements par parquets de 2 à 3000 m², avec nécessité d'enclorre les placeaux de régénération.
- Milieux aquatiques : les actions proposées s'inscrivent dans la continuité des contrats précédents :
 - Actions au bénéfice de l'Agrion de Mercure : suite aux travaux déjà effectués pour cette espèce et à leur bilan contrasté, une étude de la qualité de l'eau s'impose en même temps qu'une poursuite des travaux
 - Actions sur les mares : il est proposé de restaurer une mare qui n'a pas pu l'être avec les contrats précédents, ainsi qu'une nouvelle intervention sur la Mare du Roi étant donnée l'évolution du milieu (constat récent du comité scientifique)

➤ Description sommaire des actions, localisation, surface/linéaire

Voir tableau page suivante et plan de localisation en fin du document.

Site	Habitat et/ou espèce concernés	Localisation : lieudit – parcelle forestière	Numéro (cf. plan)	Code action	Descriptif action	Quantité	Montant HT
Restauration de milieux ouverts : landes, mégaphorbiaies et prairies							
FR 1100796	Landes sèches européennes 4030.9 (31.224)	Parcelle 09.37	B1	A32301P	Restauration de landes par extraction ligneux, export et traitement des rémanents	3 ha	9 000 €
FR 1100796	Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i> 4010 (31.11)	Parcelle 14.09	B2	A32301P	Restauration de landes par extraction ligneux, export et traitement des rémanents	1 ha	3 000 €
FR 1100803	Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes 6430.1 (37.1) Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces 6430.4 (37.71)	Vaux Cernay La Claye	B3	A32305R	Maintenir ou créer des clairières par interventions localisées sur les ligneux dans les zones à enjeu entomofaune (<i>Brenthis ino</i>)	2 ha	5 000 €
FR 1100796	<i>Eupragia quadripunctaria</i> Ecaille chiné	FD du Planet (3ha) Prairie de Souvigny, plle 11.32 (1,5ha)	B4	A32305R	Restauration des prairies qui tendent à se refermer par fauche mécanisée avec export	4,5 ha	7 000 €
Restauration de tourbières et bas-marais							
FR 1100796	Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i> 7150 (54.6)	Cerisaie - parcelle 14.02	T1	A32307P	Carré d'étrépage 100m ² à installer et création de gouilles	< 0,5 ha	1 100 €
FR 1100803	Végétation des bas-marais neutro-alcalins 7230 (54.2)	Vaux Cernay : P 18.39 (0,25 ha), Bois Boisseau : P 28.16 (0,5 ha)	T2	A32305R	Contrôle des ligneux : débroussaillage, export et traitement des rémanents	0,75 ha	2 300 €
Actions concernant les habitats forestiers							
FR 1100796	Vieilles chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i> 9190 (41.51 et 41.54)	L'Epars - 1ère, 22ème et 25ème division	F1	F22710	Sur une zone où l'habitat s'étend sur plusieurs hectares : mettre en place un observatoire avec protocole de suivi- y installer de petits enclos (1/3 à 1/2 ha) pour suivre la végétation protégée des cervidés	4 enclos de 2500 m ² chacun soit 10000 m ²	8 000 €
Actions concernant les milieux aquatiques							
FR 1100796	<i>Luronium natans</i> Flûteau nageant	Mare du Roi 11.02	A1	F22702	- Curage intégral de la zone à glycérie - Poursuite restauration des fossés d'alimentation	- 500 m ² - 50 ml	2 800 €
FR 1100796	<i>Coenagrion mercuriale</i> Agrion de Mercure	Ruisseau des Mares au Vinaigre (01.08.01.09)	A2	A32311P	Abattage des bouleaux et trembles, 400m linéaires berge Sud du ru	400 ml	5 000 €
FR 1100796	<i>Coenagrion mercuriale</i> Agrion de Mercure	Sites de présence sur le bassin-versant de la Vesgre, y compris biotope de substitution aménagé lors du précédent contrat : - Ruisseau de la Houssine (09.34) - La Vesgre (Domaine du Planet) - Ruisseau du Petit Produit Nord (25.11) - Ruisseau des Mares au Vinaigre (01.08.01.09)	A3	A32311P	Campagne analyse d'eau (chimique + IBGN) nécessaire sur les différents sites à Agrion pour déterminer si lien avec la disparition de certaines populations	4 U	4 000 €
FR 1100803	<i>Triturus cristatus</i> Triton crêté	Mares de Bois Boisseau 28.10	A4	F22702	Mare BB67 : - mise en lumière et dégagement d'emprise + contrôle du développement des saules - curage partiel des Z/3	1 U	5 500 €

➤ Calendrier de réalisation

Janvier 2016 / mars 2018

- T1, T2 : janvier à mars 2016
- B1, B2, B3 : hiver 2016/2017
- B4 : octobre 2016
- F1 : été 2016
- A1, A2, A4 : hiver 2016/2017
- A3 : printemps / été 2016

➤ Bénéficiaire de la mesure

Office National des Forêts – Agence interdépartementale de Versailles

2. Description technique et financière

Montant des travaux éligibles :

Conformément au devis présenté, le montant des travaux éligibles au financement Natura 2000 s'établit à **52 700 €**.....HT. Ces travaux comprennent :

Plan de financement prévisionnel (présenté par le demandeur) :

- Montant total des dépenses éligibles : 52 700 €
- Taux d'aide publique :
- Autofinancement :€

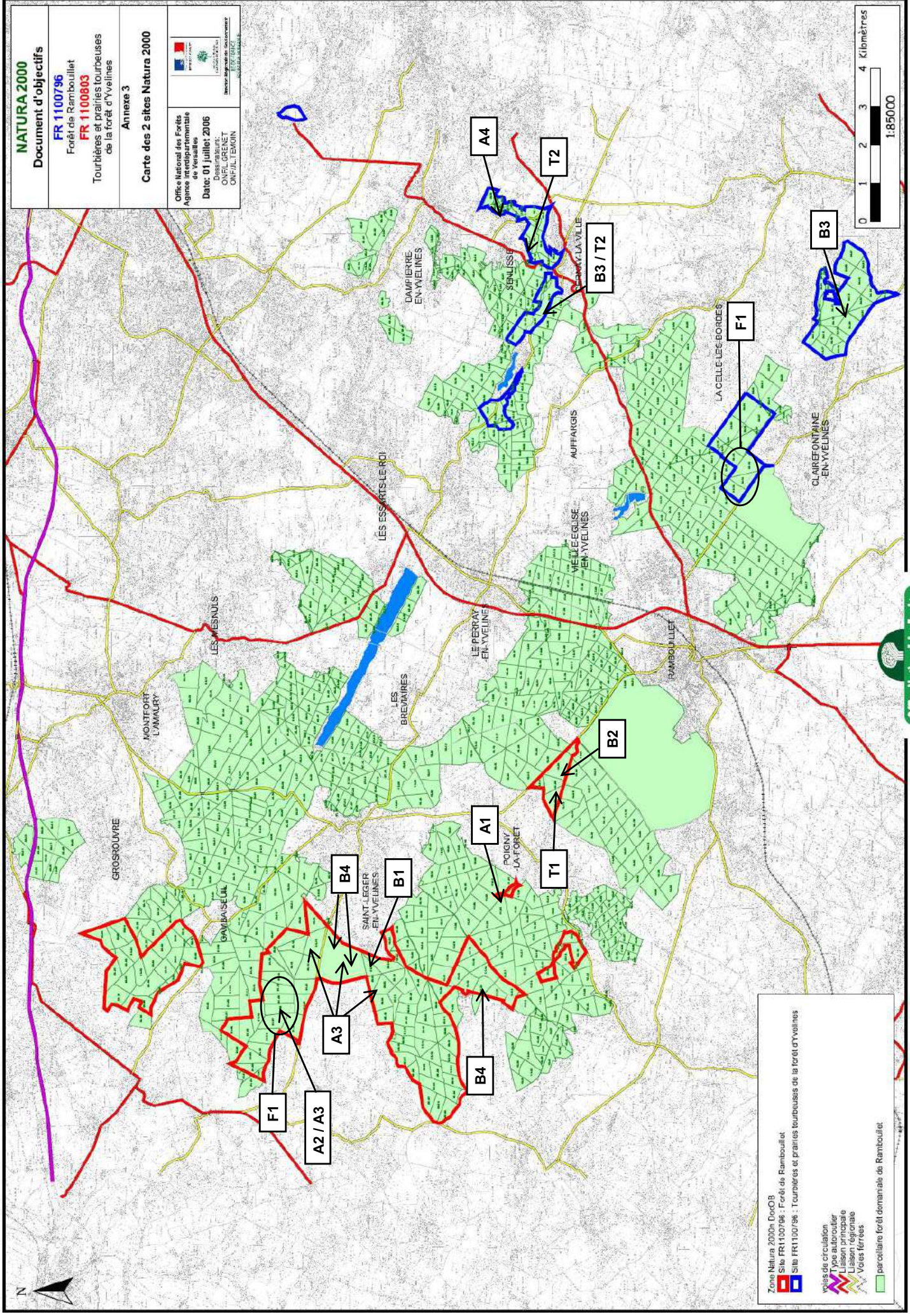
3. Localisation du projet de contrat

- Carte de localisation (parcelle(s) concernée(s))
- photos du site Natura 2000 (si nécessaire)

Document provisoire

NATURA 2000
Document d'objectifs
FR 1100796
 Forêt de Rambouillet
FR 1100803
 Tourbières et prairies tourbeuses
 de la forêt d'Yvelines
 Annexe 3
Carte des 2 sites Natura 2000

Office National des Forêts
 Direction Régionale de Versailles
 Date: 01 juillet 2006
 Dessiné(e): ONF/L.GRENET
 ONF/IL.TEMOIN
 Direction Régionale de Versailles
 78100 VERSAILLES



Zone Natura 2000 DocOB
 Site FR1100796 - Forêt de Rambouillet
 Site FR1100803 - Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yvelines

Voies de circulation
 Voies principales
 Liaison principale
 Liaison régionale
 Voies ferrées

parcelles forêt domaniale de Rambouillet

1. Objectifs du plan d’action 2016

Les principaux objectifs du plan d’action 2016 sont :

- la constitution d’un système d’information géographique et d’une base de données opérationnels, y compris la saisie systématique dans les bases nationales (SUDOCO et SINP) ;
- la réalisation d’inventaires et de suivis d’habitats et d’espèces (en particulier les landes) ;
- la mise en place d’un tableau de bord pour les actions et travaux ;
- la programmation pluriannuelle des actions ;
- la rédaction d’une charte Natura 2000 pour la ZPS ;
- la stabilisation et l’évaluation du dispositif d’assistance à l’application du régime d’évaluation des incidences ;
- le suivi et l’animation des contrats de travaux ;
- l’animation des propriétaires autres que l’Etat ;
- la tenue d’un comité de pilotage.

2. Détail du programme d’action 2016

2.1. Constitution d’un système d’information géographique et de bases de données

L’objectif est de disposer d’un système d’information (SIG et bases de données) opérationnel à jour et accessible mutuellement par le Parc et l’ONF. Ce système doit permettre une connaissance en temps réel des sites Natura 2000, habitats, espèces, travaux, information/sensibilisation du public, etc.

Il doit être interopérable et ou en lien avec CETIA et les bases de données institutionnelles (BDN ONF, FLORA du CBNBP...).

L’action comprendra notamment les points suivants :

Pour les habitats :

- Mise en place des couches et tables attributaires ;
- Saisie des habitats et renseignement des tables.

Pour les espèces :

- Rassemblement des données existantes auprès des différents acteurs ;
- Création des couches et tables attributaires ;
- Saisie et harmonisation des données d’espèces cibles ZSC et ZPS.

2.2. Actualisation et compléments de données

Il s’agit de collecter les données et de les intégrer au SIG et aux bases :

Données Habitats :

- Il est proposé que les landes fassent l’objet d’un travail d’actualisation particulier, en relation avec le Conservatoire botanique et l’ONF.

Données « fonctionnalités » :

- Données hydrographiques disponibles (fossés, mares, etc.) ;
- Données TVB : corridors et fonctionnalités des milieux ouverts (prairies intra forestières ZSC et hors ZSC, etc.) ;
- Îlots de vieux bois, de sénescence, RBI, RBD, etc.

2.3. Réalisation de suivis d’habitats et d’espèces

Il ressort du bilan réalisé en 2015 que certains suivis inscrits aux docob n'ont pas été initiés ou pas suivis dans le temps.

Suivi sur les landes ayant fait l'objet de travaux :

- Intégration au SIG des travaux réalisés sur les landes et recherche et évaluation des facteurs de réussite selon les paramètres environnementaux (types de sol, etc.).

Mise en place du suivi piscicole :

- Ponts Quentin et la Claye par pêche électrique.

Articulation, mutualisation de suivis mis en place sur les RBD qui correspondent à des sites Natura 2000 :

- Suivi de l'impact des travaux réalisés sur les habitats et les espèces : par exemple, bénéfice des travaux d'étrepage réalisés sur 3 sites ;
- Suivi de l'engoulement sur les landes ;
- Suivi des papillons sur les corridors herbacés (ex. de la RBD du Cerisaie), etc.

2.4. Mise en place d'un tableau de bord pour les actions et les travaux

L'objectif opérationnel est de pouvoir suivre toutes les actions et les travaux selon leurs différentes caractéristiques (nature, techniques, coûts, efficacité, pertinence, etc.), dans le but notamment d'évaluer les actions pour en tenir compte dans les prévisions :

- Saisie SIG des travaux déjà réalisés et renseignement des tables.
- Bilan des actions de mise en œuvre prévues dans les deux docob, mise en évidence du reste à faire, analyse de la pertinence des actions, etc.

2.5. Programmation pluriannuelle des actions des deux docob

Il s'agit de prévoir et de valider entre les différents acteurs les actions de travaux 2016/2017, puis jusqu'en 2020.

2.6. Stabilisation et évaluation du dispositif d'assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences

Le travail réalisé en 2015 par l'ONF montre que plusieurs outils et procédures sont en place ou en cours d'élaboration. Il est notamment prévu la rédaction d'une charte de bonnes pratiques à destination des demandeurs de manifestation.

L'animation 2016 comporte la mise au point du dispositif, et en parallèle, la continuation de l'instruction des demandes.

2.7. Suivi et animation des contrats de travaux

Si le contrat prévu pour 2016 est acté, il est nécessaire de prévoir du temps de travail pour l'ingénierie des travaux et la rédaction des CCTP et dossiers de marchés, puis le suivi du déroulement des travaux.

2.8. Animation des propriétaires autres que l'Etat

Il est nécessaire d'assurer l'animation des propriétaires autres que l'Etat : rencontre des acteurs, bilan des actions réalisées par les gestionnaires d'espaces (SMAGER, AEV, communes, privés), et propositions d'accompagnement pour des actions ciblées dans les docob.

2.9. Intégration des enjeux ZPS dans l'activité sylvicole

Bilan et mise en valeur des bonnes pratiques existantes, articulation avec les cartes de sensibilité de la ZPS.

2.10. Pilotage et comité annuel

Il s'agit pour le Parc naturel d'assurer les missions fonctionnelles de structure porteuse de l'animation : relations avec les prestataires (rédaction, passation et suivi des marchés), montage technique et administratif du contrat d'animation ; préparation, animation et bilan du comité de pilotage annuel.

3. Tableau prévisionnel d'action pour l'animation des docob en 2016.

PREVISIONNEL D'ACTION POUR L'ANIMATION DES DOCOBS POUR 2016			VENTILATION PAR ACTEUR		
Actions	Contenu	Nombre de jours	Structure porteuse	Prestataire(s) ingénieur	Prestataire(s) technicien
3.1. Constitution d'un système d'information géographique et de bases de données					
Données espèces	Cartographie des habitats de la directive : remise à plat de la carto présente dans le DOCOB	Mise en place couches et tables attributaire	2	2	
		Saisie SIG des habitats et renseignement des tables	6	6	
		Rassemblement des données auprès de l'ONF	1	1	
		Récupération données auprès d'autres détenteurs	1	1	
		Création couche et tables attributaires	2	2	
	Saisie et harmonisation données d'espèces cibles (ZPS et ZSC)	6	6		
		Total 3.1	18	18	0
3.2. Actualisation et compléments de données					
Compléments données espèces	Mission de recherche et localisation des couples nicheurs pour les rapaces forestiers (réalisation et saisie données) 2017	0			
	Intégration des nouvelles données dans SIG 2017	0			
	Actualisation si besoin des cartes de sensibilités pour ces espèces 2017	0			
Compléments pour actualisation sur les Landes	Réunion de travail avec CBNBP et ONF	1	1		
	Modification et intégration nouvelles carto à partir SIG CBNBP	1	1		
	Vérification terrain sur nouvelles Landes humides	5	4		1
	Vérification terrain sur Landes sèches	5	4		1
	Intégration nouvelles données SIG	2	2		
Données "fonctionnalité"	Récupérer et intégrer les données hydrographiques disponibles (fossés, mares...)	2	2		
	Récupérer et intégrer les éléments corridors / fonctionnalités milieux ouverts (parcelles prairie intraforestière... y compris entre les zones ZSC)	2	2		
	Récupérer et intégrer les îlots de vieux bois / sénescence + RBI	1	1		
		Total 3.2	19	17	2
3.3. Réalisation de suivis d'habitats et d'espèces					
Suivis / habitats / espèces	Intégrer travaux sur landes du CBNBP (évaluer influences type de sol sur repousse ligneuses en plus des surfaces et formes polygones travaux, pour mieux définir futures interventions)	0			
	Suivi du Triton creté en 2017 (réalisation et saisie données)	0			
	Suivi de l'Engoulevent en 2017 (réalisation et saisie données)	0			
	Mise en place en 2016 suivi des poissons par pêche électrique sur Ponts Quentin et Claye (réalisation et saisie données)	12	12		
	Extraction BDN / zsc + zps	4		2	2
	Récupération de données de suivi hors BDN	4		2	2
	Articulation sur certains sites avec le suivis mis en place pour les RBD Analyses des impacts des travaux sur habitats ou espèces : bénéfice des travaux écopages réalisés (3 zones).? Intégrer données des suivis Engoulevent sur landes (cf associations et comité RBD) et suivi papillons par ex corridors RBD cerisaie	3	3		
		Total 3.3	23	15	4
3.4. Mise en place d'un tableau de bord pour les actions et les travaux					
	Saisie SIG des travaux réalisés et renseignement des tables (n° contrats, coûts, surfaces, années...)	3	3		
	Réalisation d'un tableau de bord de l'ensemble des actions prévues des 2 docob : bilan des actions de mise en œuvre prévues dans docob (ZPS et ZSC) / mise en évidence du reste à faire et analyse pertinence actions y compris autres actions contractuelles (Gravelle, Port Royal,+ ZPS)	7	2	5	
	Réflexion prospective sur les docob/contrats	1	1		
	Réunion préparatoire sur choix travaux (type milieux ou espèces cibles notamment sur ZPS, localisation...)	1	1		
	Validation Comité RBD (pour mémoire assurée par l'ONF dans le cadre de la mission RBD).	1	1		
		Total 3.4	12	7	5
3.5. Stabilisation et évaluation du dispositif d'assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences					
	Réunions de travail, y compris avec les services de l'Etat pour comprendre, réfléchir se coordonner	2	1	1	
	Elaboration d'outils d'aide à l'évaluation des incidences avec cartographie associée (Cf.massif de Rambouillet) : phase 1	8	3	5	
	Suivi des demandes (voir avec les services Etat si besoin en attente des outils d'aide)	7	1		6
		Total 3.5	17	5	6
3.6. Communication					
Fiches synthétiques Natura 2000	Rédaction des fiches pour le compte de la DRIEE	2		2	
		Total 3.6	2	0	2
3.7. Animation des propriétaires autres que l'Etat					
	Rencontres propriétaires	3	3		
	Prise en compte des actions sur terrains gérés par l'ONF hors domanial (Région, Département...)	4		2	2
	Bilan actions mise en œuvre par autres gestionnaires (Smager, Aev, communes, privés...) et / ou des projets	3	3		
		Total 3.7	10	6	2
3.8. Intégration des enjeux ZPS dans l'activité sylvicole					
	Réunion	2	1	1	
	Mise en valeur de l'existant / Bilan / Articulation avec cartes sensibilité de la ZPS	3	2	1	
	Rédaction protocole pour prise en compte données / forestiers pour suivis des chantiers de coupe et intégration dans cahiers de charges : identifier les points à enjeu d'articulation avec l'exploitation forestière.	5	3	2	
			Total 3.8	10	6
3.9. Pilotage et comité annuel					
COPIL 2016	Organisation et déroulement	2	2		
	Rédaction bilan	3	2	1	
	Préparation programme 2017	2	2		
	Compte rendu et diffusion	1	1		
Administration générale	Suivi et relations avec les prestataires	2	2		
	Montage du contrat d'animation	4	4		
Saisie dans bases nationales des données	Intégration des modifications et actualisation dans SIG Natura 2000 (à compter de 2017)	0			
	Fourniture des données au SINP	1	1		
	Diffusion des données à ATEN + Etat	1	1		
		Total 3.9	16	15	1
		TOTAL	127	89	24
				14	

DONNEES

ANIMATION / GOUVERNANCE